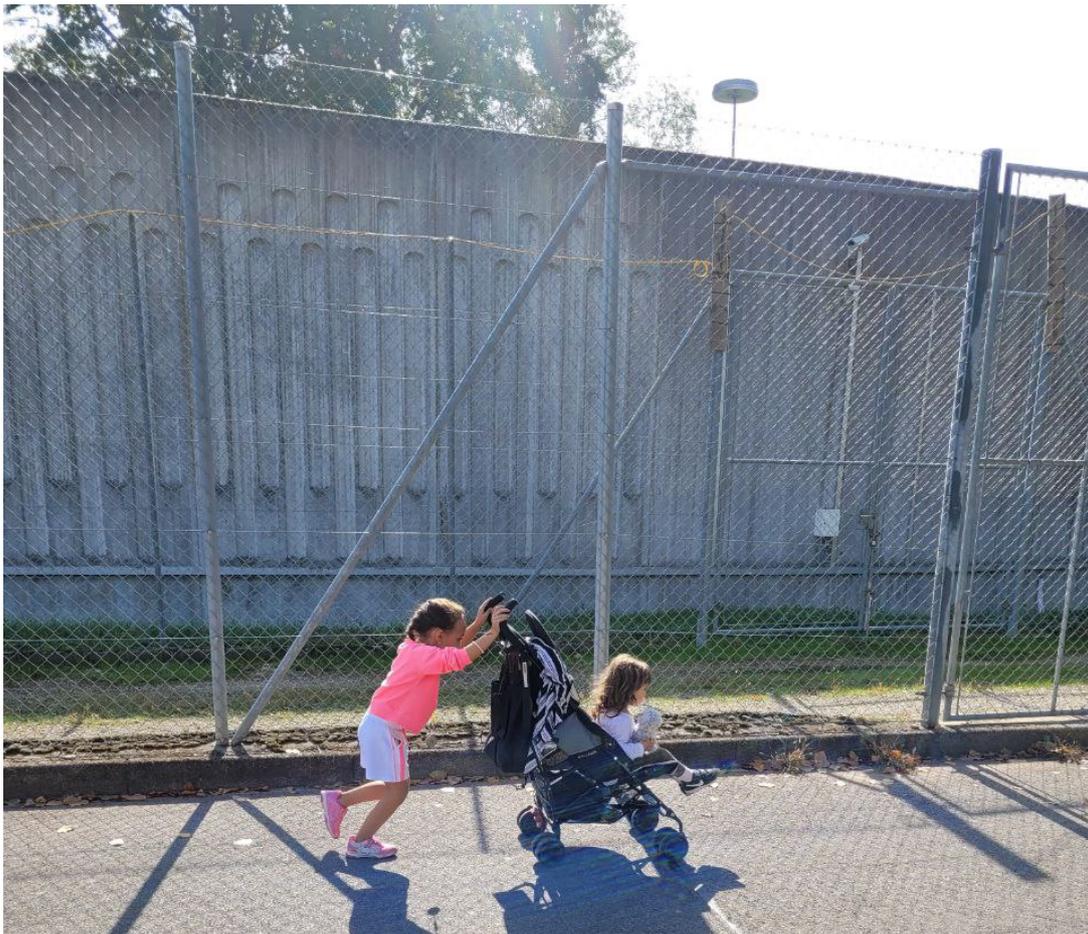


PARENTALITÉ CARCÉRALE : LES MÈRES DU DEHORS



C. et L. en chemin pour le « parloir enfant » à la prison de Champ-Dollon. Photographie : Julie Fiedler.

Julie Fiedler Menoud

Sous la direction du Professeur Mark Goodale
& Justine Barton, experte.

Session de printemps 2023



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences
sociales et politiques

Remerciements :

Merci ! Merci, à ma fille, NL., et son papa, qui me donnent la force d'avancer chaque jour et qui m'apporte tout ce dont j'ai besoin.

Je tiens à remercier du fond du cœur toutes les *mères du dehors* qui ont participé à ce travail : Linda, Sofia, Ana, Louana, Jessica et Émeline. Merci pour votre confiance.

Mes remerciements vont à mon Professeur de Mémoire, Mark Goodale et à ma jurée, Justine Barton, pour leur accompagnement en général et plus précisément pour leur confiance, leur intérêt, et leurs retours encourageants et constructifs.

Je tiens évidemment à remercier les personnes qui m'ont apporté leurs précieux conseils pour l'élaboration de ce travail : Luca, Lorenzo, Clara et Heike.

Enfin, mille mercis à ma famille et mes proches pour leur soutien tout au long de la rédaction de ce travail. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien depuis toujours de mes parents : Heike et Lorenzo.

1.	INTRODUCTION	5
2.	REVUE DE LA LITTÉRATURE	8
2.1.	PARENTALITÉ ET MATERNITÉ ; PRINCIPES GÉNÉRAUX	8
2.2.	ANALYSES CRITIQUES DE LA PRISON ; LA PLACE DES PROCHES.	10
2.3.	QUI SONT LES PERSONNES DÉTENUES ? QUI SONT LES PROCHES ?	11
2.4.	L' « EXPÉRIENCE CARCÉRALE ÉLARGIE »	11
2.5.	LE CAS PARTICULIER DE LA MATERNITÉ DU DEHORS.....	12
2.5.1.	<i>Séparation forcée</i>	13
2.5.2.	<i>Le quotidien</i>	14
2.5.3.	<i>Papa en prison : la mère dans la relation père-enfant</i>	16
2.5.4.	<i>Santé physique et psychologique</i>	17
2.5.5.	<i>Du care dans toute sa splendeur</i>	18
2.6.	MATERNITÉ PARADOXALE	19
2.6.1.	« <i>Papa est là</i> »	20
2.6.2.	<i>Rester ou partir ; une solution ?</i>	20
2.6.3.	<i>Une maternité entravée par l'institution carcérale... et l'État</i>	20
2.6.4.	<i>Vivre la prison depuis dehors ; une situation inadaptée aux enfants</i>	22
2.6.5.	<i>Les stigmates</i>	23
2.6.6.	« <i>La bonne mère</i> », <i>statut inatteignable pour celle du dehors</i>	24
2.6.7.	<i>Placement de l'enfant hors du foyer familial</i>	26
2.7.	RETOUR À LA QUESTION DE RECHERCHE	26
3.	MÉTHODOLOGIE.....	28
4.	ANALYSE DES RÉSULTATS.....	37
4.1.	BRÈVE PRÉSENTATION DES MAMANS.....	37
4.1.1.	<i>Rapport des mères du dehors à la prison et aux institutions pénales</i>	40
4.1.2.	<i>Des mères du dehors !</i>	41
4.2.	VIOLENCES D'ÉTAT : VIOLENCES CARCÉRALES ET PÉNALES. NOS ENFANTS ET LEUR PÈRE.	42
4.2.1.	<i>Arrestation et perquisition</i>	42
4.2.2.	<i>Violences carcérales</i>	44
4.2.3.	<i>Liens entravés</i>	47
4.2.4.	<i>Institution pénale et maternité</i>	57
4.2.5.	<i>Processus de désenfantisation</i>	60
4.2.6.	<i>Souffrance du papa</i>	61
4.3.	LA SORTIE.....	62
4.3.1.	<i>Entre craintes et soulagement</i>	62
4.3.2.	<i>Le cas de l'expulsion pénale (art. 66a CP)</i>	63
4.4.	« <i>ÇA BOULEVERSE TOUS MES PROJETS</i> » (LINDA)	65
4.4.1.	<i>Grossesses, naissances et prison</i>	65
4.4.2.	<i>Que raconter à nos enfants ?</i>	68
4.4.3.	<i>Le quotidien</i>	70
4.4.4.	<i>La question financière</i>	73
4.4.5.	<i>Enjeux de santé et de souffrances</i>	77
4.4.6.	<i>Le rapport au temps</i>	81
4.4.7.	<i>Papa dans le quotidien</i>	82
4.4.8.	<i>Identité</i>	85
4.4.9.	<i>Entourage</i>	87
4.4.10.	<i>Prendre soin des nôtres</i>	87
4.5.	MATERNITÉ STIGMATE	89
4.5.1.	<i>Peur du placement</i>	93
5.	CONCLUSION	95
6.	BIBLIOGRAPHIE.....	98
7.	ANNEXES	104

1. Introduction

« Maman a l'air fatiguée », est la phrase qui se retrouve sous l'image ci-dessous tirée d'un livre pour enfant intitulé *Derrière le mur*. Carrier et Valentin (2010) y racontent l'histoire de Quentin, petit garçon dont le père est en prison. Cette image illustre la mère de Quentin en plein travail domestique dans la cuisine. Elle y fait tomber une assiette qui se brise. À sa gauche, on voit une casserole et des verres qui doivent probablement encore être lavés et à sa droite, l'égouttoir qui semble plein. Au premier plan, Quentin est couché dans le salon, un livre ouvert devant lui et il regarde sa mère qui vient de casser l'assiette. Au deuxième plan, Zoé, la petite sœur, est en train de grimper sur un sac à dos d'école pour attraper les feuilles d'une plante posée en hauteur, sur la bibliothèque. On s'attend à ce que la prochaine étape soit que ce pot tombe par terre, et peut-être même sur elle. Sur le sol du salon où sont Quentin et Zoé, on peut voir un biberon, une peluche et quelques livres que Zoé a probablement sortis de la bibliothèque. À travers cette image et cette phrase, ce livre vient notamment mettre en lumière une partie de la réalité de la maternité des femmes dont le conjoint, père de leur(s) enfant(s), est en prison. Contrairement à la littérature scientifique sur les questions carcérales,¹ les livres pour enfants dans lesquels « papa est en prison »² reconnaissent eux aux mères un rôle central, et ce même si elles ne sont pas le sujet principal du livre.



¹ Je reviendrai sur ce point dans le sous-chapitre dédié dans la revue de littérature : « Analyses critiques de la prison ; la place des proches ».

² Carrier et Valentin (2010), *Derrière le mur*, Alice jeunesse ; Gouny (2010), *Petit Pierre attend...*, Scarabea ; Kaba et Royal (2018), *Missing daddy*, Project NIA ; Chevillon et Graber (2009), *Papa n'est plus à la maison*, Éditions Farbert.

Si la maternité est toujours une expérience particulière relevant de l'intime et du personnel, il existe toutefois une multitude de réalités structurelles qui amène à vivre sa maternité plus ou moins de la même manière que d'autres personnes dont les positions sociales, économiques, de genres, raciales et/ou familiales sont similaires. Je m'intéresse dans ce travail à une maternité singulière, celle de mères qui partagent une réalité : l'enfermement du père de leur(s) enfant(s). Les proches de personnes détenues sont définies par Touraut comme « des personnes, apparentées ou non, qui partagent une relation d'intimité et d'entraide associée à une grande proximité affective » (2013 :79) avec des personnes en détention. Si les hommes³ constituent l'immense majorité de la population carcérale, ce sont des femmes qui constituent l'immense majorité des proches (Ricordeau, 2019 :120). Parmi ces proches, il y a les femmes de détenu·e·s, les mères de détenu·e·s, éventuellement les enfants de détenu·e·s mais aucun terme n'existe pour définir celles qui sont à la fois *femmes de* et *mères d'enfant(s) de*. Pour ces dernières, je propose l'appellation « *mères du dehors* ». Être une *mère du dehors* implique d'être en contact étroit avec le *dedans*. Cette situation impacte la construction de la maternité de ces femmes *dehors* à quasiment tous les niveaux : social, sanitaire, économique, identitaire, etc. Effectivement, l'emprisonnement est un événement perturbateur qui suscite une « évolution des dynamiques relationnelles » (Ricordeau, 2005 : 20) et a « souvent pour effet de catapulter la famille dans un état d'urgence »⁴ (Carlson et Cervera, 1991 : 318-319). Contrairement aux réalités des autres proches évoqués ci-dessus, être une *mère du dehors* implique la gestion d'une combinaison particulière de plusieurs liens familiaux. L'impact de la prison sur les *mères du dehors* se doit donc d'être étudié avec une attention particulière aux transformations qu'il implique dans la relation entre les mères et leurs enfants, entre les mères et leurs conjoints, et entre eux tou·te·s. Étudier la *maternité du dehors* c'est rendre compte de l'ensemble de ces rapports et comprendre comment ils s'articulent au vu de leurs inscriptions dans les institutions pénales et carcérales.

Tout au long de ce travail, je tenterais de restituer cette réalité spécifique à la maternité des *mères du dehors*. Il conviendra de décrire puis de confronter les modèles contemporains de « *bonnes maternités* » à la réalité des *mères du dehors*, partageant cette expérience spécifique et suffisamment déterminante pour construire une maternité à part. Les questions de recherche qui guide ma démarche sont donc les suivantes : au vu des multiples conséquences de l'enfermement du père : quelles sont les spécificités des *maternités du dehors* ? Dans quelle mesure constituent-elles une expérience spécifique, caractérisée par les paradoxes qui découlent d'injonctions sociales contradictoires ? Mon travail s'inscrit donc en ce sens dans la continuité des études féministes portant sur les questions de maternité ainsi que dans la continuité des études critiques de la carcéralité, menées notamment en sociologie et en criminologie. En arrière-plan, il s'agit également de mesurer la pertinence qu'il y a à établir un pont entre ces domaines de recherche.

³ Par soucis de rigueur, il est nécessaire de préciser ici que ce travail porte uniquement sur les hommes et les femmes cis-genre dans des conjugalités et des parentalités hétérosexuelles (à l'exclusion donc de nombreuses autres formes de parentalités). Toutes les « mères » ne sont évidemment pas des femmes mais, par soucis de faisabilité, j'ai choisi de me focaliser dans ce travail sur les mères cis-genre.

⁴ Traduction libre.

J'aborderai cette question de recherche en deux temps ; tout d'abord, par l'analyse de la littérature existante sur le sujet. Le découpage de cette partie se fera de façon thématique afin de clarifier et structurer mon propos. Je proposerai d'entrer progressivement dans les caractéristiques propres à une maternité définie par le dedans avant de proposer, toujours par thème, d'aborder les nombreux paradoxes qui la constitue. Ensuite, avant de procéder à l'analyse des résultats obtenus durant mon enquête de terrain, je présenterai la méthodologie mise en œuvre et reviendrai notamment sur les logiques propres à l'auto-ethnographie, qui constitue une particularité de ce travail. Ce sera également l'occasion de décrire ma posture épistémologique et de décrire le contexte carcéral genevois qui constitue mon terrain. Les résultats obtenus au cours de cette enquête seront finalement analysés et confrontés à la littérature précédemment traitée. Cette fois, et par souci de rapport de causalité, je reviendrai premièrement sur ce que les mères de mon échantillon auront relaté quant à la présence concrète du système pénal et de la prison dans leur maternité avant d'exposer comment cette nouvelle situation familiale vient bouleverser leur maternité. En conclusion de ce travail, je reviendrai sur la manière dont l'incarcération du père définit une nouvelle maternité et sur le paradoxe fondamental qui la caractérise.

2. Revue de la littérature

2.1. Parentalité et maternité ; principes généraux

Les normes relatives à la parentalité sont dynamiques et en perpétuelle évolution (Quennehen, 2013-14 : 8). Comme le rapporte Touraut (*in* Douris et al.), la parentalité « n'est ni biologique ni psychologique, mais elle dépend de la configuration de la société [...], autrement dit elle est propre à une situation sociale et géographique donnée » (2020 : 172). La parentalité n'est donc pas épargnée par le système patriarcal, bien au contraire (Delphy, 2013). En ce sens, la notion de parentalité « tend à naturaliser les rapports entre les sexes » (Cardi : 2007 : 27). Une des dernières modifications importantes des normes parentales en Occident est directement liée à certaines luttes féministes des années 1960/1970⁵ qui ont imposé dans le débat public la question de la maternité et donc, *de facto*, de la parentalité. Comme la parentalité, la maternité est une construction sociohistorique (Lalancette et Germain 2018 : 3) et se doit d'être traitée comme telle. Un enjeu central de ces mobilisations portait sur la critique de la maternité comme composante relevant de la nature de la femme. Toutes les femmes-cis ne veulent pas être mères ni ne sont par essence de « bonnes mères » ; toutes les mères ne sont pas des femmes-cis. Dans la continuité, ces mouvements féministes prônaient le droit à une sexualité choisie et de plaisir, soustrayant de ce fait les corps des femmes blanches⁶ au modèle imposé qui voudrait qu'elles ne soient bonnes qu'à enfanter et à mater. L'imposition de ces discours dans les différentes sphères de la société a notamment apporté des changements tels que l'accès facilité à la contraception, et la dépénalisation de l'avortement. Désormais, ces femmes avaient le choix d'avoir un enfant, ou pas (Knibiehler, 2007 : 13). Ces évolutions orientent aujourd'hui les manières d'être mères. Comme le souligne Martin, Neyrand et Thévenot (2016 : 95), la parentalité est désormais une « décision volontaire » avant toute autre chose. Or le corollaire de « volontarisme » est aussi une sur-responsabilisation des femmes quant à leur maternité – sur-responsabilisation qui tend à se faire sentir lorsque la maternité n'est pas aussi « parfaite » que l'exigent les normes sociales dominantes. Évidemment, la distinction genrée des rôles rattachés à la parentalité implique que les pères sont épargnés par cette responsabilité et par la culpabilité qui en découle (Olivier, 2000). Les femmes, ayant fait le choix conscient et consenti de devenir mère, devaient en assumer les conséquences. Lalancette et Germain (2018 : 2) empruntent et mobilisent la notion de « *new momisme* » à Douglas et Michaels pour décrire la « perfection hors de portée » socialement attendue des mères et causant un fort sentiment de culpabilité.

Parmi les différentes parentalités et maternités existantes ou schématisées, il existe depuis toujours ce qu'on peut appeler la figure de « la bonne mère ». Cette notion ne répond à aucun critère objectif, sans compter que ce qui définit cette bonne maternité change dans le temps et l'espace, et doit donc être sans cesse située (Gaberel *in* Martin, 2014 : 53). Toutefois,

⁵ De nombreuses mobilisations relevant des féminismes non-hégémoniques et/ou non-blancs ont été, et sont encore aujourd'hui, silencieuses et invisibilisées par les féminismes blancs. Dans le texte, je fais ici référence au féminisme dominant dans le monde occidental durant les années 1960 et 1970, dit féminisme « de la deuxième vague ».

⁶ Pour aller plus loin sur les enjeux raciaux et racistes du traitement différenciés des corps des femmes blanches et non-blanches voir notamment Verges (2017), *Le ventre des femmes. Capitalisme, racialisation, féminisme*, Albin Michel.

certain·e·s auteur·e·s proposent des critères pour nous permettre de comprendre ce qui se trouve aujourd’hui derrière les termes « bonne mère ». Lalancette et Germain (2018 : 10-15) ont relevé trois domaines dans lesquels il est attendu qu’une mère soit performante : le travail domestique, le fait de contrôler et gérer l’information relative au bien-être de l’enfant, et finalement le soin qu’elle s’accorde à elle-même en tant que femme, qu’elle « se bichonne » autrement dit. Le critère actuellement déterminant pour évaluer les parentalités est le bien-être de l’enfant (Gaberel, 2014 et Lehall et Beaulieu, 2019 : 136). Cette notion de bien-être, n’est toutefois pas clairement définie (Gaberel, 2014 : 64) et changeante, au gré des normes sociales en vigueur dans des contextes donnés et en fonction du genre. Pour mesurer le bien-être de l’enfant, c’est moins la conjugalité que le type de parentalité qui est pris en compte : « les taux de divorces, de mères seules ou de couples non mariés disparaissent des indicateurs au cours des années 1990, remplacés par les parents isolés, les mères adolescentes ou les parents sans ressources éducatives ». (Gaberel, 2014 : 66). Cette nouvelle façon d’évaluer la parentalité rend seuls responsables les parents du bonheur de leur enfant, — particulièrement les mères (Lehall et Beaulieu, 2019 : 136). De plus, les mères sont responsables de l’éducation de leurs enfants qui doivent aller bien, pour qu’elles puissent se dégager de toute culpabilité (Giuliani, 2009 : 85). La culpabilité est directement liée à la maternité,

Il n’existe pas *une* classe de femmes (Cardi, 2016 : 3 ; Delphy, 2010 ; Dorlin, 2009) et cela impose de penser *les* maternités plutôt que *la* maternité. La situation sociale, économique, la race, le sexe, l’âge, etc. sont autant de critères qui influencent les différentes manières d’être mère. Les discours présentés comme universels concernent en réalité les mères blanches de classe moyenne et aisée (Chbat *in* Souissi, 2018). Traiter cette catégorie singulière comme universelle invisibilise les autres formes de maternités (Kawash, 2011). Les *autres* maternités sont discriminées. Par exemple, comme le souligne Damour (2006), il existe un lien quasi direct entre la précarité économique des parents et la perception sociale d’une mauvaise parentalité. À ce propos, Cardi et al. rappellent que « les mères de milieux populaires apparaissent plus que les autres comme de potentielles ‘mauvaises mères’ et font l’objet d’une surveillance et d’un encadrement rapproché » (2016 : 92). Il m’est impossible de parler de maternité en terme intersectionnel sans évoquer les ouvrages phares d’Angela Davis : *Femme, race et classe* (1981), de Françoise Vergès : *Le ventre des femmes. Capitalisme, racialisation et féminisme* (2017) et de bell hooks : *ne suis-je pas femme* (1981). Toutes trois, ont abordé, à des périodes différentes et dans des contextes différents, la manière dont la race influence le droit et/ou la possibilité ou non d’être mère et de quelle manière. Leurs réflexions, bien que ne pouvant être transposées telles quelles sur la problématique qui m’intéresse, nécessitent toutefois d’être mentionnées, car elles ont permis de questionner ces maternités aux marges dont la *maternité du dehors* fait partie. Lorsque l’on parle de maternités aux marges, on pense notamment aux maternités queer, lesbiennes, noires, arabes, musulmanes, seules, célibataires, en situation de handicap, etc. Bien que je ne me focaliserai pas sur cette question, la *maternité du dehors* se trouve effectivement bien souvent à l’intersection (Crenshaw, 1989) d’autres maternités minorisées, notamment racisées et précarisées.

2.2. Analyses critiques de la prison ; la place des proches.

Depuis les œuvres phares de Foucault (*Surveiller et punir*, 1975) et de Goffman (*Asiles*, 1961) notamment, l'analyse critique de l'enfermement a fait des émules en sciences sociales. Néanmoins, jusqu'à récemment dans la littérature francophone, les seuls corps considérés comme étant impactés par le système pénal furent ceux qui se trouvaient à l'intérieur des murs, seuls sujets de la recherche (Ricordeau, 2005 : 8, 2012 : 102). Pourtant, Foucault déjà écrivait que : « la prison fabrique indirectement des délinquants en faisant tomber dans la misère la famille du détenu » (*in* Touraut, 2013 : 81). En France notamment, la lutte anticarcérale a permis, dans un premier temps, de mettre en lumière les processus de déshumanisation à l'œuvre à l'ombre des murs, *dedans* comme *dehors* (Bouchard, 2007 : 9). De façon concomitante, les critiques abolitionnistes qui expliquent les incarcérations par des politiques pénales co-construites par différents systèmes d'oppression (race, classe et sexe pour ne citer qu'eux) ont permis de déplacer le regard sur les politiques pénales. Progressivement, les études sur la prison ont commencé à intégrer les proches de détenu·e·s. En la matière on peut notamment citer les travaux de Cardi, Ricordeau, Rostaing, ou Touraut, qui toutes⁷ se sont intéressées aux personnes touchées par la prison de l'autre côté de ses murs.

En ce qui concerne spécifiquement les proches, deux points permettent de comprendre leur absence dans la littérature scientifique : La croyance en l'imperméabilité de l'institution carcérale (De Laverny *in* Marois, 2020) et le sexisme (Ricordeau, 2019). Tout d'abord, l'intérêt de la géographie pour la prison, plus tardif et moins marqué qu'en sociologie et en histoire, a été le signe d'un glissement sur ce point. C'est ainsi que plusieurs géographes se sont attachés à nuancer la limite claire que représente les hauts murs des prisons (Milhaud, 2009 *in* Gnaedinger, 2018 :22) L'imperméabilité de « l'institution totale » goffmanienne est petit à petit remise en question (Goffman, 1961). Touraut propose de penser l'institution carcérale comme ayant, en tout cas, autant de frontières subjectives que visibles. L'auteure, au sujet des « institutions structurées par un principe de séparation » propose la définition suivante des frontières subjectives : « Moins perceptibles, car non matérialisées, elles délimitent son espace de souveraineté et le champ de son emprise sociale » (2013 : 79-80). Quant au sexisme (Ricordeau, 2019), la domination masculine impacte à bien des égards la recherche scientifique depuis toujours, en l'occurrence en invisibilisant les femmes dans ce système. Le sujet des proches implique de s'intéresser à des réalités sociales et économiques qui impactent les vies et les corps de femmes, ignorées jusqu'à peu. Touraut relève à ce propos qu'une partie de la charge que portent les femmes ayant un mari, un compagnon ou un enfant incarcéré·e·s concerne le fait d'endosser des tâches de *care*, qui sont majoritairement considérées comme relevant de la « nature féminine » (2012 : 4). Elles ne feraient donc que faire ce qui est attendu d'elles, ce qui ne mérite pas d'être sujet d'une recherche, ni de l'intervention de politiques publiques. En ce sens, Ricordeau (2005 : 55) rappelle que l'idée

⁷ Au cours de mes nombreuses recherches et lectures effectuées dans le cadre de ce travail, j'ai pu m'apercevoir que c'était dans l'immense majorité des femmes qui écrivaient sur les réalités des proches de détenu·e·s ; d'où le choix du féminin. Voir notamment la liste des auteures qui précèdent dans le corps du texte.

dominante consistant à dire que les prisonniers « sont nourris et blanchis en prison » invisibilise le travail de *care* des proches.

2.3. Qui sont les personnes détenues ? Qui sont les proches ?

Les études sur les personnes détenues étant plus fréquentes, la question de savoir « qui sont les personnes détenues ? » a été d'avantage étudiée que celle consistant à questionner « qui sont les proches ? ». Plusieurs travaux ont notamment montré l'aspect intrinsèquement raciste, classiste et sexiste des politiques pénales responsables de la composition de la population carcérale. Fassin notamment, a démontré que les quatre fonctions fréquemment attribuées à la prison (réhabilitation, neutralisation, punition et dissuasion) ne sont pas celles que remplit véritablement la prison (2017 & Combessie, 2018). Toutefois, la prison est loin d'être défailante. Au contraire, elle remplit d'autres fonctions sociales : répressives, racistes (Alexander, 2017 et Davis, 2014), sexistes (Ricordeau, 2019), de contrôle des migrations indésirables (Gnaedinger, 2018), et de construction et de maintien de classes sociales exploitables (Wacquant, 2004 et 2015 ; Gnaedinger, 2018 ; Davis, 2014). Comme le met en évidence Fassin (2017 : 201), derrière le *Que punit-on* se cache le *Qui punit-on*. Si la prison était également l'espace de punition des personnes riches et blanches et si le système pénal s'intéressait aux illégalismes des sphères dominantes, il ne serait plus pertinent de savoir « qui punit-on ? » et donc « qui sont les proches ? ».

Se pose alors la question de *Qui sont les proches ?* Nous ne le savons pas vraiment. Comme l'exprime de Saussure, « l'Office fédérale de la statistique ne publie aucune donnée concernant l'entourage des personnes détenues » (2020 : 28), ce qui dénote d'un désintérêt pour ces personnes et rend les recherches à leur sujet difficiles. Si les proches, tout comme les détenu·e·s (Sykes, 2019 : 171), ne constituent pas des groupes sociaux parfaitement homogènes, Bouchard (2007 : 45-46) explique néanmoins que les couples et les familles qu'il a interrogées connaissaient déjà une situation économique précaire avant la détention. En ce sens, Touraut évoque le fait que : « la majorité des proches de détenu rencontrés évolue dans un milieu social défavorisé, à l'image des personnes incarcérées elles-mêmes » (2019 : 21). La peine privative de liberté n'arrange évidemment la situation des proches, les plongeant dans une précarité plus grande, bien que plus ou moins importante en fonction des cas. Il n'en demeure pas moins que souvent la prison est à analyser et comprendre comme un tout et que les contextes sociaux des familles étaient souvent déjà des contextes difficiles avant l'incarcération (Ricordeau, 2005 : 96).

2.4. L' « Expérience carcérale élargie »

Comprendre la réalité des proches face à l'incarcération d'une personne c'est déplacer son regard critique de l'enfermement par-delà les murs. Touraut (2013), Ricordeau (2012) et De Laverny (*in* Marois, 2020) font toutes trois références au concept de *prizonisation* et à celui de *prizonisation secondaire* dans leur article. Le premier concept, développé par Clemmer (*in* De Laverny *in* Marois, 2020 : 19), fait directement référence à celui d'*américanisation* utilisé pour décrire l'adaptation des personnes étrangères aux normes états-uniennes (Comfort, 2007 : 23). La *prizonisation* permet en ce sens de « désigner l'intégration

socioculturelle des personnes nouvellement détenues au sein de la prison » (De Laverny *in* Marois, 2020 : 20). Elle permet de « décrire l'adoption plus ou moins importante des manières de faire, des habitudes et de la culture de l'établissement pénitentiaire » (Clemmer, 1940, *in* Comfort, 2007 : 23). Suite à cette étude sur la socialisation des personnes détenues, Comfort proposa le concept de *prisonisation secondaire* qu'elle définit comme un « processus de socialisation aux normes carcérales et à la soumission au contrôle pénal [...] » (2007 : 25). Ricordeau quant à elle, se réfère au concept de *prisonisation secondaire* afin de souligner l'omniprésence de la prison dans la vie des proches dont toute la vie sociale est organisée « autour de la prison et de ses horaires » et pour lesquelles les besoins du détenu·e·s sont centraux (2012 : 108).

Touraut (2012) développe le concept d'*expérience carcérale élargie* lui permettant de rendre compte de l'impact de l'enfermement sur les proches. Pour cette auteure, les proches font « une expérience sociale tout aussi exceptionnelle que l'expérience carcérale ». Elle définit cette expérience de la sorte : « [il s'agit de] l'emprise que les institutions carcérales exercent sur des personnes qui ne sont pourtant pas recluses et qui vont, de manière singulière, éprouver la prison dont l'action s'étend au-delà des murs et de ceux qu'elle enferme » (Touraut, 2019 :19 et 20). Elle propose de rendre compte de cette expérience à travers quatre dimensions : i. la gestion de la séparation par les proches, ii. leur contact avec l'administration pénitentiaire, iii. les coûts de cette réalité et finalement, et iv. leur identité même de proche. Ces aspects seront repris et développés ci-dessous, selon une logique propre à ce travail. Comme rapportent Ricordeau (2005 : 5) et de Saussure (2020 : 18) notamment, toutes ces réalités que la peine privative de liberté implique, pour les personnes proches, démontrent une violation crasse du principe de la personnalisation de la peine. Les familles se « sentent condamné[e]s, puni[e]s en même temps et enferm[e]s au-dehors » (De Coninck, 1982 : 89).

2.5. Le cas particulier de la maternité du dehors

Comme l'énonce Moris (*in* Ricordeau) : « *Les murs d'une prison ne peuvent jamais être un obstacle infranchissable aux courants émotionnels entre un homme, sa femme et ses enfants* » (2005 : 8). De plus, une fois la prison immiscée dans la maternité, plus rien ne pourra être comme avant ; *avant* que la prison vienne « basculer profondément » (Touraut, 2014 : 3) ces maternités désormais *du dehors*. Être proche de détenu devient l'identité principale (De Laverny *in* Marois 2020 : 21). Cette construction centrale de l'identité est encore renforcée lorsque ce sont des couples qui sont touchés par cette réalité (Ricordeau, 2005 : 23) et plus encore lorsqu'il y a un ou des enfant(s) (Ricordeau, 2005 : 25). La réalité que les mères de détenues ne sont plus des « mères », mais des « mères de détenu » (Ricordeau, 2005 : 116) s'applique au moins autant aux *mères du dehors*. Les *mères du dehors* doivent faire le deuil des mères qu'elles pensaient pouvoir être, leur maternité étant désormais définie par les conséquences de l'enfermement du père (Lehall et Beaulieu, 2019 : 142).

Quels sont alors les réajustements et réorganisations qui frappent les *mères du dehors* dans leur maternité ? De quelle manière s'opère, dans la maternité du dehors, l'existence dont parle Bouchard d'un « *triangle famille-justice-prévenu* » (2007 : 15), soit la présence de la justice pénale dans les relations familiales ? Kawash soutient que lorsque les mères sont incarcérées, c'est la famille entière qui se retrouve dévastée (2011 : 984). Ceci est aussi vrai lorsque ce sont les pères qui sont enfermés, bien que les familles soient dévastées pour d'autres raisons, tant la parentalité s'est principalement construite sur des modèles différenciant fortement les attentes relatives aux pères et aux mères. Les *mères du dehors*, sont confrontées à une série d'épreuves : « inquiétude relative au manque d'argent, à l'obligation d'éduquer seule les enfants ou à la possible non-réintégration sociale du père [...] » (Lafortune, Barrette et Brunelle, 2005 : 168). Touraut (2014) énonce trois rôles tenus par les *mères du dehors* : « assurer le quotidien », « soutenir le détenu, un travail de care multidimensionnel » et prendre soin de l'enfant. Dans l'analyse, je prendrai également le temps de développer ces « trois rôles » dans une logique toutefois propre à ce travail. J'aborderai la *maternité du dehors* sous cinq angles : i. La séparation forcée, ii. Le quotidien, iii. L'implication des mères dans le maintien du lien père-enfant, iv. La santé physique et psychologique des mères et de leur(s) enfant et finalement, v. le travail de *care* réalisé par ces mères.

S'il est vrai que la *maternité du dehors* peut parfois se révéler moins éprouvante que la situation de maternité précédant l'incarcération du conjoint et père — car la détention viendrait briser une situation sans solution atteignable en l'espèce — la sortie ne signifie pas pour autant un retour à *l'avant* pour les mères (Ricoardeau, 2005 : 111)⁸. Notamment dans la mesure où la réinsertion des personnes détenues n'est pas réellement un sujet de préoccupation. Cet état de fait est encore plus marqué pour les personnes détenues sans statut légal, qui représentent une part importante des détenues à Genève et en Suisse (Gnaedinger, 2018). Si l'effet premier de l'incarcération peut permettre aux familles de *souffler*, il n'en demeure pas moins que plus la détention dure dans le temps, moins ce premier *avantage* devient visible.

2.5.1. Séparation forcée

Dès l'arrestation, le père est drastiquement diminué dans l'exercice de son obligation parentale (Douris, 2016 : 33) faisant de fait reposer sur les *mères du dehors*, l'entière charge de la famille en tout ce que cela comporte. Les *mères du dehors* ne sont pas des familles monoparentales, car le père est bien existant et présent — malgré sa situation de prisonnier (Ricoardeau, 2005 : 21). Elles ne sont pas non plus des mères ayant fait le choix de divorcer ou de se séparer, ou participant au moins au processus de négociation qui se met en place dans ces situations. Il s'agit d'une rupture imposée par l'administration carcérale.

Sykes, au sujet des souffrances des « captifs » en lien avec la privation de liberté, rappelle que c'est plus la séparation avec l'entourage que la privation de liberté elle-même qui provoque les souffrances. Cette réalité s'applique également aux *mères du dehors* et à leur(s)

⁸ L'auteur applique cette analyse à toutes les proches et pas seulement aux *mères du dehors*.

enfant(s) qui sont séparées de la personne qui constituait leur quotidien⁹. De plus, cette séparation est plus difficile à vivre pour l'enfant que d'autres formes de séparation (Lafortune, Barrette et Brunelle, 2005 : 169). Elle est notamment aussi mal vécue, car la prison imposera des contacts inexistantes au début, puis très restreints et contrôlés par la suite (Bougerba, 2002 : 7). Les enfants du couple en question se retrouveront alors à souffrir d'une manière spécifique de cette séparation particulière (Bougerba, 2002 : 41). L'éducation de l'enfant pâtit de cette absence forcée (De Coninck, 1982 : 89).

Comme le constate Bouchard, ce départ forcé impose dans un même mouvement une nouvelle entité aux familles dehors : « l'institution judiciaire » (2007 : 11). La famille judiciarisée est désormais « sous contrôle public » (Bouchard, 2007 : 15), quittant de la sorte sa place relevant communément de la sphère privée. Cette séparation imposée par la prison et l'univers carcéral « perturbe souvent l'équilibre familial » selon Ricordeau (2019 : 129). En effet, dès l'arrestation commencera à s'opérer une réorganisation familiale (Ricordeau, 2005 : 84). Cela est vrai également pour la redéfinition de la parentalité (Touraut, 2014 : 171). Il serait « fort réducteur d'assimiler la période de détention à ce qui serait une simple coupure dans l'histoire familiale ». (Bouchard, 2007 : 83). Notamment, sur le plan juridique, la détention n'est pas synonyme de la fin de l'autorité parentale conjointe (Touraut, 2014 : 2).

2.5.2. Le quotidien

Assurer le quotidien est une tâche qui incombe inévitablement à certain·e·s proches. En ce qui concerne les *mères du dehors*, il y a d'abord les tâches générales : assurer l'éducation de l'enfant, exécuter les tâches domestiques, assurer un revenu, être une femme de détenu présente, une mère présente pour son enfant et une mère présente pour le lien entre père et enfant(s). Alors que les personnes détenues souffrent d'une « privation d'autonomie » (Sykes : 182-187), les *mères du dehors*, elles, doivent faire face à une situation d'autonomie forcée.

Elles font face, comme les autres proches, à des conséquences financières : en termes de perte, mais également d'augmentation des charges (Christian, Mellow et Thomas, 2006 : 445). Lorsque c'est le père d'un couple hétérosexuel qui se retrouve enfermé, sa conjointe ou compagne se retrouve dans une situation de précarité renforcée étant donné la division ordinaire du travail domestique (non-rémunéré) et non-domestique (rémunéré). Toutefois, l'aggravation matérielle n'a évidemment pas le même impact selon l'appartenance sociale de la personne dehors (De Coninck 1982 : 90-91). Les coûts supplémentaires imposés par la situation peuvent relever des trajets, des produits à acheter au sein de la prison qui coûte souvent plus cher que dehors, de l'argent à laisser à la personne détenue et du prix des appels (Christian, Mellow et Thomas, 2006 : 448-450). Concrètement, les familles (et dans notre cas, les *mères du dehors*) se voient souvent « obligées de détourner des ressources d'autres besoins familiaux pour s'occuper de la personne détenue »¹⁰ (Christian, Mellow et Thomas, 2006 : 448). À cela s'ajoute que la contrainte du temps judiciaire, en l'occurrence surtout les

⁹ Sans compter que, comme l'énoncent Christian, Mellow et Thomas, l'augmentation du capital social à l'intérieur des prisons, par le maintien du lien, a comme conséquence directe d'affaiblir le capital social des personnes dehors (2006 : 444)

¹⁰ Traduction libre.

parloirs¹¹, rendent compliqué la possibilité de trouver ou de maintenir son emploi (Bouchar, 2007 : 53). Sykes, identifie la privation de biens et services comme source de souffrances chez les « captifs » (2019 : 176-179). Bien qu'incomparable, l'incarcération impacte l'entourage matériellement et en ce sens il convient d'y voir un élément contribuant à la souffrance des *mères du dehors*.

Le rapport au temps a d'abord été étudié concernant les personnes détenues (Ricordeau, 2019). L'enjeu de « faire passer le temps » (2019 : 59) est présent dans toutes les formes de privation de liberté. Toutefois l'incertitude définit la détention avant jugement, alors que c'est plutôt la « routinisation » qui caractérise les peines plus longues, et des personnes déjà condamnées (2019 : 60). Le temps vécu par les proches est lui aussi particulier et dicté par les « temps institutionnels » (Pauchet, in Ricordeau, 2019 : 58). *Dehors*, le temps manque. Il y a désormais plus que la mère dans le foyer pour gérer toute la vie et tout de la vie. De plus, le rapport au temps se modifie, comme le constate Touraut, : « le présent devient omniprésent » (2013 : 84). Plus encore, lorsque les personnes détenues ne sont pas encore condamnées, les proches sont figé·e·s « comme les détenus, dans l'interminable étendue du présent » (Touraut, 2013 : 84). Pourtant, être mère c'est aussi se focaliser sur des projets du futur, savoir quoi dire à son enfant pour le rassurer ou encore, pouvoir prévoir les prochains mois ou de prochaines vacances. Être *mère du dehors* c'est être mis en pause sur tous les projets du futur. Ces incertitudes relatives à la peine et l'indétermination provoquent des douleurs aux personnes détenues (Crewe, 2011 : 513) et pas seulement, manifestement. En effet, cette nouvelle manière de vivre sa maternité est déstabilisante pour la mère et l'enfant — et encore une fois pour la mère, voyant que ses enfants sont déstabilisé·e·s.

À la charge de devoir gérer seules les journées, les semaines, les mois voire les années, et l'impossibilité de façonner l'avenir (même proche) (Bouchard, 2007 : 28), s'ajoute les contraintes du temps *dedans* qui viennent s'imposer au temps *dehors* (Ricordeau, 2019 : 58). En termes de *maternité du dehors* cela revient souvent à devoir sacrifier, au nom des parloirs, les activités des mercredis après-midi ou les weekends, à devoir peut-être réveiller son enfant si ce·tte-dernier·e fait encore des siestes, à les balader plus de trois heures pour une seule heure de parler avec leur père, etc. De plus, au sujet des mères de détenu·e·s, Lehall et Beaulieu soulignent qu'elles « se rendent disponibles pratiquement tout le temps » (2019 : 143) pour répondre au téléphone et ceci est également vrai, si ce n'est d'autant plus pour les *mères du dehors* qui voient dans le téléphone un des moyens de maintenir la relation père-enfant. Enfin, le quotidien est marqué par des « temps forts » (Ricordeau, 2005 : 112) pour les familles qui viennent aggraver le quotidien et l'état psychologique des *mères du dehors*. Le manque est en effet souvent plus important lors d'événements importants (Quennehen, 2019 : 86). Tout ce qui est fait pour le projet familial est ce que Bouchard (2007) appelle les « temps familiaux ».

¹¹ Les parloirs est un terme utilisé pour définir tant les lieux où les personnes du dehors et du dedans se rencontrent, qu'un moment ou encore pour définir les personnes qui se rendent au parloir (Ricordeau, 2012 :1). En l'occurrence, il s'agit du parloir comme le lieu de rencontre entre le *dehors* et le *dedans*.

2.5.3. Papa en prison : la mère dans la relation père-enfant

Bien que, pour le bien-être de l'enfant, « le principe de continuité de [la] fonction parentale [d'éducation] doit être imperméable à tout changement familial ». (Douris, 2016 : 27) ce n'est pas le cas une fois le père de leur(s) enfant(s) en prison. Les « murs ne devraient pas empêcher la fonction parentale de protection et d'éducation » (Douris, 2016 : 27). Concrètement la prison empêche d'honorer son obligation d'entretien et complique les relations affectives entre le père et son enfant ou ses enfants (Douris, 2016 : 33-34).

De manière générale, les relations sont difficiles à maintenir en prison en raison de la limitation des contacts, tant qualitativement et quantitativement (Lafortune, Barrette et Brunelle, 2005 : 169). L'incarcération du père, amène à son effacement (Bouregba, 2002 : 19) et il en va généralement du travail des *mères du dehors* d'amoindrir cela, pour l'enfant, le père, et elles-mêmes. Soit pour leur famille. Maintenir le lien avec le père devient une nouvelle pratique centrale de la vie familiale (Christian, Mellow et Thomas, 2006 : 445). Les *mères du dehors* mettent tout en place et inventent toutes sortes de stratégies pour que ce lien soit maintenu. Elles partagent une idée en commun, la place du père de leur(s) enfant(s) est indispensable au bonheur de ce·tte·s dernier·e·s. Le travail des *mères du dehors* est de « permettre au détenu de conserver certaines dimensions de son identité sociale, comme celle d'«époux» ou de «père» » (Touraut *in* Douris et al., 2020 : 175) et d'amoindrir l'absence du père. Touraut rappelle la nécessité de compenser l'absence de l'autre et donc d'endosser et d'exercer une multitude de rôles (2014 : 3). Plus précisément elle écrit : « En plus d'assumer le quotidien familial, elles [les *mères du dehors*] s'efforcent de soutenir le détenu en s'engageant dans un travail de care dont l'un des enjeux consiste à leur permettre d'exercer, même à distance, leurs responsabilités parentales. Atténuer les effets de la détention sur leur(s) enfant(s) et nourrir le lien qui les unit à leur père emprisonné » (2014 : 3). Une *mère du dehors* fera par exemple parvenir au père tout ce qu'elle peut en lien avec le quotidien de l'enfant (photos, bulletins scolaires, lettres qui racontent les journées, etc.) et tâchera de « l'impliquer autant que possible dans les décisions quotidiennes » (Touraut *in* Douris et al., 2020 : 175). Enfin, une manière de maintenir le lien entre le père et son enfant c'est aussi de préparer la transition entre le moment où il est en prison et le moment de son retour au domicile familial et cela passe notamment par le fait de permettre au père, durant sa détention, de maintenir son rôle éducatif de façon aussi actif que possible (Bouchard, 2007 : 85-86).

Il convient de préciser qu'il existe plusieurs catégories de pères *dedans*. Lafortune, Barrette et Brunelle, en proposent trois : ceux qui continuent d'investir leur paternité, ceux qui étaient déjà distants avant l'incarcération et ceux qui décident de « couper les ponts » (2005 :169). Notre travail s'intéresse à la première catégorie. L'investissement des pères incarcérés n'en reste pas moins influencé par ce que les *mères du dehors* attendent d'eux. Elles fabriquent symboliquement le père absent : photos du père au domicile, parler du père quotidiennement, écouter *ses* musiques et l'intégrer dans les décisions (Touraut *in* Douris et al., 2020 : 176). Elles doivent faire sans le père, tout en anticipant ce qui serait fait s'il était là, et comment il aurait fait. Ces éléments sont le travail de *mères du dehors* autant pour impacter

positivement le bien-être du père, de leur(s) enfant(s) et le leur — pour faire famille¹². Tous ces agissements renforcent les rôles de genre dans leur construction différenciée (Touraut, 2014 : 7) en assignant aux mères le travail consistant à « faire famille ».

2.5.4. Santé physique et psychologique.

Comme l'indique l'Organisation mondiale de la santé (Ci-après OMS) dans les principes de sa Constitution : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. [...] - Le développement sain de l'enfant est d'une importance fondamentale ; l'aptitude à vivre en harmonie avec un milieu en pleine transformation est essentielle à ce développement. [...] - Les gouvernements ont la responsabilité de la santé de leurs peuples ; ils ne peuvent y faire face qu'en prenant les mesures sanitaires et sociales appropriées.¹³ ». Pourtant, la santé mentale et physique des proches (majeur·e·s) de détenu·e·s n'est pas un sujet abordé par la littérature scientifique, bien qu'elles soient fortement impactées par la détention de leur compagnon ou conjoint. Comme nous le verrons dans le chapitre consacré à l'analyse des résultats, chacune des mères de mon échantillon mentionnera la dégradation de leur état de santé. Être proche, c'est développer toutes sortes de détresse psychologique : dépressions, angoisses, et trouble du sommeil. (Ricordeau, 2005 :115). Selon Lafortune, Barrette et Brunelle : « Pour la mère des enfants, en règle générale, la détention du père représente une expérience de solitude, de peine et de colère, souvent accompagnée de symptômes somatiques » (2005 : 169). Toutefois, il n'existe aucune politique de santé publique pour les soutenir. Ceci est d'autant plus étonnant que, comme nous pouvons le lire dans le résumé du document technique de l'OMS 2010 sur la santé mentale des mères¹⁴, « les troubles mentaux de la mère sont associés à des issues indésirables en santé génésique, mais sont également un facteur de risques de mauvais développement de l'enfant et de l'adolescent qui peut être modifié ». Pourtant il n'en est rien. Le quotidien des *mères du dehors* est impacté sur le plan psychologique et physique.

La littérature scientifique aborde par contre l'impact de l'incarcération d'un parent sur la santé de l'enfant. Comme l'explique Bouregba, l'apprentissage de la séparation est une étape importante pour le bon développement des enfants et il sera mis en péril par ce qu'il appelle « l'effacement parental » (Bouregba, 2002 : 8) souvent induit par la détention. Ricordeau, énonce que la détention d'un parent produit chez l'enfant « divers problèmes psychosociaux » (2005 : 197). Lafortune, Barrette et Brunelle (2005 : 164) expliquent en ce sens que la criminalité du père amène des troubles chez l'enfant et que ce·tte dernier·e a cinq à six fois plus de risque d'aller en prison lui·elle-même. Lafortune, Barrette et Brunelle précisent : « pour les enfants âgés de 2 à 6 ans, la détention du père peut entraîner des

¹² La situation carcérale d'un parent, dans notre cas le père, peut être utilisé par l'autre, dans notre cas la mère, afin de compliquer les relations. Toutefois, s'il est vrai que cette réalité peut être utilisée, être une *mère du dehors* c'est précisément être défini par son lien avec le dedans, et donc ce n'est pas un pouvoir utilisé par ces dernières, au contraire.

¹³ <https://www.who.int/fr/about/governance/constitution>, [en ligne], consulté en mai 2023.

¹⁴ Organisation mondiale de la santé, « Document technique. Santé mentale de la mère, de l'enfant et de l'adolescent : défis et orientations stratégiques 2010-2015 », EM/RC57/3, 2010.

angoisses d'abandon, des réactions somatiques [...], et des difficultés relationnelles avec d'autres figures d'attachement [...] » (2005 : 167). Dans un article d'*Humanrights* publié en 2018 à propos des enfants qui ont un parent en détention, il est écrit que « plus de deux tiers des enfants concernés rencontrent des problèmes psychologiques et tendent à développer des troubles du comportement, et un tiers d'entre eux font face à des problèmes de santé » (2018 : 2). Comme le souligne Bouregba (2022 : 7), il fut un temps où les personnes délinquantes étaient stérilisées. Aujourd'hui la « cohésion familiale » constitue un « fondement [-] éthique [-] de notre société » et en ce sens, « l'obligation de préserver la continuité des liens familiaux équivaut à une double exigence de santé publique et de cohésion sociale » (Bouregba, 2002 : 8). Néanmoins, les politiques en matière de santé publique en pédiatrie pour venir accompagner les enfants avec un père en prison sont inexistantes. Sur le site internet du projet *Children of prisoners* (COPING) il est écrit : « Les politiques de protection de l'enfance et de justice pénale pour soutenir les enfants dont les parents sont emprisonnés font défaut, tout comme des données solides pour légitimer ces politiques aux yeux des décideurs¹⁵ ». En effet, : « les politiques actuelles semblent peu s'inquiéter du fait que le détenu puisse aussi être un parent et que, a fortiori, des enfants soient touchés de manière directe par les conditions de détention de ce dernier » (Morisod, 2011 : 51), ou sa détention.

2.5.5. Du *care* dans toute sa splendeur

Le *care* est une notion aujourd'hui indispensable aux luttes féministes et révolutionnaire et de plus en plus présente dans les articles scientifiques. Joan Tronto en propose la définition suivante : « Au niveau le plus général, nous suggérons que le *care* soit considéré comme une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre “monde”, en sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie » [Fischer et Tronto, 1991 : 40] » (2008 : 244). Souvent traduit par le fait de *prendre soin de*, il s'agit d'une caractéristique directement associée aux femmes, en tant que groupe social construit. Comme l'immense majorité des constructions sociales dites féminines, le travail de *care* n'est pas un travail valorisé.

L'immense majorité du travail effectué par les *mères du dehors* pour leurs enfants et leurs conjoints enfermés relève de ce type de travail. Comme le souligne Ricordeau : « si les personnes incarcérées sont, pour l'essentiel, des hommes, la solidarité est, quant à elle, assurée principalement par des femmes » et elle ajoute : « rien de mystérieux ici : c'est le rôle social attendu des femmes (particulièrement des mères et des épouses) » (2019 : 120). La violence de la détention et ses implications rendent ce travail d'autant plus indispensable¹⁶. Les *mères du dehors* doivent alors redoubler d'efforts et mettre en place divers mécanismes de protection de leur(s) enfant(s) face à cette situation. Concrètement, cela consiste à maintenir un rythme de vie le moins bouleversé possible et le plus stable possible, d'apaiser

¹⁵ <https://childrenofprisoners.eu/the-issues/>, [en ligne], consulté en mai 2023.

¹⁶ Le travail de *care* n'est évidemment pas propre à la situation des *mères du dehors*, toutefois, cette situation spécifique, au même titre que d'autres situations spécifiques que vivent les femmes (ou identifiée comme telle), comprend une forme de travail particulier.

les angoisses de leurs enfants, de cacher les leurs et à faire vivre le père dans le quotidien par beaucoup de manières (de Laverny *in* Marois, 2020 : 29). Comme l'énoncent Jones et al., dans leur rapport complet *Children of prisoners* (COPING) : « La stabilité de la relation entre la personne qui s'occupe de l'enfant et l'enfant est apparue comme un facteur clé du maintien de la résilience et du bien-être des enfants¹⁷ ». (2012 : 295). Aussi, et que ce rôle leur plaise ou non, elles se retrouvent à devoir rassurer l'enfant sur le fait que leur papa va bien et qu'il est bien traité. Que ce soit un imaginaire sur la dureté carcérale (Touraut, 2012 : 25) ou la réalité difficile et violente du quotidien dedans, en plus de toucher et d'impacter les *mères du dehors*, elles doivent aussi amoindrir leur propre crainte pour le bien-être de leur(s) enfant(s). Mais leurs tâches ne s'arrêtent pas à devoir combler les souffrances de leur(s) enfant(s) en redoublant dans leur travail de *care*.

Les pères de ces enfants se retrouvent dans une situation provoquant de grandes souffrances, notamment en lien avec le fait d'avoir à vivre leur paternité depuis l'intérieur des murs des prisons où ils sont enfermés. Plus compliqué encore, comme l'énonce De Laverny (*in* Marois, 2020 :29), c'est parfois le travail de *care* même que les *mères du dehors* assurent auprès des enfants qui donnent au père *dedans* un sentiment d'exclusion dont elles doivent ensuite prendre soin. Comme l'énoncent Lafortune, Barrette et Brunnelle, « pour ceux-là [ceux qui continuent d'investir leur paternité], la séparation [-] avec les enfants est associée à des sentiments de perte et de tristesse [...], la culpabilité d'avoir perturbé la vie familiale [...], des regrets de ne pas avoir passé plus de temps avec les enfants [...], et la crainte d'être oubliés » (2005 : 169). Le fait de ne pas pouvoir assumer leur rôle est également abordé par Carlson et Cervera qui soulèvent des sentiments d'embarras, de frustration et d'impuissance (1991 : 319). Une question qui se pose aux *mères du dehors*, est de savoir si l'enfant ira mieux ou moins bien si elle lui apprend l'incarcération de son papa. Cette question habite nombre de *mères du dehors* (Touraut, 2014 : 7 ; Ricordeau, 2005 : 192 et Douris, 2016 : 34) et vient compliquer leur travail de *care* pour lequel il n'existe évidemment pas de mode d'emploi. Il ne s'agit pas d'un choix évident à faire et pourtant chaque *mère du dehors* sait qu'il est déterminant. En soit, être *mère du dehors* c'est être de manière constante en train « d'atténuer les multiples effets de la détention sur leur(s) enfant(s) » (Touraut *in* Douris et al., 2020 : 176).

2.6. Maternité paradoxale

Se trouver prises entre les injonctions sociétales d'être "une bonne mère" et le fait d'être mère n'est pas une particularité propre aux *mères du dehors*. Comme le montre Cardi, il est reproché aux mères (principalement seule, mais pas seulement) « à la fois de manquer d'autorité, de se substituer aux hommes et de ne pas vivre pleinement leur "vie" et "identité" de femmes » (2007 : 28). Ces injonctions paradoxales sont exacerbées dans le cas des *maternités du dehors*. Les stigmates relatifs aux identités de ces mères, et les entravent multiples à leur maternité, constituent le nœud de tension qui fonde un point fondamental propre à ces maternités.

¹⁷ Traduction libre.

2.6.1. « Papa est là »

On l'aura compris, les *mères du dehors* doivent *tout faire* et cela signifie paradoxalement également ; laisser la place au père. Ces différents rôles des *mères du dehors* entrent en tensions les uns avec les autres. Comme l'énonce très justement Touraut : « Elles s'attachent à maintenir la présence du père absent et à préserver la légitimité de son autorité auprès des enfants, tout en étant dans la nécessité de s'y substituer en accomplissant les tâches qui lui étaient jusqu'alors réservées ». (2014 : 12). Sans compter que, comme l'énonce Touraut (*in* Douris et al.) ces mères sont aussi prises dans la complexité de l'envie de « raconter en détail la vie de leur(s) enfant(s) à leur compagnon incarcéré pour l'aider à maintenir sa place de père, et la peur d'accroître la souffrance de celui à qui le quotidien familial échappe ». (2020 : 181). Et ces dilemmes sont sans fin ; faut-il tout raconter à son compagnon incarcéré ? Même les éléments qui pourraient l'inquiéter, voire le culpabiliser ? (Touraut *in* Douris et al., 2020 : 181). Faire le choix de mentir n'est pas évident à prendre, sans compter qu'il peut aussi accroître « le sentiment d'isolement du parent à l'extérieur » (Touraut *in* Douris et al., 2020 : 181).

2.6.2. Rester ou partir ; une solution ?

Si le choix à faire entre, le fait de rester ou non auprès du père incarcéré ne se pose pas, ou très peu pour les *mères du dehors*, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une tension dans laquelle ces mères peuvent se voir plonger malgré elles. Lehalle et Beaulieu constatent, au sujet des mères de détenue, qu'elles font face à des jugements impliquant : « qu'elles n'aideraient pas leur enfant en étant aussi présentes et aussi soutenantes » et que « ça ne lui donnerait pas la compréhension totale de ses actes si les conséquences ne sont pas également rendues violentes par le fait d'être laissé tomber par leur mère » (2019 : 151). Dans une logique similaire, le père des enfants des *mères du dehors* ne pourra pas comprendre qu'il ne doit pas re-commettre d'actes délictueux si les conséquences ne sont pas de se retrouver sans sa famille. Comme le montrent Carlson et Cervera (*in* Ricordeau), les femmes se voient souvent critiquées pour leur choix de rester auprès de leur conjoint et même « encouragées à divorcer » (2005 : 110-111). Sans compter que certaines sont considérées, par leur belle-famille comme étant responsable de la situation de leur compagnon (Ricordeau, 2005 : 111). D'un autre côté, en restant « auprès du père de leur enfant, elles affichent leur loyauté. Par-là même, elles se voient reconnaître et s'attribuent elles-mêmes des qualités socialement valorisées » (Touraut, 2014 : 11).

Notons que nombre de détenus font le choix de se détacher de leur relation familiale afin de leur éviter de la souffrance, et pour ne pas alourdir leur propre peine (Ricordeau, 2005 : 101). En effet, être enfermé avec des proches qui comptent sur soi à l'extérieur induit de forts sentiments de culpabilité.

2.6.3. Une maternité entravée par l'institution carcérale... et l'État

Il existe une tension intrinsèque relative à l'incompatibilité entre pénal et bien-être. Comme l'énonce de Saussure : « Le croisement des politiques de protection de l'enfance, qui foisonnent, avec les politiques pénales, laisse apparaître des tensions ainsi que des

incompatibilités » (2019 : 18). Les institutions carcérales font partie de l'État. Ce même État qui, à travers d'autres institutions, édicte des obligations familiales dont notamment : « l'obligation affective » et « les normes de présence » (Stettinger, 2019 : 80) rendues strictement impossible par l'emprisonnant d'un parent, et en l'occurrence, le père. On l'a vu, les *maternités du dehors* sont des sujets de recherches quasi inexistantes. Les *mères du dehors* sont également oubliées des politiques publiques (de Saussure, 2020 : 79). Progressivement, des politiques publiques se développent pour aider les mères seules (Weissgerbe, 2006 : 6), mais aucune politique publique n'inclut les *mères du dehors*. Celles qui ne sont pas séparées, pas divorcées, mais pour autant seules et affaiblies par une décision relevant de l'État (incarcération du père). Pourtant, l'institution judiciaire pénètre dans la vie de ces *mères du dehors*, faisant peser sur elle le poids de la surveillance, mais si la répression s'imisce jusqu'à la sphère de l'intime, les aides restent elles absentes.

Il n'existe aucun service pour pallier à aux effets de l'incarcération sur les familles dehors (Barrette et al., 2002 : 4). Comme le souligne de Saussure : « il est particulièrement regrettable qu'aucun pont, qu'aucune politique de "réaction" n'existe entre l'acte de punir et les conséquences que celui-ci peut engendrer pour un enfant [...] ». (2019 : 18). En ce sens, Cardi (2009 : 85) évoque, au sujet des mères détenues considérées à risque, qu'une multiplicité de « dispositifs parapénaux » viennent se greffer à leur maternité. S'il n'est de loin pas reconnu que ces dispositifs puissent être positifs, force est de constater qu'absolument aucun dispositif de compensation n'est envisagé pour les *mères du dehors*. Elles sont un angle mort des politiques publiques.

La prison est un espace d'antagonisme, et particulièrement pour les familles qui voient l'administration pénitentiaire revendiquer des « logiques sécuritaires d'une part, qui soutient l'enfermement, la mise à l'écart, la punition, la violence, l'arbitraire, la vacuité [et d'autre part, une] logique humaine d'autres par qui vise l'ouverture sur le monde, la levée des barrières, la réparation, la projection dans le temps, la réinsertion ». (Weissgerber, 2006 : 7). Les discours dominants eux-mêmes se contredisent entre, d'un côté, le fait que la peine elle-même consiste fondamentalement à limiter et complexifier les liens familiaux (Touraut, 2012 : 193) et d'un autre, le fait que les enfants doivent être pris en compte, tant dans la peine prévue pour leur père (art. 47 du Code pénal suisse sur la fixation de la peine) que dans les règlements des prisons¹⁸, tout cela en vue d'une sortie et d'une réhabilitation aux chances de succès significatifs. Effectivement, les liens familiaux sont traités comme étant nécessaires à la réinsertion (Quennehen, 2021 : 1 ; Bouregba, 2002 : 15-23 ; Carlson et Cervera, 1991 : 320 ; Barrette et al., 2002 : 2 ; Christian, Mellow et Thomas, 2006 : 444-445 ; Touraut, 2013 : 86 ; De Coninck, 1982 : 87-88). Comme le souligne Ricordeau : « les personnes proches de détenues sont également largement ignorées par les politiques publiques. On peut s'en surprendre, car en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive, la qualité des liens sociaux est généralement considérée comme un facteur déterminant » (2019 : 121). Plus loin, elle écrit, « confrontées — à leur corps défendant — au système judiciaire et carcéral, précarisées et stigmatisées, les proches de personnes incarcérées sont souvent

¹⁸ Je pense notamment à l'existence affichée des « parloirs enfants ».

considérées comme leurs complices, voire leurs victimes. Elles sont confrontées successivement aux injonctions ambiguës, sinon contradictoires du système pénal : être responsable du condamné, solidaires du détenu et garante du sortant de prison ». (Ricordeau, 2019 : 136). C'est sans compter qu'il est demandé aux personnes qui savent chaque jour plus que la prison désinsère et comment, qu'elles soient pourtant les garantes de la réinsertion » (2019 : 136).

2.6.4. Vivre la prison depuis dehors ; une situation inadaptée aux enfants

Touraut met en évidence que, parmi, la fonction punitive de la prison, il y a la volonté plus ou moins explicite de compliquer les liens familiaux (2012 : 193) et les enfants en pâtissent. Les familles n'échappent « pas à l'obsession sécuritaire des prisons » (Touraut, 2012 : 191). En prison, pour les personnes du dedans ou du dehors, c'est un gouvernement par la crainte qui règne ; un faux pas et les familles peuvent se voir retirer leur droit de visite (Touraut, 2012 : 187). Dans la continuité de Touraut, Ricordeau (2019) rappelle l'arbitraire qui règne en prison. Cette violence qui s'exerce de fait sur les enfants, il revient aux *mères du dehors* de l'atténuer (Touraut *in* Douris et al., 2020 : 176-178). L'architecture des prisons est décrite comme « un cadre dégradant » (Touraut, 2012 : 46) et Ricordeau décrit les salles d'attente des parloirs comme des lieux « mal entretenu, peu éclairé — voir sans fenêtre » et les parloirs « généralement sordides et décrépits » (2012 : 106). Ce sont autant d'éléments qui témoignent selon elle, du « manque de considération à l'égard » des proches (Ricordeau, 2012 : 106). C'est dans ces réalités intrinsèques au milieu carcéral que les enfants sont *accueilli·e·s* à chaque visite, mais c'est aussi là où ils et elles savent que leur père est toute la journée et toute la nuit, tout le temps, ce qui peut provoquer des craintes. Dans leur article, Lehall et Beaulieu exposent la peur qui habite les mères qui ont un enfant en prison (2019 : 141). Cette peur est également vécue par les *mères du dehors* pour le père de leur(s) enfant(s). Et cela peut être vrai pour l'enfant, quelle que soit la version qui lui est donnée. La surveillance accrue en prison, et notamment durant les parloirs, amène certain·e·s proche à s'autocensurer (Touraut, 2013 : 87). Bien que dans son article Touraut ne fasse pas référence directement aux *mères du dehors*, cette autocensure impacte très certainement la façon dont elles se comportent avec leurs enfants tant qu'elles sont sous le regard des caméras, des micros et des gardien·ne·s. Comme l'énonçait déjà Foucault dans son ouvrage phare de 1975, la prison rompt toutes relations non-contrôlées. Lorsque les proches se confrontent à la prison, c'est avant tout la question des parloirs qui est évoquée. Les parloirs ne sont pas adaptés aux enfants ; il n'y a pas de jeux pour les enfants, ou très peu (Douris, 2016 : 31) et ils·elles s'ennuient parfois durant les parloirs tant rien n'est mis en place pour ces dernier·e·s (Touraut, 2012 : 201). Les enfants sont également soumis au même contrôle aléatoire et aux humiliations que les adultes : fouilles, détecteur de métaux, portiques (Ricordeau, 2005 : 139, Douris, 2016 : 32). Les parloirs sont source de stress, et ce dès le matin même du parloir (Ricordeau, 2005 : 128) : les trajets sont longs, il faut penser à ne pas oublier ses pièces d'identité et souvent les proches soignent particulièrement leur apparence et celles de leur(s) enfant(s).

Dans son ouvrage *La puissance des mères. Pour un nouveau sujet révolutionnaire*, Ouassak énonce que les enfants racisé·e·s et de classe populaire sont désenfantisé·e·s (2020 :

15). Cette triste réalité fait directement écho à la manière dont les enfants qui ont un parent en détention sont perçus par les institutions judiciaires et plus précisément par le personnel des prisons. Leur statut d'enfant n'est pas pris en compte ; ils·elles sont logés·es à la même enseigne que les adultes (Douris, 2016 : 32). Comme le précise de façon on ne peut plus claire Ouassak, « ce processus de désenfantisation est courant. Il consiste à n'accorder aucune indulgence particulière aux enfants appartenant à un groupe discriminé, à les traiter aussi violemment que les adultes de ce groupe. Ils ne sont plus que des adultes problématiques en devenir [...] » (2020 : 15). Les enfants souffrent et les *mères du dehors* voient leur devoir de prendre soin drastiquement augmenté, tout en étant elle-même affaiblie.

2.6.5. Les stigmates

La diffusion du stigmate de l'enfermement au sein de la famille est une part de l'expérience carcérale élargie (Touraut, 2013 : 8). Être stigmatisé·es c'est se voir « déposséd[er] d'une identité sociale "respectable" » (Bousbaa, 2007 : 6) et ce en dépit du comportement réel des personnes concernées par ledit stigmate. Dans l'ouvrage *Les 100 mots de la sociologie* de Paugman (2018), Rostaing s'intéresse à la notion de *stigmate* érigé en concept par Goffman. Le stigmate doit s'analyser à l'aune de normes existantes régissant les relations. L'auteure écrit que le stigmate : « n'est pas un attribut en soi : il se définit dans le regard d'autrui ». Il impacte fondamentalement l'identité, devenant « une réelle épreuve identitaire » (De Laverny, in Marois, 2020 : 21). Dans son article *L'interférence du stigmate dans la prise en charge médicale. Le cas des mères célibataires*, Bousbaa (2017) consacre un chapitre à la manifestation du stigmate et analyse comment le stigmate impacte les comportements des personnes extérieures à ce dernier. Dans son article l'auteure évoque, au sujet des mères célibataires en Tunisie que : « ce statut tant dévalorisé socialement amène le corps soignant à concevoir ces mères célibataires comme un corps unifié par la souillure, en dépit de la diversité de leurs trajectoires et des raisons qui les ont amenées à devenir mères célibataires ». (2017 : 6). De Coninck (1982), dans son article *La famille du détenu : de la suspicion à l'idéalisation*, reprend à Sturckhoff (in De Coninck, 1982 : 89) l'« échelle permettant de mesurer la stigmatisation » au moment de la séparation familiale. « Elle inclurait la honte, le rejet, l'exploitation, l'isolement, la réalisation personnelle, la suspicion des autres, la dépression, le sentiment d'amoindrissement et l'anxiété » (De Coninck, 1982 : 89).

Concernant la réalité des proches face au stigmate, Touraut (2013 : 88) énonce qu'il s'agit de la « disqualification sociale dont [les proches] sont l'objet ». Comme elle l'écrit plus loin ; « le statut de "femme de détenu" est associé à des images de vulgarité, de manque d'éducation, de faiblesse intellectuelle et de dangerosité. Les proches ont souvent la réputation d'être des cas sociaux » (2013 : 89). Pour les proches, le « stigmate d'être femme, mère ou encore enfant d'une personne prisonnière, devient le "statut principal" de l'individu, au détriment de ses différents rôles sociaux ». (De Laverny in Marois, 2020 : 21). À la lumière de la nécessité d'une explication relationnelle pour l'existence et la compréhension des stigmates, on comprend pourquoi Noali (2016) énonce que c'est souvent au moment de la libération, que la personne détenue prend pleinement et réellement conscience de l'ampleur

du stigmate d'être un·e ancien·ne détenu·e : les murs de la prison l'épargnaient jusque-là du regard des autres dehors. Les personnes proches, elles, sont confrontées quotidiennement au monde *libre*, jugé bon et moral contrairement à la prison qui comprendrait des personnes jugées mauvaises et immorales (Touraut *in* Douris et al., 2020 : 176-177). La personne détenue est considérée comme étant de mauvaise réputation (au minimum), et sa famille de toute évidence aussi (Bouchard, 2007 : 9). Sur le stigmate des proches, Robertson (2007 :12) propose, concernant les enfants trois critères rendant le stigmate plus ou moins impactant : « la nature du délit, l'attitude de la communauté et de l'entourage de la famille du prisonnier et le caractère de chacun des enfants ». Ces critères semblent toutefois pertinents pour s'appliquer aux autres proches et pas seulement aux enfants de détenu·e·s. Le stigmate est le fruit de relations, et sa cause n'est pas la réalité qui le permet, mais celle qui la construit comme étant stigmate.

Ricordeau évoque la question de la délation des proches comme étant un moyen pouvant parfois se révéler efficace pour ôter la suspicion de la justice à leur rencontre (2005 : 6-7). Il est clair que si la famille de la personne détenue n'exprime pas clairement qu'elle se désolidarise de la personne enfermée, alors évidemment elle est coupable à son tour (Bouchard, 2007 : 32). Par contre, l'inverse n'est pas aussi vrai. En effet, condamner la personne enfermée dont on est proche ne permet pas forcément de s'extraire du stigmate. Les discours dominants sur les dynamiques entourant les réalités pénales nous poussent à croire qu'éventuellement il serait possible de ne plus être stigmatisées par association. Pour autant que ce soit possible, les proches endosseraient alors le statut de victime (Ricordeau, 2019 : 136). Victime de l'emprise de leur conjoint, père, fils, etc. Touraut (2013) a élaboré une typologie de la gestion du stigmate par les personnes proches. Elle propose trois idéaux types : l'expérience *dévastatrice*, la gestion *retournée* du stigmate ou la logique *combative*. Ces derniers ont été construits par l'auteure à partir de quatre variables : la première consiste à savoir si la personne proche pouvait prévoir l'incarcération ou pas, la façon dont la personne proche perçoit la culpabilité de la personne enfermée, le milieu social auquel elle appartient et la durée de l'expérience carcérale (Touraut, 2013 : 92).

2.6.6. « La bonne mère », statut inatteignable pour celle *du dehors*

Bien que les *mères du dehors* mettent tout en place pour amoindrir les violences de la prison sur leur(s) enfant(s), elles ne pourront jamais s'extraire de leur image de mères stigmatisées pour ne pas dire ; de *mauvaises mères*¹⁹. Comme l'énonce Touraut (*in* Douris et al.), les « rapports de causalités entre dysfonctionnements familiaux et délinquance restent très présents dans les représentations sociales » (2020 : 177). Pour illustrer son propos elle évoque la question des surveillant·e·s de prison qui jugent en permanence l'attitude des parents lorsqu'ils·elles sont avec leur(s) enfant(s) au parloir. Ce qui vient premièrement à l'esprit lorsqu'on fait écho aux *mauvaises mères* dans le contexte carcéral, ce sont les mères qui ont un enfant incarcéré·e·s et dans un deuxième temps, mais pas des moindres, à celles qui ont leur(s) enfant(s) en prison avec elles. Avoir un·e enfant en prison implique des

¹⁹ Ce processus de discrédit maternel existe, plus ou moins, dans toutes les maternités qui déroge à la maternité blanche, des classes moyennes à aisées.

jugements sur sa mère (bien plus que sur le père) (Lehall et Beaulieu, 2019 : 137). Si les mères de délinquant·e sont coupables du comportement de leur(s) enfant(s), qu'elles auraient « mal éduqué », *les mères du dehors* sont coupables d'avoir choisi un délinquant et prisonnier comme père de leur enfant, et en ce sens elles sont démunies de la capacité de faire de bons choix. Elles sont de *mauvaises mères*, car responsables non seulement du *mauvais* modèle choisi pour la figure paternelle, mais également, parce que l'enfant souffre directement des conséquences de leur « mauvais choix » en ce qui concerne le père. Sans compter, comme nous l'avons déjà vu, la responsabilité attribuée aux mères du fait de rester auprès d'une personne en prison.

Pour la justice, les proches de détenu ne peuvent être que coupables ou victimes. Comment alors être considérée comme une *bonne mère* si elles ont aidé (que ce soit vrai ou non) leur compagnon ou conjoint à commettre l'acte délictueux ou criminel ou si elles sont victimes de leurs mensonges, de leur pression ou de l'amour qu'elles lui portent. Elles ont alors le choix : être perçue comme pas suffisamment fortes pour quitter leur conjoint ou compagnon et leur emprise, ou, si elles restent, elles ne sont définitivement pas mieux que lui, et ces mères sont traitées à leur tour comme des criminelles (Lehall et Beaulieu, 2019 : 147). Il faut comprendre le processus de *désenfantisation*, constaté par Ouassak, comme étant le revers d'une même pièce que le processus de déshumanisation des mères (2020 : 16).

Selon De Coninck (1982 : 89), ce qui affecterait le plus l'enfant ce n'est pas la séparation en elle-même, mais la manière dont la mère la vit. Que les mères prennent sur elles, qu'elles l'expriment, aucune situation ne semble permettre à ces mères d'être de *bonnes mères*. La réalité des *mères du dehors* : leur manque de temps et leur manque de moyen sont des éléments objectifs également retenus pour culpabiliser ces mères. Comme l'énonce Kawash : « une image claire de la maternité idéale se dégage de cette littérature profonde : les mères peuvent réussir malgré les normes impossibles de la maternité parfaite, tant qu'elles ont des loisirs, la capacité économique d'acheter et de consommer, l'alphabétisation, le capital culturel et le privilège social (qui inclut généralement un mari) ». ²⁰ (2011 : 986). Ces réalités en partie fantasmées ou mal interprétées amènent à ce que la compétence parentale des *mères du dehors* soit disqualifiée (Stettinger, 2019 : 77). La disqualification parentale est définie de la sorte par l'auteure : « [il s'agit d']un processus conjuguant la négation des pratiques et savoirs parentaux, l'encadrement des fonctions parentales et la perte de « reconnaissance sociale » liée au statut de parent ». (2019 : 78). Nombre d'attaques sont faites à la maternité *des mères du dehors* par le biais des blâmes qu'elles se voient en permanence imputer (Lehall et Beaulieu, 2019 : 151). Comme l'énonce Ouassak au sujet des parents des quartiers populaires : « c'est aussi être stigmatisé par les institutions, être considéré comme incapable de bien élever ses enfants et coupable de reproduire des schémas familiaux archaïques et rétrogrades » (2020 : 12). De plus, ces stigmates et la disqualification parentale peuvent parfois influencer effectivement « la capacité du parent à exercer son rôle » (Stettinger, 2019 : 77-78).

²⁰ Traduction libre.

Nous l'avons vu (Lalancette et Germain, 2018), la culpabilité est inhérente aux constructions sociales de la maternité. La simple reconfiguration de la famille amène de nouvelles perceptions sociales qui amène les familles à savoir, d'ores et déjà qu'elles seront jugées (Bouchard, 2007 : 23) ; la culpabilité venant du sens commun de ce que ressent l'enfant (Ricordeau, 2005 : 191). Cette réalité peut parfois pousser les *mères du dehors* à avoir besoin d'évoquer ou de prouver que son enfant ou ses enfants sont compétents ; marcher tôt, parole précoce, lecture, etc. (Capponi et Horbacz, 2007 : 118 ; Ricordeau, 2005 : 122).

2.6.7. Placement de l'enfant hors du foyer familial

Cardi évoque, au sujet des mères seules qui sont dans des foyers, qu'une « menace pèse sans cesse [sur elles] » (2007 : 30) au sujet du placement de leur(s) enfant(s). Bien que les *mères du dehors* ne soient de loin pas forcément suivies de près par des institutions en lien avec le placement des enfants, la présence d'une sphère de l'État dans leur famille (la judiciarisation de leur compagnon ou conjoint), les disqualifications, et les attaques contre leur maternité les vulnérabilisent, induisent chez ces mères, une peur, plus ou moins grande, plus ou moins réelle de voir leur(s) enfant(s) placé·e(s) par les institutions dites de protection de l'enfance. Les *mères du dehors* ont souvent des rapports avec la justice dans le cadre des procédures pénales de leur compagnon, des institutions étatiques sont de la sorte devant leur porte, et le risque qu'elles s'immiscent clairement dans leur famille est toujours présent. De plus, le contrôle et la surveillance à laquelle elles sont exposées, soit en lien avec la procédure (écoutes téléphoniques, écoutes dans les espaces qu'elles fréquentent, surveillance de leurs relevés bancaires, etc.) ou en lien avec la prison avec ses caméras et les rapports fréquents (établi par le personnel pénitentiaire), sont autant de raisons supplémentaires qui expliquent la peur du placement. Par ailleurs, maintenant que nous avons pu explorer au début de cette revue de littérature *Qui sont les proches* des personnes détenues, et si nous analysons cela au regard de l'article de Damour concernant les délégués à la tutelle, nous verrons que les critères sur lesquelles les institutions de placement se basent pour construire leur évaluation : « - soit des comportements individuels déviants et dangereux qu'il faut normaliser : - soit sur le poids des histoires familiales [...], - soit sur une marginalisation au sein du marché de l'emploi qui entraîne des difficultés financières [...] » (2006 : 133) sont autant d'éléments pouvant « facilement faire échos aux situations réelles ou fantasmées » des *mères du dehors* (Fiedler, 2020-21 : 5). Ces situations contraignent les mères à s'autoréguler (Crewe (2011 : 518-520), par l'obligation constante de devoir se gouverner pour le bien-être de l'enfant. Elles ne peuvent pas et encore moins montrer qu'elles dysfonctionnent.

2.7. Retour à la question de recherche

La prison reste un sujet de recherche secondaire dans la sphère académique francophone. On ne connaît encore que trop peu les *Prison studies* qui constituent des parcours universitaires à part entière aux États-Unis ou en Angleterre, par exemple. Concernant la place des proches, comme nous l'avons vu dans le chapitre intitulé : *Analyses critiques de la prison*²¹ ; *La place des proches*, ne constitue pas un sujet de recherche

²¹ <https://infoprison.ch/>, [en ligne], consulté en avril 2023.

particulièrement considéré. Bien que la tendance tant petit à petit à augmenter. Les questions relatives à la maternité d'un point de vue sociologique et féministe restent également très marginales dans les sphères académiques francophones. Les études genre par exemple, semblent avoir de difficultés à s'approprier cette thématique. Cela tient certainement au fait que le rapport du féminisme blanc à la maternité a historiquement été de rejeter la maternité étant donné que les femmes blanches de classe moyenne et aisée étaient assignées à un rôle de mère, et seulement celui-ci (Cardi et al., 2016). L'absence d'intérêt des sphères universitaires²² pour les questions de maternité tient certainement à ce que je viens d'exposer.

Comme nous venons de le voir, dans la littérature scientifique francophone, il n'existe que trois articles consacrés uniquement à l'analyse sociologique des mères dont le père de l'enfant est en prison : Touraut *in* Douris et al. (2020) ; Touraut (2014) et Lafortune, Barrette et Brunelle (2005). Je m'inscris dans la continuité de ces rares auteur·trice·s dont l'intérêt est de combler l'absence de littérature scientifique sur ce sujet pourtant aussi pertinent scientifiquement que socialement. À l'aune de mes questions de recherche — entre les injonctions sociales à être une 'bonne mère' et les multiples conséquences de l'enfermement du père : quelles sont les spécificités des *maternités du dehors* ? Dans quelle mesure constituent-elles une expérience spécifique, caractérisée par les paradoxes qui découlent d'injonctions sociales contradictoires ? — et à travers les ouvrages mobilisés, la *maternité du dehors* implique de mobiliser et de tracer des ponts entre les études genres et les études sur la prison. Ce qui permet de constater que cette maternité contient suffisamment de spécificités qui me permettent de l'inscrire parmi les *maternités marginalisées*.

²² J'ai regardé les cours proposés dans le Master en étude genre à Lausanne (2022-2023) et à Genève (2022-2023), aucun ne semblent — si je me fie aux intitulés des cours — proposer de s'intéresser spécifiquement à la question de la maternité.

3. Méthodologie

Afin de répondre à ma question de recherche, je mobiliserai trois corpus de données empiriques. Tout d'abord, des entretiens semi-directifs menés avec six *mères du dehors*. Puis, étant moi-même une *mère du dehors*, j'aurai l'occasion de mobiliser mes expériences à travers des données écrites et des observations. Il est difficile, mobilisant mes propres expériences, de prétendre m'inscrire dans une démarche inductive pure. Toutefois, je n'avais évidemment pas conscience, en amont de la réalisation des entretiens, tout ce qu'ils m'ont appris. En ce sens, je m'inscris malgré tout dans une telle démarche permettant autant que possible au terrain de guider ce travail. Toutefois, démarche auto-ethnographique ou non, comme l'énonce Ricordeau : « on ne part pourtant pas enquêter ni, *a fortiori*, interviewer des personnes, sans quelques hypothèses » (2005 : 10) ou présupposés.

Dans ce chapitre consacré à la méthodologie, j'explicitai mon usage de l'auto-ethnographie et préciserai la tenue des différents entretiens que j'ai menés. Je présenterai ensuite la méthode d'analyse des résultats obtenus. Enfin, avant de présenter rapidement les deux prisons de Genève — desquelles il sera fait mention régulièrement dans la partie analyse des résultats qui suivra —, il me semble intéressant de m'arrêter rapidement sur ma positionnalité en tant que chercheuse en sciences sociales.

3.1. Auto-ethnographie

Je suis moi-même concernée directement par cette *maternité du dehors*, et c'est encore le cas au moment où j'écris ces lignes étant donné que mon compagnon et père de ma fille est en prison. Dans son article *L'autoethnographie : une quête de sens réflexive et conscientisée au cœur de la construction identitaire*, Rondeau explique qu'une étude auto-ethnographique « est avant tout axée sur le vécu d'un[e] seul[e] cherch[euse], [celle-ci] étant amenée à le percevoir, à le ressentir et à prendre conscience d'un soi qui reste lié à un contexte de vie particulier et qui devient l'objet de la recherche » (2011 : 52). C'est le travail auquel je m'adonnerai. Mon compagnon a été arrêté puis incarcéré au lendemain du test de grossesse (novembre 2019). J'ai vécu ma grossesse seule et j'ai accouché, le 31 juillet 2020 sans sa présence. Lorsque ma fille avait à peine 10 jours, je me suis rendue au parloir pour que mon compagnon rencontre sa fille. Il a été libéré la veille du premier mois de notre fille. Alors qu'elle allait sur ses 4 mois, il a à nouveau été arrêté et incarcéré. Là, sa détention n'a duré que trois mois, mais à la fin il a été expulsé dans son pays d'origine (Colombie). Nous avons pu nous revoir alors que notre fille avait 10 mois (en mai 2021), en Albanie²³. C'est seulement alors qu'elle allait avoir 1 an qu'il a finalement réussi à rejoindre la France voisine (juin 2021). Dix jours avant l'anniversaire de notre fille, mon compagnon se fait arrêter en Suisse et placer en détention administrative pour une durée d'une semaine avant d'être relâché. Finalement, deux mois et demi avant que notre fille fête ses deux ans, il a à nouveau été arrêté puis enfermé et l'est encore aujourd'hui. Je ne sais pas s'il sera sorti avant les 3 ans de notre fille et avant que je rende ce travail (été 2023). Cette très brève présentation de ma relation à

²³ L'intérêt de ce pays est qu'il était à la fois hors de l'espace Schengen, donc facilement accessible pour des personnes d'origine extra-européenne tout en étant à proximité terrestre de pays faisant partie de l'espace Schengen.

ce sujet me semblait importante à énoncer d'ores et déjà afin de comprendre tout ce qui sera présenté par la suite, notamment mon lien communautaire aux personnes avec qui j'ai mené les entretiens et mon rapport au sujet. L'intérêt de ce sujet est multiple et parfois très personnel bien que sa pertinence sociale, politique et académique suffise en soi.

Pour procéder à l'analyse auto-ethnographique, je me baserai sur deux entretiens où je réponds à des questions que l'on me pose au sujet de ma place et de mon identité de proche de personne détenue. J'avais participé à ces entretiens avant de savoir que j'allais rédiger un jour mon travail de Mémoire sur ce sujet. Lors du premier entretien, je suis enceinte de ma fille (printemps 2020). Il y a quelques mois, un collectif anti-carcéral a fait un appel à contribution à l'occasion duquel j'avais retranscrit ledit entretien. Le deuxième entretien a été réalisé il y a moins d'une année dans le but d'apporter une contribution plus récente au collectif en question. Ces entretiens ne répondent pas à la même grille d'entretien ni au même but que ceux que j'ai menés dans le cadre de ce travail de mémoire. Toutefois, nous le verrons, je fais souvent directement référence au sujet qui fait l'objet de ce travail. J'aurais également l'occasion de mobiliser une contribution rédigée pour ce collectif concernant la manière dont j'avais annoncé à ma fille l'incarcération de son père. Je me baserai également sur les quelques mentions faites de mes expériences lors des entretiens enregistrés avec les autres *mères du dehors* dans le cadre de ce travail. J'utiliserai aussi sur le travail que j'avais eu l'occasion de rédiger, en 2020-2021, intitulé : « Parentalité carcérale. *Les mères du dehors* ; entre parentalité totale et stigmates »²⁴. Enfin, j'ai eu l'occasion d'observer plusieurs situations, de les vivre et de connaître de dedans les parloirs des deux prisons genevoises auxquelles il sera fait références par les *mères du dehors* dans l'analyse qui suivra. Notamment, j'ai réalisé deux croquis des parloirs de la Brenaz et de Champ-Dollon afin que les lecteur·trice·s puissent visualiser les espaces dont il sera souvent fait mention lors de l'analyse qui suit.

Ricordeau souligne avoir peur de « prendre en traître » (2005 : 23) les personnes détenues et leur(s) proche(s). Le fait que j'ai longuement hésité sur le sujet à traiter pour mon Mémoire, car ce n'est qu'en décembre 2022 que j'ai fait le choix du sujet qui m'occupe, m'a permis d'éviter ce sentiment. En effet, à ce moment, mon identité de *mère du dehors* était trop avancée et clairement dissociée d'une position dans laquelle je pouvais « prendre en traître » les personnes avec lesquelles j'ai fait les entretiens. Par contre, Ricordeau (2005) continue en précisant qu'elle avait toujours été en position d'observatrice en se rendant dans les prisons étant donné son lien personnel avec les prisons, mais également son travail de recherche en parallèle. Cette positionnalité me parle au sens où ayant un rapport critique vis-à-vis de la prison depuis quelques années maintenant (puis de plus en plus avec le temps qui passe, et plus encore depuis que je suis devenue une *maman du dehors*), cela m'a toujours placée dans une constante observation critique de ces espaces d'enfermement.

²⁴ Travail réalisé au semestre de printemps (2020-2021) dans cadre du cours de la Professeure Irène Maffi et de l'assistant Jacopo Storari intitulé : *Santé, sexualité et reproduction : regards anthropologiques*.

Faire le choix de ce sujet me permettait de concilier deux réalités qui allaient me prendre toute mon énergie durant les mois à venir : mon Mémoire et ma *maternité du dehors*. Comme le souligne Touraut, l'omniprésence de la prison envahit toutes les réflexions (2012 : 89). Je m'attendais évidemment à ce qu'étudier un sujet aussi proche de moi impliquerait des difficultés émotionnelles à gérer, mais je savais aussi que, de manière générale, contextualiser mes propres conditions d'existences, à ce qui fait système a toujours participé à me donner la force d'aller de l'avant. Tel que l'énonce Rondeau, l'auto-ethnographie c'est rallier le personnel au culturel (2011 : 52). Reste toutefois un point que j'avais négligé concernant la littérature que j'allais être amenée à lire. Je me suis retrouvée en effet à lire des articles qui expliquaient à quel point les enfants, dont la configuration familiale pouvait correspondre à celle dans laquelle ma fille se retrouve inscrite, développaient des troubles dans leur développement, même bien plus tard. Ce n'est pas qu'avant de lire ces articles, je pensais que cette situation de vie n'impacterait pas ma fille toutefois, ça n'a pas été pareil de lire la littérature à ce sujet, détaillant les complications auxquelles ma fille risquerait de devoir faire face (*Humanrights*, 2018 : 2).

Effectuer un travail auto-ethnographique implique un perpétuel « va-et-vient entre l'expérience personnelle et toute la dimension culturelle et sociale de l'objet d'étude, en accordant ainsi une place prépondérante au soi » (Rondeau, 2011 :52). Ce travail d'itération est également à mettre en œuvre entre le contenu des entretiens récoltés et des cadres d'analyses plus généraux : un va-et-vient entre les données récoltées et le contenu de la revue de littérature.

3.2. Entretiens semi-directifs

J'ai mené mes entretiens avec six personnes : Linda, Sofia, Ana, Louana, Jessica et Émeline. Être moi-même concernée par la problématique de mon travail, m'a facilité l'accès à ces personnes. J'ai connu trois de ces mamans lors des « parloirs enfants » qui ont lieu les mercredis à la prison de Champ-Dollon et durant les « parloirs enfants » et/ou « famille » de la Brenaz. C'est le cas de Linda, Ana et Jessica. Plus précisément j'ai rencontré Linda et Ana lors de mes parloirs à la prison de Champ-Dollon. Jessica, je l'ai connu durant les parloirs à la Brenaz. Sofia est une amie de Linda que je ne connaissais pas avant de mener l'entretien avec elle. Son compagnon avait déjà été transféré dans une prison du canton de Vaud avant que le mien ne retourne à Champ-Dollon. Louana est une amie d'enfance à mon compagnon, que je connaissais de loin également depuis notre adolescence. Je savais que son compagnon et père de ses enfants était également en prison et nous nous écrivions parfois à ce sujet. Émeline, je l'ai rencontrée, car elle est la compagne d'une connaissance et lorsque son compagnon a été incarcéré nous avons commencé à nous écrire quelques fois pour prendre des nouvelles.

Ma réalité de mère (et/ou *mère du dehors*) m'a incité à mener deux des entretiens par vidéoconférence (*Zoom*). L'une des mamans habite le canton de Vaud, cela m'aurait obligé à me déplacer donc à trouver une garde pour ma fille ce qui pouvait être évité en mobilisant les technologies qui sont, depuis la Pandémie du Covid-19, devenue de toute façon plus commune, notamment dans le cadre des études. Pour l'autre maman, nous avons toutes les

deux des journées très remplies et des enfants d'un âge rapproché qui se couchent plus ou moins à la même heure. Cela nous a alors motivées à faire l'entretien zoom un soir, pendant que nos enfants dormaient. Les autres entretiens ont été faits dans des espaces publics, sur le lieu de travail d'une des personnes interviewées et chez l'une d'entre elles. Les entretiens ont duré en moyenne une heure.

J'avais pensé faire un entretien supplémentaire avec une maman qui n'est pas venue au rendez-vous que nous nous étions donné. Linda, une maman et amie avec laquelle j'avais déjà fait l'entretien est venue me rejoindre et nous avons eu l'occasion de mener une petite discussion que j'ai pensé à enregistrer et qui fera également partie du matériel récolté pour mener à bien ce travail.

J'ai eu l'opportunité d'enregistrer tous mes entretiens sans aucun souci. Je précisais évidemment d'emblée que leur anonymat serait préservé. Elles ont répondu à toutes les questions alors que je précisais en début d'entretien, qu'elles avaient évidemment le droit de ne pas répondre. Ana a juste renoncé à répondre à la question qui portait sur les faits pour lesquels son conjoint était incarcéré. J'étais évidemment consciente de la dureté du sujet dont je leur demandais de parler. Au sujet de Linda, je précise qu'elle est devenue une amie avec les mois qui ont passés et que nous nous voyions assez souvent avec nos enfants et que nous avons à beaucoup d'occasions eu des discussions sur nos réalités, celles de nos enfants et de leur papa. Dans son cas, j'ai par moment renoncé à lui faire développer des questions tant je sais combien cela la place dans des situations d'angoisses extrêmes. J'ai alors demandé son accord pour pouvoir ajouter ce que je sais des descriptions qu'elle m'a faites pour lui éviter de revivre des traumatismes en racontant une fois encore.

J'ai mené chaque entretien sur la base d'une grille d'entretien (en annexe). Elle a eu l'avantage de me permettre de m'assurer que pour chacune des personnes avec lesquelles j'ai mené les entretiens, j'avais un contenu répondant plus ou moins aux mêmes questions. J'ai constaté qu'une fois que les deux premiers entretiens étaient faits, même si j'avais pris le soin de bien connaître ma grille au préalable, j'ai eu l'occasion de moins m'y référer au cours des entretiens qui ont suivi, tout en étant capable de relancer sur les points que je savais manquant. Évidemment, j'ai toujours pris soin de parcourir les questions qui manquaient afin de les poser. Cela a souvent été possible durant des petites pauses provoquées dans presque tous les entretiens par un appel du compagnon/conjoint ou d'un·e enfant dont il fallait s'occuper.

Pour ce travail, j'ai fait le choix de ne mener des entretiens qu'avec des personnes qui correspondait à ce que j'ai appelé les *mères du dehors*. Chacune des personnes avec lesquelles j'ai fait l'entretien ont donc en commun d'être encore en couple, d'avoir un·e ou plusieurs·es enfant·s avec une personne qui a été en détention alors que les enfants étaient déjà né·e·s ou qui l'est encore, et d'avoir fait le choix, plus ou moins réalisable de rester auprès du papa, et de « faire famille » malgré les murs, et les entraves. Comme l'énonce Bouchard : « au moment de l'enquête, toutes [les familles] affichaient un point commun : celui d'avoir fait le

choix de soutenir leur proche » (2007 : 10). Mon approche se base donc sur des entretiens détaillés qui permettront de révéler l'expérience vécue des *mamans du dehors*.

Je n'ai pas la prétention de rendre un travail se basant sur un ensemble représentatif des *mamans du dehors*. Contrairement à la population carcérale en écrasante majorité non-blanche, pour les *mamans du dehors* nous n'avons pas plus de statistique à leur sujet que celles présentées dans la revue de littérature. Je ne traite pas directement de la race dans ce travail, bien que ce soit évidemment déterminant, et en ce sens, je n'ai pas posé de question à ce sujet. Toutefois, à l'image de la population carcérale, une seule des six mamans a un conjoint blanc (une des *sept* si je me prends en compte). Évidemment, aucune des *mamans du dehors* rencontrées n'appartiennent aux classes moyennes aisées. Celles avec qui j'ai mené des entretiens vivent toutes avec leur enfant sauf l'une d'entre elles dont les enfants sont pour le moment placés en foyer. Les six femmes avec qui j'ai mené les entretiens, et moi-même, avons des situations sociales plus ou moins différentes qui me permettront de montrer autant l'importance et l'influence de ces spécificités, mais surtout, de constater que malgré ces différences, il existe une réalité commune suffisamment déterminante pour parler du groupe social des *mamans du dehors*. Comme l'énonce Ricordeau : « dans le choix des personnes interrogées (et dans la mesure du possible), nous avons diversifié les types de situations familiales, pénales (prévenu ou condamné) et pénitentiaires (temps d'incarcération, type d'Établissement). Nous avons particulièrement veillé à ce que, dans l'échantillon, figurent des durées de peines (et donc des délits/crimes) très variées, puisque — comme le suggère Van Nijnatten (1997, 45-52) — ces variables sont particulièrement pertinentes pour prévoir les conséquences de l'incarcération sur la famille et l'évolution des rapports sociaux de celle-ci ». (2005 : 25).

3.3. Analyse des données

Afin d'analyser le contenu de mes entretiens j'ai utilisé le logiciel *MAXQDA* me permettant de procéder au codage des données qualitatives récoltées. J'ai préalablement retranscrit les différents entretiens et je les ai ensuite lus chacun une fois en tirant des thèmes qui me semblaient pertinents à aborder dans ce travail. À partir de ces derniers, j'ai établi différents codes et j'ai ensuite procédé au codage des différents entretiens (liste des codes en annexe). C'est à partir de ce codage que j'ai ensuite pu commencer la rédaction de la partie « analyse des résultats » qui suit. À travers ces analyses des données récoltées, je pourrai alors confronter les multiples conséquences de l'enfermement du père sur les six *mères du dehors* et moi-même et tenter de voir, au prisme des injonctions à être « une bonne mère », quels sont les paradoxes propres à cette maternité. Il faudra garder en tête la tendance « des détenus et de leur compagne à nier les conséquences (physiques et psychologiques) de l'incarcération sur les enfants ». (Ricordeau, 2005 : 198).

3.4. Positionnalité

Il est devenu aujourd'hui courant, en sciences sociales, d'adopter un point de vue situé. Provenant initialement de l'épistémologie féministe, on doit cette théorie du positionnement à Hartosck (1983). Comme le développe Delphy (*in* Dorlin) : « toute

connaissance est le produit d'une situation historique, qu'elle le sache ou non. Mais qu'elle le sache ou non fait une grande différence ; si elle ne le sait pas, si elle se prétend « neutre », elle nie l'histoire qu'elle prétend expliquer » (2008 : 20). Plus le point de vue depuis lequel on parle sera précisé, plus le travail effectué pourra prétendre à tendre à de l'objectivité et de la scientificité. C'est en assumant, et en reconnaissant la subjectivité, que nous pouvons donner une chance à l'objectivité de prendre le dessus. Les lecteur·trice·s auront noté le choix de l'écriture à la première personne du singulier. Il s'agit d'un rappel, au cours du texte, du choix de cette écriture située. Ce qui se trouve dans ce travail ne vient pas d'un nous universel et non-défini, mais bien de moi et de mes recherches. Chaque réalité sociale doit être située dans le temps et l'espace, à tout le moins. Si mon identité de *mère du dehors* est pleinement assumée, cela aurait été également important de préciser si je n'avais aucun lien direct avec les questions carcérales.

Je ne prétends pas, et il serait faux de le faire, qu'il est possible de rédiger un travail d'une telle ampleur sans aucune dimension politique. Qu'elle soit revendiquée ou non. Comme l'énonce Lelubre (*in* Gnaedinger) : « le[.la] chercheur[·euse] peut être une courroie de transmission et permettre de donner la parole à des groupes qui, jusque-là, restaient ignorés » (2018 : 20). Il conviendrait toutefois, et dans l'idéal, que ces groupes n'aient pas besoin de passer par des relais académiques pour ne plus être ignorés. Par ailleurs, et en ce sens, que la division entre savoir scientifiques et savoirs de concerné·e·s ne soient plus systématique. Comme le souligne Becker (*in* Gnaedinger) il convient de : « respecter pleinement le savoir supérieur que les acteur[·trice]s sociaux[·ales] ont de leur propre vie et de leur propre vécu » (2018 : 20). Je compte, une fois que j'aurai terminé mon Master, pouvoir dégager du temps pour rendre visible la question des *mères du dehors*.

3.5. Prisons de Champ-Dollon & La Brenaz²⁵

Afin de mieux comprendre l'analyse des résultats qui suit, il me semble intéressant de présenter rapidement les deux prisons où se trouvent les compagnons ou conjoints des mères de mon échantillon. Les deux établissements pénaux fermés à Genève sont la prison de Champ-Dollon et la prison de la Brenaz. Champ-Dollon est, en théorie, une prison destinée à la détention préventive, soit la détention avant jugement. La Brenaz, est un bâtiment enfermant des personnes en exécution de peine. Je précise toutefois qu'à la prison de Champ-Dollon il y a des personnes en exécution de peine et à la Brenaz, des personnes peuvent être incarcérées également en exécution de peine *anticipée*²⁶. Il convient également de rappeler la

²⁵ Les informations concernant la réalisation d'un parloir se trouvent sur le site internet des deux établissements. Toutefois, les règlements internes des prisons, notamment sur le déroulement des parloirs, ne sont pas rendu public. Les informations dans cette partie proviennent de ma propre relation au *dedans* et de mes observations.

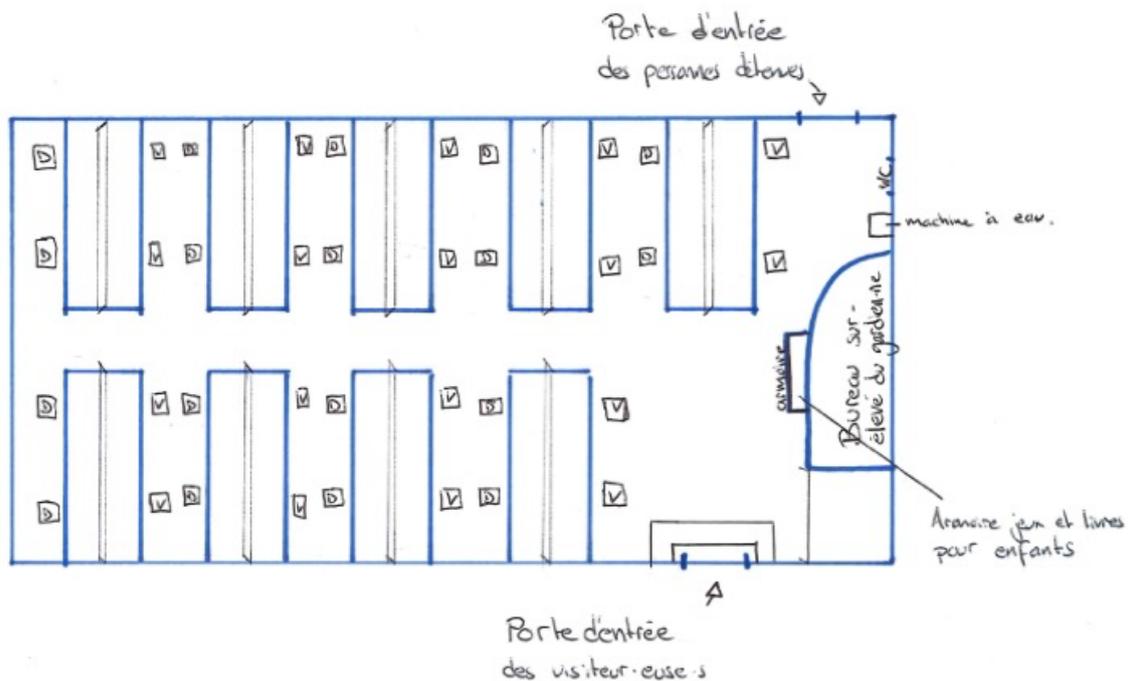
²⁶ L'exécution anticipée dépend du stade de la procédure : « Ce stade correspond au moment à partir duquel la présence du prévenu n'est plus immédiatement nécessaire à l'administration des preuves : tel est en principe le cas lorsque l'instruction est sur le point d'être close ». Directive du Procureur général, https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwWij94CN4P_-AhVm8LsIHxDvAqMQFn0ECBkQAQ&url=https%3A%2F%2Fjustice.ge.ch%2Fmedia%2F2021-05%2Fdirective-c.2-detention.pdf&usg=AOvVaw2au2WTdmOVIGF2TUxxn_2v, [en ligne], consulté en mai 2023.

surpopulation²⁷ et la vétusté²⁸ de la prison de Champ-Dollon, qui contribue à aggraver les conditions de détentions des personnes détenues. À Champ-Dollon, les visites ne sont pas forcément autorisées, car elles dépendent d'une autorisation délivrée, ou non, par le Ministère public. À la Brenaz, comme il n'y a plus d'enquête en cours, c'est le personnel pénitencier qui délivre les autorisations de visite, et à priori, sauf violation du règlement interne, elles sont autorisées.

Champ-Dollon et les (im)possibilités de contact

À la prison de Champ-Dollon, les visites ont lieu une fois par semaine durant une heure. Les parloirs ont lieu dans une salle (cf. croquis ci-dessous) où plusieurs proches (maximum deux par personnes détenues²⁹) peuvent rendre visite à une personne détenue. Une personne détenue a le droit à un seul parloir par semaine. La salle contient neuf tables (soit il peut y avoir jusqu'à neuf personnes détenues plus leur visiteur·trice·s). Il y a une petite armoire en dessous du bureau du ou de la gardien·ne qui surveille le parloir dans laquelle il y a quelques jeux et livre pour enfants. Lors de ces parloirs, toutes les personnes détenues doivent être assises du même côté des tables et les visiteur·euse·s à la place en face. Les tables sont séparées par une petite vitre en plexiglas qui arrive à hauteur des épaules).

Parloir commun de Champ-Dollon, croquis réalisé en mai 2023.



²⁷ <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/detention/champ-dollon-surpopulation-carcerale-preoccupe-commission-contre-torture>, [en ligne], consulté en mai 2023.

²⁸ Rapport au conseil fédéral suisse relatif à la visite effectuée en Suisse par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), *Conseil de l'Europe*, 202, p. 5 et p. 31.

²⁹ Les enfants de moins d'une année ne comptent pas comme visiteur·euse·s.

Chaque mercredi, se tiennent « les parloirs enfants »³⁰ qui ne comptent pas dans le parloir hebdomadaire auquel le détenu a droit. Ils ont lieu entre 14 heures et 15 heures. Les enfants et la personne qui les accompagnent doivent être devant la prison au plus tard à 13 heures 30. Ces parloirs sont destinés uniquement aux enfants de la personne détenue. Si une mère avait des enfants d'une précédente relation, ils·elles ne sont pas autorisé·e·s à venir durant les parloirs du mercredi. Les « parloirs enfants » ont lieu dans la même pièce que les parloirs ordinaires. Durant les parloirs du mercredi, les enfants ont le droit d'être du même côté que leur papa et sur leurs genoux. Les enfants peuvent aussi se lever et chercher des jeux dans l'armoire à leur disposition. Souvent, mais cela dépend des gardien·ne·s présent·e·s, les papas ont le droit de se lever pour accompagner leur(s) enfant(s) chercher des jeux. Il ne faut toutefois pas trop trainer debout et se rasseoir assez vite à sa place.

Les lettres qui sont envoyées et reçues sont toutes soumises à la censure du Ministère public. Parfois les courriers ne sont donc pas remis à leur destinataire·trice, et ils mettent toujours plusieurs jours à arriver à destination³¹. Concernant les téléphones, la personne détenue doit en faire la demande auprès du Ministère public, en soumettant les numéros qu'elle souhaite appeler. Si ces derniers (ou une partie) sont acceptés, la personne détenue aura accès en théorie chaque semaine à un appel de quinze minutes. La demande doit être refaite, à la prison, chaque semaine pour la suivante. Si cela n'est pas fait, l'attente pour un prochain appel peut s'élever jusqu'à un mois.

La Brenaz et les (im)possibilités de contact

La Brenaz propose aussi les parloirs ordinaires (une fois par semaine durant une heure) et les « parloirs enfants »³² (les mercredis durant une heure). En plus il y a les « parloirs familles ». Avant de revenir sur la particularité de ces derniers, il convient de préciser certaines différences avec Champ-Dollon. Les parloirs à la Brenaz se déroulent sans présence de gardien·ne·s, mais non sans surveillance étant donné que la pièce est ornée de caméras. Il y a quatre tables doubles (cf. croquis ci-dessous³³), soit quatre personnes détenues peuvent être dans le parloir en même temps avec leur(s) proche(s) respectif·ve·(s). Ces tables sont très larges et empêchent tout contact (contrairement à celles de Champ-Dollon, qui n'empêche pas de jouer sur la table de quelque côté que l'on soit et de se toucher les mains³⁴). Durant toute la durée du « parloir enfant » à la Brenaz, les enfants doivent impérativement rester assis·e·s sur leur chaise du côté de la personne qui les accompagne (souvent la maman) et n'ont ni le droit de se lever ni d'aller vers leur papa.

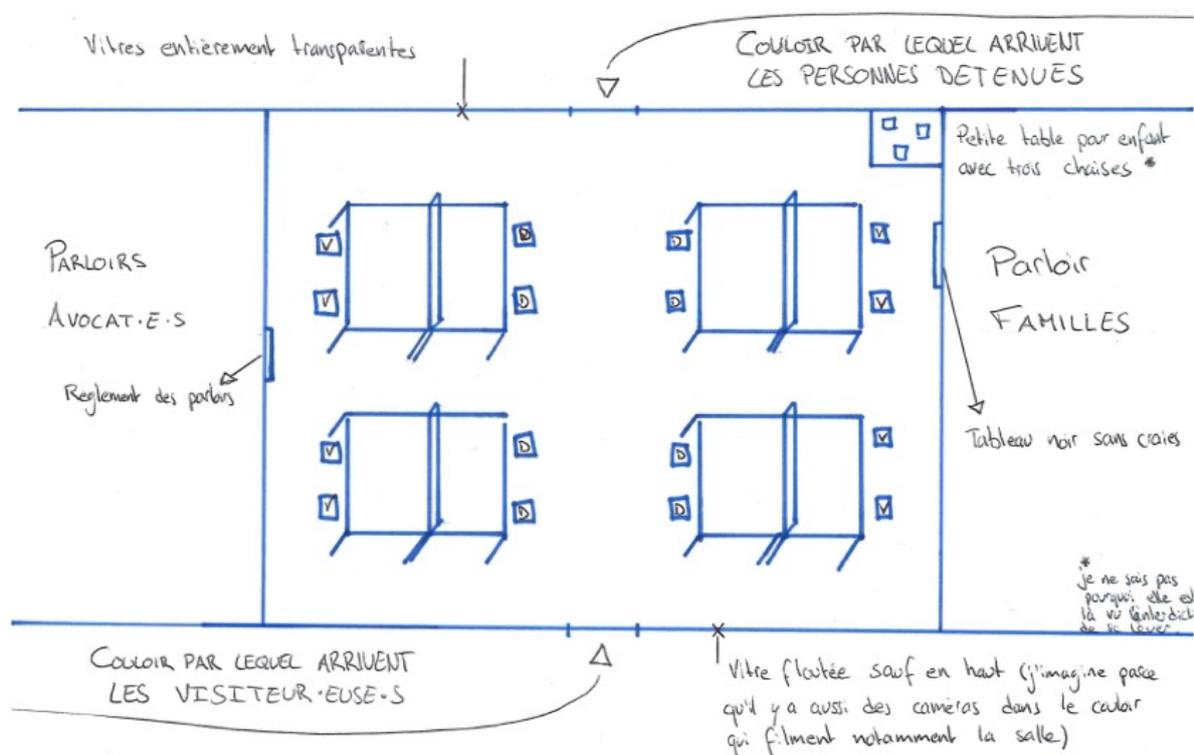
³⁰ Ces parloirs enfants sont mentionnés sur le site officiel de la prison de Champ-Dollon : <https://www.ge.ch/rendre-visite-personne-prison/prison-champ-dollon>, [en ligne], consulté en avril 2023.

³¹ Plus rarement, des courriers prennent même des mois à arriver.

³² Ces parloirs enfants sont mentionnés sur le site officiel de la prison de La Brenaz : <https://www.ge.ch/rendre-visite-personne-prison/etablissement-ferme-brenaz>, [en ligne], consulté en avril 2023.

³³ Les deux croquis sont également en annexe, en format A4.

³⁴ Se toucher la main est généralement accepté. Il arrive toutefois, que des gardien·ne·s l'interdisent.



La prison de la Brenaz a, par contre, des « parloirs familles ». Les personnes détenues peuvent en faire la demande par écrit une fois qu’elles sont transférées du secteur des *arrivants* au secteur *évaluation* et enfin au secteur *ordinaire*³⁵. Il peut y avoir six visiteur·trice·s au maximum. Ce sont des parloirs qui ont lieu durant quatre heures et qui se déroulent dans une salle où le détenu est seul avec ses visites. Durant ces parloirs, il est possible d’avoir des contacts, de se prendre la main, de s’embrasser³⁶, de se déplacer, de courir, d’être sur les genoux, d’y préparer à manger, et de regarder la télévision. Il y a également une caisse avec des jeux et des livres pour les enfants. Ces parloirs peuvent avoir lieu deux fois par mois : les weekends, les mercredis ou les jours fériés.

Concernant les téléphones, les personnes détenues ont accès à une ou deux cabine(s) téléphonique(s) située(s) dans le couloir où se trouvent leurs cellules. L’accès y est permis durant la journée lorsque les personnes détenues ne sont pas fermées dans leur cellule, et lorsqu’elles ne sont pas au travail. Les personnes détenues peuvent aussi maintenir le contact à travers des lettres qu’elles peuvent envoyer et recevoir et qui sont soumises à la censure de l’établissement fermé de la Brenaz uniquement.

³⁵ Je ne sais pas exactement tout ce qu’implique ces différents secteurs. Je sais qu’aux « arrivants » les personnes détenues ne travaillent pas, et qu’au secteur « évaluation » elles travaillent moins qu’en *ordinaire*. Les personnes détenues ont accès à la cabine téléphonique jusqu’à 18 heure lorsqu’elles sont au secteur des *arrivants* puis 21 heures 30 dans les autres secteurs. En termes de délai, les personnes semblent rester aux arrivants moins de dix jours, puis un à deux mois au secteur *évaluation* avant d’être transférées au secteur *ordinaire*.

³⁶ Les relations sexuelles de tous types y sont proscrites sous peine de sanction : interruption de la visite en cours, cachot pour la personne détenue et suspension des visites durant plusieurs semaines.

4. Analyse des résultats

4.1. Brève présentation des mamans

Afin de faciliter la compréhension de l'analyse des résultats, je propose de résumer, dans les tableaux ci-dessous, des éléments permettant de situer les sept mamans du dehors sur les points suivants : leur âge ; la durée de la relation conjugale ; le nombre d'enfants ; l'âge des enfants ; le statut professionnel des mères avant et pendant la peine ; la relation des *mères du dehors* à la prison ; le délit du conjoint ou compagnon ; la durée de la détention, et du jugement s'il a été prononcé ; le statut de la mère dans la procédure ; le statut légal du conjoint ou compagnon ; sa racisation.

Linda³⁷	
Âge	32 ans.
Durée de la relation conjugale	14 ans.
Nombre d'enfant(s) ; Initiale ³⁸	1 ; C.
Âge de(s) enfant(s)	5 ans.
Travail ³⁹ avant	
Travail pendant	
Relation Linda à la prison	Proche ; 1 ^{ère} incarcération.
Initiale conjoint	G.
Délit(s) de son conjoint	Trafic de stupéfiants & blanchiment.
Combien de temps en prison ⁴⁰	1 an et 1 mois ; pas condamné.
Statut Linda dans procédure	Prévenue (complice).
Statut légal conjoint	Nationalité suisse.
Racialisation du conjoint	Racisé.

Sofia	
Âge	29 ans.
Durée de la relation conjugale	9 ans.
Nombre d'enfant(s)	2.
Âge de(s) enfant(s)	3 ans et demi et 5 ans et demi.
Travail avant	Propriétaire et employée de magasin de tabac.
Travail pendant	Gestion des magasins, puis cessation.
Relation Sofia à la prison	Proche ; 1 ^{ère} incarcération.
Délit(s) de son conjoint	Trafic de stupéfiants
Combien de temps en prison	Bientôt 2 ans ; 1 ^{er} jugement après 10 mois ; condamné à 42 mois.
Statut Sofia dans procédure	Témoin de moralité.
Statut légal conjoint	Nationalité française et maintenant : « expulsé » pendant 8 ans de la Suisse.
Racialisation du conjoint	Racisé

³⁷ Ce sont tous des prénoms d'emprunt sauf le mien.

³⁸ J'ai mis des initiales aux enfants et aux compagnons et conjoints uniquement s'ils et elles étaient cités dans les parties d'entretien sélectionnées.

³⁹ Il s'agit du travail effectué hors de la sphère domestique.

⁴⁰ État au mois de février et mars 2023 pour tous les entretiens.

Ana	
Âge	41 ans.
Durée de la relation	22 ans.
Nombre d'enfant(s)	2.
Âge de(s) enfant(s)	14 ans.
Travail avant	Fonctionnaire administrative.
Travail pendant	Fonctionnaire administrative.
Relation à la prison	Proche ; 1 ^{ère} arrestation.
Délit(s) de son conjoint	Inconnu.
Combien de temps en prison	2 ans et 1 mois ; jugement après environ 18 mois ; condamné à 5 ans (en appel).
Statut Ana dans procédure	Témoin.
Statut légal conjoint	Nationalité suisse.
Racialisation du conjoint	Blanc.

Louana	
Âge	28 ans.
Durée de la relation	4 ans.
Nombre d'enfant(s)	2.
Âge de(s) enfant(s)	1 an et 2 ans.
Travail avant	-
Travail pendant	-
Relation à la prison	Proche ; 3 ^{ème} incarcération et autres ami·e·s dedans avant lui.
Délit(s) de son conjoint	Trafic de stupéfiants et statut légal.
Combien de temps en prison	Libre ; ?
Statut Louana dans procédure	-
Statut légal conjoint	Sans statut légal et maintenant : « expulsé ».
Racialisation du conjoint	Racisé.

Jessica	
Âge	39 ans.
Durée de la relation	5 ans.
Nombre d'enfant(s) ; Initiale	1 ; M.
Âge de(s) enfant(s)	2 ans et demi.
Travail avant	Conseillère en santé sexuelle.
Travail pendant	Conseillère en santé sexuelle.
Relation à la prison	Proche ; 1 ^{ère} arrestation.
Délit(s) de son compagnon	Atteinte à la personne.
Combien de temps en prison	1 an et 9 mois ; condamné en juin 2021 à 5 ans.
Son statut dans procédure	Témoin de moralité.
Statut légal conjoint	Permis C, en Suisse depuis 15 ans, et maintenant : « expulsé ».
Racialisation du conjoint	Racisé.

Émeline	
Âge	37 ans.
Durée de la relation	2 ans et demi.
Nombre d'enfant(s) ; Initiale	3 (deux d'un père précédent) et enceinte du 4 ^{ème} ; N.
Âge de(s) enfant(s)	14 ans ; 11 ans et 18 mois.
Travail avant	-
Travail pendant	- ; sauf pendant 1 mois
Relation à la prison	Proche ; 1 ^{ère} arrestation ; plusieurs gardes à vue avant.
Initiale compagnon	S.
Délit(s) présumé(s) de son conjoint	Stupéfiant ; recel par métier ; vol.
Combien de temps en prison	Libre ; 21 mois fermes.
Statut Émeline dans procédure	Coupable : complice.
Statut légal conjoint	Sans statut légal et maintenant : « expulsé ».
Racialisation du conjoint	Racisé.

Julie (moi)	
Âge	29 ans.
Durée de la relation	5 ans.
Nombre d'enfant(s) ; Initiale	1 ; L.
Âge de(s) enfant(s)	2 ans et demi.
Travail avant	Étudiante et assistante administrative.
Travail pendant	Étudiante et assistante administrative.
Relation à la prison	Proche ; 4 ^{ème} arrestation.
Initiale compagnon	D.
Délit(s) présumé(s) de son conjoint	Rupture de ban ; escroquerie ; violence contre les autorités et fonctionnaires.
Combien de temps en prison	11 mois ; pas encore condamné.
Mon statut dans procédure	Coupable dans une précédente condamnation.
Statut légal conjoint	« Expulsé » depuis 2019 ; avant permis C (en Suisse depuis ses 5 ans).
Racialisation du conjoint	Racisé.

Il est intéressant de garder ces informations en tête pendant la restitution des résultats, car cela permettra de mettre en lumière comment ces variétés de situations familiales influencent, ou non, certaines des réponses que nous verrons ci-dessous.

4.1.1. Rapport des *mères du dehors* à la prison et aux institutions pénales

Être proche de détenu·e·s impacte les liens que nous entretenons avec différentes institutions pénales : la prison et les instances judiciaires.

C'est clair que du moment où tu as des proches, des personnes que tu connais en prison, que tu pratiques l'espace carcéral, ça te renforce dans des idées qui étaient là pour des questions politiques (Julie, 2020).

Dans les questions qui m'ont été posées au cours des entretiens avec moi, il y en a plusieurs qui m'ont amené à répondre sur ma position politique vis-à-vis du système pénal et carcéral. Je décrivais les prisons comme :

Une concentration de violences, c'est vraiment l'espace par excellence où l'État met en œuvre toutes ses violences structurelles (Julie, 2020).

Bien que ce volet n'ait pas fait l'objet d'une attention particulière dans ma grille d'entretien, il est quand même ressorti de tous les entretiens. Plusieurs *mères du dehors* ont exprimé leur méfiance à l'égard des institutions pénales, comme c'est le cas d'Émeline et Jessica :

Mais en fait la majorité des trucs pourquoi ils sont condamnés, ils ont même pas de preuve (Émeline).

Les raisons pour lesquelles il allait être jugé, c'était tellement gros, y avait tellement rien (Jessica).

Jessica, dont le compagnon est noir, expliquait que sa couleur de peau avait influencé le jugement. C'est aussi le cas de Sofia qui durant son entretien mentionnait le racisme de la justice sur lequel nous avons brièvement échangé :

Sofia : J'étais contente, parce que c'est plus la Procureure⁴¹ qui s'en est pris plein la...

Julie : Ouais, ça fait du bien ça. C'est pas souvent hein.

Sofia : Ça fait du bien. Surtout moi le mien, il est noir, donc je peux dire que les préjugés, c'est vraiment dur. La Proc, c'était une sorcière. Une vraie peste. Je pense qu'elle doit faire son travail, mais bon...

Julie : Après si ton travail, c'est d'enfermer tous les gens pas blancs...

Sofia : Oui surtout ça, c'est vrai.

Plus généralement, la méfiance et les critiques adressées au système pénal et carcéral impactent le rapport plus général à l'État. Ana témoigne par exemple :

Moi, tout ce système je suis hyper déçue quoi. [...] Même là, le fait de travailler pour l'État, j'ai un peu de peine quoi. Je me dis travailler pour, ouais, les mêmes personnes (Ana).

Les enfants d'Ana ont 14 ans, et elle explique leur point de vue sur l'institution carcérale :

Ils ont, je peux pas dire une haine, mais ils sont extrêmement déçus de comment est la prise en charge d'un détenu quoi. Ils trouvent que c'est inhumain comme on les traite [...]. Ils trouvent pas normal et injuste comment c'est pris en charge (Ana).

⁴¹ Dans certains cas, et étant donné que la construction sociale de genre des magistrat·e·s n'est pas pertinente dans ce travail, le genre des Procureur·e·s a été modifié afin de renforcer l'anonymat des personnes interrogées.

Certaines remettent en question le travail de l'État et d'autres relèvent par endroit ce qui est considéré comme « défaillant », mais toutes ont à redire sur ce système.

4.1.2. Des mères du dehors !

Lorsque j'ai demandé à ces six mères si elles avaient eu des moments de doute quant à leur relation conjugale au moment de l'incarcération du père de leur(s) enfant(s) elles m'ont répondu : « Non, non à aucun moment » (Linda) ; « Non, jamais » (Jessica) ; « Ah non, jamais » (Sofia) ;

Non alors sur le moment quand j'ai appris ce qu'il a fait, je me suis dit qu'il fallait que le soutien même si voilà je, comment dire... fallait que je le soutien pour mes enfants et pis après petit à petit l'amour est revenu et pis ouais, j'ai ce soutien maintenant inconditionnel pour lui (Ana).

C'était une évidence pour elles. Elles allaient rester aux côtés de leur conjoint ou compagnon et traverser à leur côté cette période de détention malgré ce que cela allait impliquer dans leur vie de famille et leur vie de couple. Nous sommes toutes régulièrement rendues au parler avec nos enfants.

Être *mère du dehors*, c'est avoir une maternité que la prison sera venue redéfinir. Comme le souligne Linda :

T'es toujours en lien avec la prison tu vois ? Encore une fois, t'es pas en prison, mais c'est toujours comme si tu l'étais. Tout tourne autour de ça. Tout, tout, tout. Tu t'organises en fonction de ça.

Je répondais pratiquement la même chose lors d'un entretien : « C'est un truc qui marque vraiment tout, tout, tout absolument, tout le quotidien » (Julie, 2023). Aussi, chacune des mères à qui je posais la question de la durée d'incarcération, du jour de l'arrestation ou encore d'un autre moment important en lien avec la peine de leur compagnon ou conjoint, me donnait des réponses précises, et ce même si cela remontait à déjà plusieurs mois ou années déjà. Cela dénote notamment combien chaque date clé et chaque moment passé avec leur(s) enfant(s) dehors, en sachant leur compagnon ou conjoint dedans, sont centraux pour elles.

Peut-être est-ce le moment de rappeler que d'autres mères, pour différentes raisons, ne sont pas dans une relation de conjugalité ni familiale avec le père de leur(s) enfant(s) en prison. Une telle maternité contient ses propres spécificités qui divergent de celle dont je traite dans ce travail. Si nous sommes des *mères du dehors*, c'est en raison de la place objective importante du père dans la construction familiale et conjugale. Comme l'énonce Linda, au sujet de ce qu'elle communiquait comme informations au père concernant sa fille, il faut « qu'il soit un minimum [*informé*], c'est sa fille quoi ». Louana explique que : « Le lien [avec mes enfants], il est sacré, autant avec moi qu'avec le père ». Cela tient aussi au fait que le père est à priori investi dans sa vie de famille et son rôle de père (Lafortune, Barrette et Brunelle, 2005 : 169). En ce sens, j'énonçais : « Voilà très bien, y a des pères qui veulent pas être investis. C'est pas son cas, et du coup, permettez aussi qu'il soit un pilier, au même titre que moi en fait » (Julie, 2023).

4.2. Violences d'État : violences carcérales et pénales. Nos enfants et leur père.

4.2.1. Arrestation et perquisition

Aucun des enfants des mères de l'échantillon n'a directement assisté à l'arrestation de son père. Les enfants de Linda, de Sofia et d'Ana ont, par contre, assisté à la perquisition qui a suivie. Émeline et Louana ont assisté à des perquisitions, mais jamais en présence de leurs enfants. Quant à Jessica et moi-même, nous n'avons pas eu de perquisition de notre domicile. Émeline a été arrêtée en même temps que son compagnon, alors qu'elle était enceinte :

Ils ont ouvert toutes les portes [de la voiture] en même temps, ils ont braqué leurs armes sur nous, ils nous ont fait très peur. Ils nous ont dit : « Vous êtes arrêté », ils nous ont mis des menottes (Émeline).

Elle ajoute que le fait qu'elle les ait tenus au courant de sa grossesse n'a pas changé la violence de l'arrestation. Le conjoint de Linda a été arrêté dans leur garage à cinq heures du matin, alors qu'il récupérait une livraison. La police a ensuite attendu qu'elle vienne, accompagnée de sa fille, prendre sa voiture au garage afin de l'interpeller pour mener à la perquisition. Elle est alors remontée, avec sa fille, dans leur appartement familial afin que la police procède à la perquisition du domicile. Sa fille lui a demandé : « - Ils font quoi ? - Oh, ils cherchent un truc (rire) ». Pour Ana, ils sont venus le chercher le matin à leur domicile familial :

T'as la police qui débarque chez toi à six heures du matin, tu comprends rien, il peut rien dire, t'as les enfants dans la chambre, et tu vois les policiers débarquer à la maison, ouais c'est un peu space quoi (Ana).

Un de ses fils a été réveillé par le bruit des agents de la police qui toquent à la porte et il est resté dans sa chambre se demandant ce qui se passait. Ana raconte :

Moi, j'étais sous la douche aussi j'entendais du bruit et je me disais, mais c'est bizarre parce que normalement mon mari il parle jamais avec le haut-parleur, normalement j'entends pas les voix des autres personnes, j'entends que la sienne. Et après je sors, je vois les flics et après voilà y a tout qui... » (Ana).

Ensuite, elle a accompagné ses enfants à l'école : « Du coup, les enfants ils ont vu la police. Ils se sont posés pleins de questions ». Le conjoint de Sofia a été arrêté hors du domicile familial :

J'ai l'habitude qu'il ne soit pas là le soir, qu'il sorte. Du coup, je me suis pas inquiétée. Je le voyais pas arriver, j'ai commencé à coucher le petit, il s'est endormi. Et puis d'un coup, je reçois un message sur *Instagram* de quelqu'un que je connais, et il me demande si mon mari avec moi. Je n'ai pas compris pourquoi, je dis : « Non, il n'est pas là ». Puis il m'envoie un message vocal. Il me dit : « Écoute, il y a quelqu'un qui l'a vu se faire arrêter à la gare. Par six flics, je sais pas quoi ». Et là, j'ai commencé à, j'me suis dit, mais non, c'est pas lui. Et puis j'ai essayé d'appeler son téléphone, et ça répondait pas, c'était éteint ; et là je me suis dit : « Y a un problème. Ouais, il y a un problème ». Et ensuite, comment dire... Ensuite, bah plus rien. Tu vois, c'était 21 heures 30, comme ça, j'commence à tourner en rond. T'sais

angoisser, tourner en rond, tourner en rond, J'savais plus quoi faire. J'savais pas où me mettre et d'un coup j'entends une voiture arriver devant chez moi, pis bah, c'était nos amis, les policiers (Sofia).

Au moment où la police arrive, il est 22 heures 30 :

Quand ils ont sonné chez moi, ils sont entrés, ils ont dit : « Monsieur le Procureur a ouvert une enquête contre votre mari, on doit venir ici » et pis j'ai regardé, j'ai dit : « Mais vous avez le droit d'être là à cette heure-là ? » (rire). Moi, j'me suis cru dans les films, t'sais parce que t'es pas toi-même, tu vis ça, et ton cerveau, comment dire, il s'enlevait de ton corps. Je sais pas comment dire. Et ils m'ont dit : « On vient quand on veut » (Sofia).

Pendant ce temps, le plus petit dormait : « Heureusement il a pas vu » (Sofia), mais la plus grande était réveillée avec sa mère et n'arrivait pas à dormir. Elle lui disait : « Mais il est où papa ? il est où papa ? il est où papa ? ». La police est ensuite allée perquisitionner leurs deux magasins, mais Sofia, étant avec ses enfants, ne pouvait pas les accompagner. Avant d'aller perquisitionner les magasins, ils ont perquisitionné dans le domicile familial. Sofia raconte :

Moi, je me suis un peu enfermée au salon avec elle [sa fille], qui a juste demandé : « Pourquoi ils sont dans mes jouets ? » (Sofia).

Chaque mère explique que ça aurait pu être fait autrement, que les enfants auraient dû pouvoir ne pas être mêlé·e·s à tout ça. Linda avait pendant un temps trouvé bien que son conjoint n'ait pas été arrêté à leur domicile, devant leur fille, mais elle continue en disant :

Voilà après il l'avait pris dans le garage pourquoi ? Parce que s'il avait reçu la livraison à la maison, ils seraient venus à la maison. Donc à un moment, c'est parce que le hasard a bien fait les choses, c'est pas pour nous (Linda).

Je lui ai demandé à quel moment elle s'est rendu compte que c'était pas pour les protéger, et elle m'a répondu : « Quand tu réfléchis, tu dis nan, j'ai eu des mois et des mois pour réfléchir, et je me dis non, c'est juste parce que c'est bien tombé on va dire. C'est tout ». (Linda). Le critère du temps qu'elle mobilise s'explique notamment par le fait que ce qui s'est passé depuis l'arrestation n'a fait que renforcer l'idée que rien n'a été fait pour les protéger. Dans son cas, c'est flagrant, la police est venue, quelques mois après l'arrestation de son conjoint, l'arrêter à son domicile à six heures du matin :

Ils auraient pu me convoquer, tu vois, y avait pas besoin de venir me chercher comme des cowboys, parce qu'ils savaient très bien que j'étais là, j'allais pas disparaître, ils savaient très bien que j'allais y aller. Moi, ils m'ont arrêté en juin, et depuis le mois de mars je voyais G., donc euh tu vois...⁴².

À ce moment-là était Linda évidemment avec sa fille à la maison. Il y avait aussi sa petite sœur de 17 ans qui avait dormi chez elle. La police est venue en civil, accompagnée du « Service de protection des mineur[·e·]s » (ci-après *SPMI*) qui a pris sa fille. Linda

⁴² « Lorsqu'elle dit qu'il n'y avait pas besoin de la chercher et qu'une confrontation aurait suffi et qu'elle mentionne le fait qu'elle voyait déjà son conjoint, c'est parce qu'elle veut dire que si elle avait dû se concerter avec son conjoint sur une version, elle aurait eu le temps de le faire auparavant, elle allait tout le temps au parler, et les autorités le savaient » (Mes notes après l'entretien avec Linda, au moment de la retranscription).

relève : « SPMI direct, sachant que y'avait ma sœur ici, ils auraient pu la laisser à ma sœur, l'amener à l'école. Ils l'ont même pas amenée à l'école ». Linda a tenu bon devant sa fille et lui a dit qu'elle devait aller au travail pour signer des documents. Lors de ma discussion avec Linda, elle dit :

Là, ce qu'ils m'ont fait... et plus j'y pense, c'est un enculé le Procureur. Tu marqueras bien : « Enculé le procureur ». Tu dis le mec, mais [...] envoies-moi une lettre, je serais venue. Et tu fais toute une mise en scène pour faire quoi ? Je le redis encore une fois, c'était tellement réussi, j'en ai encore les angoisses de ce truc hein. Et voilà, c'est pour faire peur, un gros coup de pression à moi, à G. et c'est très bien réussi. [...] Et tu dis la gamine qui a vu ça, quand même. Ils sont venus m'arrêter et après : « Gentil Procureur » (Linda).

Cette arrestation a été la goutte d'eau de trop, et Linda a été traumatisée. Elle ne la pardonnera pas (Bouchard, 2007 :14). Depuis, elle et sa fille rentrent très rarement dormir chez elles, elles ont en quelque sorte déménagé chez les parents de Linda. Quand je toque à sa porte elle me dit toujours : « Arrête de toquer, on dirait les flics » (Linda). Durant l'entretien, il y a eu du bruit dans le hall, et elle a dit : « C'est sûrement le concierge » (Linda), mais elle est quand même allée voir à l'œilleton.

L'arrestation constitue notre premier rapport aux institutions pénales et elle marque le début d'une nouvelle organisation familiale (Ricordeau, 2005 : 84). Il s'agit d'un moment important dans la construction de nos maternités. C'est le moment où elles sont chamboulées.

4.2.2. Violences carcérales

Il convient avant tout de traiter de façon générale de l'ambiance qui règne dans la prison à travers quelques exemples tirés de nos entretiens ou de ma propre expérience. De manière générale, à Champ-Dollon et à la Brenaz, c'est l'arbitraire qui règne, ce qui ne fait pas exception aux prisons en général (Chantraine et Salle, 2009). C'est toujours au bon vouloir des gardien·ne·s : pour avoir le droit d'apporter ou pas un livre (Ana), pour avoir le droit ou pas de prendre le doudou de son enfant (moi, 2023), pour avoir le droit ou pas d'apporter tel ou tel aliment (Jessica et Julie 2020), un dessin (Sofia), etc. Tout cela insécurise le présent (Crewe, 2011 : 513). C'est dans ce contexte que nous nous voyons contraintes d'amener nos enfants voire leur père.

Confrontées à la prison, toutes les mères de mon échantillon auront à redire au sujet du personnel pénitentier. Louana est la seule qui en propose un constat plus contrasté : « Des fois mieux vaut qu'on se parle pas, mais pour une fois la prison a été correcte avec moi ». (Louana). Il convient toutefois de souligner que le fait qu'elle ajoute : « Pour une fois » démontre qu'elle avait eu dans le passé des relations problématiques avec le personnel. Dans un même registre, il y a le cas de Linda qui explique : « T'as des gardiens toujours plus sympas que les d'autres, mais, au final, non quoi » (Linda). Elle ne développe pas pourquoi « au final, non ». Pour en avoir parlé avec elle à d'autres occasions, je peux affirmer que son

aversion à leur égard tient non seulement à ce qu'ils·elles représentent, à leur métier, mais aussi à leur manière de le faire. Nous y reviendrons. Cette relation est presque stratégique :

Écoute, y a des gardiens avec qui je m'entends très bien. Ces temps, je suis super bien accueillie [...] et que ça reste comme ça ! Je les déteste hein parce que c'est tous des connards pour moi, mais je préfère que ce soit comme ça que le contraire (Linda).

Personnellement, en août 2020, alors que ma fille venait de naître, j'ai vécu un rapport avec un gardien qui m'aura définitivement procuré un sentiment d'hostilité envers tou·te·s :

Le 31 j'accouche, autour du 5 août je sors de la maternité et tout de suite, le 7, le 8 ou le 9 je vais à Champ-Dollon la présenter à son père. Il va voir sa fille pour la première fois derrière des vitres, c'était le Covid. Donc c'est mois d'août, plein soleil, je suis avec ma fille, je sors de la mat', elle a une semaine et demie. Bref, je suis toute fragile, vulnérable, tout. [...] Je me rappelle d'avoir pris un drap pour la protéger du soleil, le temps qu'on passe ce petit bout à l'extérieur avant d'arriver à l'espace parloir. [...] Donc j'arrive avec cette petite être. Ils m'ont vue enceinte, ils savent tous ce que j'ai accouché, ils me connaissent. Je mets mes affaires dans le bac, je passe avec la petite dans les bras. Je sonne pas, je fais en sorte de pas sonner et le bac, il passe la machine. Moi, je récupère toutes mes affaires. Je me prépare, je prends L., je mets un bout de draps dans la bouche, l'autre je le tiens avec la main [qui me reste], je suis en train d'attendre qu'ils ouvrent la porte pour pouvoir passer dans l'espace extérieur, où je vais être face au soleil. Et la porte s'ouvre pas. Moi, je suis pas bien, tu vois, j'ai envie que la porte elle s'ouvre et je dis : « La porte ». Et le gardien me dit : « Madame, vous voulez qu'on ouvre la porte ? vous rangez le bac ». Et en fait, il fait référence au bac, tu sais, où j'ai mis mes affaires pour passer le portique et faut le remettre sur la pile avec les autres. - *Quel connard, il peut pas bouger sont cul ?* Non. Et il est à côté quand il me dit ça, s'il tend la main, il le fait. Moi, je crois que c'est une blague. Je dis : « Non c'est pas sérieux ? Ouvrez la porte ». Et le gardien me dit : « Madame, vous voulez faire votre parloir, vous ramenez le bac ». Alors à partir de ce jour-là, j'ai dit ok : « Ma gamine elle a [même pas] dix jours, je sors de la mat., tu le sais, tu le sais pertinemment et tu me casses les couilles, pardon pour le mot, mais pour un bac ? » (Julie, 2023).

Dans son entretien, Ana raconte une situation qui s'est déroulé devant Champ-Dollon devant les *mères du dehors* et leurs enfants qui se rendaient au « parloir enfant ». Parmi les personnes de l'échantillon, il y avait Linda et sa fille, Ana et ses fils et moi et ma fille qui étions présent·e·s à ce moment-là :

C'était avec toi quand on était à Champ-Dollon, y avait un parloir enfant et en fait y avait un détenu, je crois, assez dangereux apparemment qui revenait [à la prison⁴³], et pis y a eu tout un truc où on nous a même pas expliqué ce qui se passait, et pis on a été un peu mis à l'extérieur et ça, ils [ses enfants] ont pas compris et j'avais demandé aux gardiens quand je suis arrivée pour

⁴³ Nous ne savons pas d'où il revenait mais peut-être avait-il été conduit à l'hôpital, au Tribunal ou au poste de police.

le contrôle : « Ah, est-ce que vous pouvez juste nous dire en deux ou trois mots de quoi ils s'agit, parce que voilà mes enfants ils se font un peu de souci, y a leur papa... » Et de nouveau, ils m'ont répondu hyper mal : « Ah, mais vous savez, c'est la prison, c'est comme ça, c'est comme dans les films », Je fais : « Bah justement, c'est pas comme dans les films monsieur ! Y a leur papa qui est ici, alors dites pas que c'est comme dans les films parce que dans les films, c'est hyper violent donc dites pas ça quoi ». Et en fait non, ça le faisait rigoler, et tous les gardiens à côté, ils rigolaient. Mais en fait, ils te prennent pour des cons quoi (Ana).

Je profite de ce partage d'Ana pour préciser que cette scène a vraiment eu lieu sous les yeux de nos enfants, en face d'elles et eux, à 1 mètre. Il y avait plusieurs gardiens en gilet pare-balles, arme à la main et des fourgons blindés avec des hommes casqués dedans. Tout cela avait lieu devant l'entrée de la prison, où nos enfants savent qu'il y a leur père. Je me souviens qu'entre mères, devant l'établissement on se disait que c'était vraiment grave qu'une telle chose soit faite devant nos enfants. Pour cette raison et d'autres Ana raconte :

À Champ-Dollon, deux ou trois fois iels [les gardien·ne·s] ont essayé de rigoler avec les enfants. Et je les regardais genre : « T'sais, fais pas pote avec nous. Regarde à quoi t'appartiens ». [...] Ils [ses enfants] sont pas très bien. Ils me cherchent souvent du regard, ils préfèrent que je parle moi. Ils sont pas très rassurés.

La présence de nos enfants ne modifie pas l'attitude des gardien·ne·s à notre égard ou à celui de notre compagnon ou conjoint :

C'était au tout début [à la Brenaz], parce qu'en fait à Champ-Dollon t'as un seul horaire, et là t'as dix mille horaires. J'avais pas pigé que tu devais être quinze minutes à l'avance, mais à la réception, pas à l'entrée. [...] Avec mes garçons [on appuie sur l'interphone pour qu'on nous ouvre la porte], ça sonne ça sonne ça répond pas. Pour finir, elle répond : « Ouais, vous êtes en retard, la prochaine fois, je vous mets une notification ». Du coup, je rentre, je fais : « Je suis désolée, mais je suis pas en retard là ». Il me fait : « Non non, c'est bon ». J'fait : « Nan, mais parce que votre collègue là que j'ai eu à la centrale elle m'a parlé hyper mal, elle m'a dit que j'étais en retard et qu'il y aurait une notification. Je comprends pas quoi ». Je me suis un peu énervée, je comprends pas pourquoi elle me parle comme ça. [...] Il est allé lui dire. En sortant du parloir, j'appuie pour sortir pis elle dit mon nom et elle fait : « En quoi j'ai été désagréable avec vous ? » Pis j'fait : « Écoutez franchement, vous avez parlé d'une façon assez agressive envers moi et j'ai pas apprécié », elle m'fait : « Pourquoi vous m'avez pas dit ? » J'fait : « Je pensais vous voir à la réception et pis j'ai vu l'autre monsieur » ; elle m'fait : « Alors je vous ai pas parlé mal. Vous l'interprétez mal » ; pis j'fait : « Bah non ... », pis y avait mon fils qui était à côté quoi. Elle m'fait : « Bon allez bonne soirée ». T'sais genre « Allez ». Ouais en fait tout ça, c'est dur à contenir. Parce que tu sais que tu peux pas ouvrir ta bouche parce que si tu ouvres ta bouche, bah ça aura des conséquences sur tes parloirs à toi et peut-être sur ton conjoint (Ana).

Ces endroits ne sont en soit pas aménagés ni prévus pour accueillir des enfants (malgré la prétention de Champ-Dollon et de La Brenaz d'être adaptées aux visites des enfants). Comme le raconte Jessica :

Jusqu'à y a pas si longtemps, pour changer les couches des enfants, c'était une planche de bois ! Une planche de bois ! [...] Un jour, qu'est-ce qu'il m'a dit, y en a un qui m'a dit : « Et vous avez déjà de la chance qu'il y ait un endroit pour les changer » (Jessica).

De même, concernant la sécurité à passer à Champ-Dollon Sofia explique :

On te fait attendre une demi-heure, parce que moi je sonnais tout le temps de la tête⁴⁴. Je n'ai jamais su pourquoi, mais même eux ils ne savaient pas pourquoi. [...] Tu sais à Champ-Dollon, j'ai passé des fois des 20 minutes avec les gamins dans leur petite chaise là : « Fais attendre des gamins ! Non, mais tu sais qu'il y a que des femmes tu veux les fouiller au corps à corps, mets une femme à l'entrée d'office, c'est logique ». Des fois, j'arrivais, je disais : « Vous pouvez déjà appeler votre collègue parce que je sonne ». [...] J'en avais marre d'attendre. [...] Vous acceptez les petits, faites un effort (Sofia).

Que ce soit son architecture, son infrastructure ou le personnel qui y travaille, les prisons ne sont pas des espaces où les proches, et les enfants plus particulièrement, sont pris·e·s en compte.

4.2.3. Liens entravés

La prison est une entrave de taille à la relation que l'enfant peut entretenir avec son père. Comme le constatent Christian, Mellow et Thomas, le travail effectué par les mères pour maintenir ce lien constitue une nouvelle pratique de vie familiale (2006 : 445). Les autorisations de visite sont souvent dressées comme menace par les gardien·ne·s (Touraut 2012 : 187). Mon autorisation de visite a été mise en jeu à deux reprises, une fois suite à une altercation durant un parloir à La Brenaz, j'y reviendrai, et une fois à Champ-Dollon, à la sortie d'un parloir. Comme l'énonce Ricordeau : « Un permis de visite tient toujours à un fil, et ce permis est parfois l'une des choses les plus précieuses que nous possédions. Il nous relie à un être cher : c'est notre force et notre faiblesse, et l'administration pénitentiaire comme les surveillants le savent » (2019 : 141). Parce que je suis consciente de ce pouvoir ultime et discrétionnaire des gardien·ne·s sur mes visites, : « je fais profil bas à Champ-Dollon », mais cela n'empêche pas les situations de conflits :

Un jour, je sors du parloir, avec la petite dans les bras, on est pas bien, on vient de sortir, c'est la fin, on quitte papa. Et le gardien, il me dit : « Madame (-), si jamais, c'est un avertissement, mais c'est la dernière fois que vous dites à votre fille qu'on est les méchants ». Je réponds que je dis ce que je veux à ma fille et que par ailleurs, elle dit ce qu'elle veut [...] et [que] pour moi, c'est important de verbaliser. Mais bon, je dis même pas autant, je dis juste que je dis ce que je veux à ma fille : « Non madame, là c'est un

⁴⁴ Si les portiques sonnent lorsque nous passons la sécurité, les gardien·ne·s peuvent savoir quelle hauteur du corps, environ, est responsable de l'activation des portiques.

avertissement, la prochaine fois on vous interdit le parler ». Ma fille est dans mes bras, je veux pas aller plus loin. [...] J'étais là, mais mec, en fait ma fille, elle te voit en uniforme, armé, c'est toi qui es là, même si je devais ne pas avoir de problème avec les gardiens, le fait est que tu ouvres la porte :papa, il rentre ; tu refermes la porte : papa, il repart, et elle peut plus voir son père. Assume ton putain de rôle en fait, c'est ce que tu représentes à ses yeux. [...] Mais dans les faits ce que ma fille voit, c'est que c'est eux qui sont là, et lui, il est censé s'en foutre, c'est son travail. [...] L'important, c'est que ma fille, elle ait pas l'impression que son père, il choisit ça [de ne pas être à ses côtés]. Et pour que son père il ne choisisse pas ça, il y a quelqu'un qui doit être là, et c'est lui. C'est visuel. Et en plus, il vient me dire, devant ma fille, qui est dans mes bras, que si on redit encore une fois ça, elle ou moi, il va nous interdire de parler. Mais après, il veut qu'elle croie quoi de lui... ? (Julie, 2023).

Dans son entretien, Ana a fait référence à de tels moments, et elle précise que bien qu'elle ait eu à chaque fois envie de faire une remarque, elle s'est dite aussi : « Ferme ta gueule, tu vas [te créer des problèmes] ». Concrètement, il existe trois moyens de rester en contact : les lettres, les téléphones et les parloirs.

Lettres

Les lettres ont été beaucoup utilisées par les mères de mon échantillon lorsque le père était (est) emprisonné à la prison de Champ-Dollon, tant les accès au téléphone sont minimes : quinze minutes par semaine et pas forcément chaque semaine. Sur les sept mères de mon échantillon, seul Sofia confie « on n'a pas été trop lettres nous ». Les autres, nous écrivions des lettres régulièrement, plusieurs par semaine et, souvent tous les jours, au père de nos enfants. À l'image de ce qu'énonce Rostaing (*in* De Laverny, 2020 : 24), j'ai fait le choix d'écrire sur les lettres mon nom de famille suivi de celui de mon compagnon, comme si j'avais les deux. Pour celles dont les conjoints ont été transférés, les lettres ont été beaucoup moins régulières, environ une par mois, voire plus du tout étant donné l'accès facilité aux contacts par téléphone.

À la prison de Champ-Dollon, et si l'investigation est encore en cours, tous les courriers sont systématiquement soumis à la censure du Ministère public. Cet état de fait influence plus ou moins ce que les mères vont écrire dans le courrier et renforce le sentiment de ne pas avoir droit à l'intimité familiale. Par exemple, Ana explique ainsi :

Il [le procureur] a pas à savoir ce que je vis avec mes enfants. Je veux dire, il en sait déjà assez... (rire), j'essaie de quand même préserver un minimum quoi (Ana).

Pour Linda, par exemple, comme le Procureur en charge de leur affaire soupçonne le couple de ne pas être dans la précarité, mais d'avoir encore de l'argent quelque part, elle va faire attention à ne pas dire des choses ou envoyer des photos qui pourraient amener le Procureur à tirer des conclusions erronées sur leur situation financière et, de ce fait, compliquer leur procédure.

Un autre élément que j'ai pu relever dans l'entretien d'Ana et le mien (2020), c'est l'impact du décalage qui existe dans l'échange. Lorsque j'étais enceinte, je traversais des moments très difficiles que j'exprimais dans certaines de mes lettres à mon compagnon, mais :

Lui me répond : « Je suis désolé. Je t'aime, blablabla » et moi je la reçois à un moment où je n'ai plus besoin de cette lettre, où je vais bien. Tout est décalé. Ça explique aussi, je pense, pourquoi je vis mal cette grossesse (Julie, 2020).

Pour Ana ce décalage lui a pesé tout de suite après que son compagnon a été arrêté :

Je comprenais pas comment du jour au lendemain je n'avais aucun contact avec lui en fait. Pis le temps que je reçoive mon courrier, lui le mien... c'était trop tard en fait (Ana).

Parfois, les pères écrivent des lettres ou font des dessins à leur(s) enfant(s). C'est le cas par exemple du compagnon d'Ana :

Je racontais un peu voilà s'il [un de ses fils] a eu une nouvelle notes dans telle branche, et j'ai pas réussi à le motiver, et du coup dans la lettre suivante, il va écrire aux enfants : faut que tu fasses... il essaie aussi un peu d'encourager l'enfant à aller bien quoi (Ana).

Personnellement, j'ai fait un classeur pour ma fille dans lequel je mets tous les dessins, les coloriages et les lettres que son père lui envoie. Le conjoint de Linda envoie aussi des dessins à sa fille.

Mais si les lettres sont importantes pour six mamans sur sept, lorsque la personne est détenue à Champ-Dollon, l'accès à des conversations téléphoniques fréquentes avec le père de ses enfants est un élément beaucoup plus important aux yeux des mères.

Téléphone

Le téléphone permet des conversations en temps réel. À La Brenaz (ou dans la prison du canton de Vaud où est incarcéré le conjoint de Sofia), il y a une (ou deux) cabine(s) accessible(s) dans les couloirs de la prison. Sauf pour Linda, dont le conjoint est encore à Champ-Dollon, nous recev(i)ons toutes des appels plusieurs fois par jours. Comme le souligne Jessica, cela permet au père de faire en quelque sorte partie du quotidien dehors :

Vu qu'il téléphone tous les jours on est quand même dans des conversations aussi maintenant axées sur le quotidien : « M. comment ça va ? », comment j'ai réagi ? comment ça s'est passé ci ? comment ça ? et pis on parle vraiment beaucoup (Jessica).

Sofia raconte que le fait que son conjoint l'appelle tout le temps a eu des conséquences positives pour l'éducation au quotidien :

Je trouve que c'est plus facile, parce que quand, là tu vois des fois ma fille, elle écoute que son papa. Alors maintenant, c'est plus facile, parce que quand

elle est pas sage ou qu'il y a quelque chose, bah c'est pas grave : « Tu gèreras ça avec papa », pis après au téléphone, c'est lui qui parle (Sofia).

Le compagnon d'Ana l'appelle au travail, la journée, et à la maison, le soir :

C'est un peu pour dire bonne nuit, et c'est assez chou, parce que voilà les enfants, ils ont un lien hyper fort avec leur papa. À moi ils disent pas : « Je t'aime », à leur papa, c'est : « Je t'aime fort, fais de beaux rêves ». (Ana).

Le fils de Jessica et ma fille, malgré leur âge, parlent aussi parfois à leur père :

Des fois, il raconte plein de trucs, blablablablalbla, et des fois, il veut pas lui parler. Par contre, des fois, il prend le téléphone lui-même, mais il peut pas l'appeler et [...] il raconte un peu sa vie (Jessica).

Pour ma fille, c'est le même rapport ; parfois, elle arrive à avoir des longues conversations avec son père, parfois c'est juste des jeux et, parfois, elle ne veut pas prendre le téléphone. Pour chacune d'entre nous, avoir des appels téléphoniques chaque jour nous permet de nous sentir soutenues dans notre quotidien. Quelque part cela permet à la famille d'opérer une forme de rapprochement.

Parloirs

Enfin, il y a les parloirs ; espaces de rencontres entre le *dedans* et le *dehors*. Sur les sept mères, nous nous sommes toutes rendues aux parloirs lorsque c'était possible : Louana s'y rendait une fois par semaine, mais n'ayant pas la garde de ses enfants, elle y allait plus occasionnellement, accompagnée de ces dernier·e·s. De mon côté, je tenais à me rendre seule lors du premier parloir après son arrestation, mais c'était évident que dès le deuxième ma fille viendrait avec moi une fois par semaine. Le conjoint de Sofia a été incarcéré pendant le Covid-19⁴⁵, et le couple a renoncé à ce que les enfants viennent aux parloirs dans ces conditions. Ça a duré environ dix mois. Comme se souvient Sofia, le retour aux parloirs ordinaires a eu lieu mi-février, et le jugement de son conjoint en mars :

Quand on a eu son jugement, qu'ils ont dit qu'il allait prendre quatre ans et demi, on s'est dit que les enfants, ils vont bien devoir passer par là. Maintenant, on peut plus les préserver, tu vois (Sofia).

En effet, les parloirs sont souvent considérés comme étant néfastes pour les enfants (Weissberger, 2006 : 8). Nombre de mères auraient eu envie d'épargner leur(s) enfant(s) de la prison. C'est pour ça que le critère du temps, pour amener ou pas ses enfants, est déterminant dans presque tous les cas. En effet, si les mères avaient pensé que la période de privation de liberté allait être courte, elles n'auraient pas forcément amené les enfants. Toutefois, il s'agit de préciser que l'incertitude quant à la date du jugement suffit en elle-même à rendre le temps

⁴⁵ Les « parloirs Covid » ont été source de beaucoup de violence pour les *mères du dehors* qui les ont vécus. Les tables étaient séparées par une vitre en plexiglas qui montait presque jusqu'au plafond. Tous les détenus étaient du même côté de la vitre, côte à côte, et, en face, de l'autre côté de la vitre, les visites. Nous devions utiliser un téléphone pour nous parler durant le parloir et pendant longtemps nous devions aussi porter des masques. Aucun contact n'était autorisé. Mon compagnon a rencontré sa fille pour la première fois dans un « parloir Covid ». Il n'a pas pu toucher sa fille. Ana et Jessica ont vécu les « parloirs Covid ». Elles expliquent combien c'était horrible dans leur entretien. Pour Ana et ses fils, étant donné l'âge de ces derniers, cela semble avoir été d'autant plus traumatisant. Sofia, quant à elle, a renoncé à amener ses enfants dans ces conditions.

long (Touraut, 2013 : 84). Le temps pris en compte n'est pas seulement le temps objectif qui s'écoule.

Toutes les mères de mon échantillon se sont donc rendues à ces parloirs (tout de suite, ou après un certain temps). Pour chacune d'elles, les parloirs sont synonymes de stress, de bonheur, de joie, de tristesse et de violences.

C'est un moment de joie, parce que du coup on voit leur papa, mais un moment quand même assez stressant parce que, bah y a toute une organisation pour ces parloirs (Ana).

Jessica raconte qu'elle essaie de « toujours faire en sorte que les visites avec lui [son fils] soient plus une fête qu'un moment triste, de toujours avoir une régularité ». Sofia fait part de sa difficulté dans cette ambiance familiale, avec un conjoint détenu :

Ce n'est pas toujours facile non. Et des fois, tu as juste envie d'être dans un coin à pleurer. Alors tu te réjouis que l'heure [de dormir] arrive, tu les couches comme ça, après t'es... mais c'est pas toujours facile (Sofia).

Reste qu'à l'image des autres mères, elle explique :

C'est mon jour préféré. Et les enfants aussi. Ce matin, on a dit : « Demain on va où ? » et pis ils crient : « On va voir papa » et ils savent. J'ai même pas besoin de dire, ils savent. Quand je dis : « On va où ? », ils savent que c'est papa. C'est trop important (Sofia).

De plus, les parloirs prennent du temps et de l'argent. Comme l'énonce Linda : « J'ai plus de samedis après-midi. Y a plus de mercredis après-midi ». Sofia, dont le mari était incarcéré à Champ-Dollon, explique : « Je partais vers 11 heures et demie, et je revenais à 19 heures, donc pour 1 heure de parloir, t'imagines ? ». Quand Sofia a commencé à y aller avec ses enfants, elle raconte : « On partait vers 6 heures du matin de la maison ». Ces trajets avaient également un coût : « J'en avais pour 70 francs par semaine », explique-t-elle. Maintenant qu'il a été transféré, elle n'a plus cette charge. Jessica, qui habite Genève, mentionne aussi la question des trajets :

Je le mettais dans la charrette derrière moi à vélo, pis je me faisais une heure de vélo jusque là-bas aller-retour ou les transports qui mettaient aussi je sais pas combien de temps pour y aller. Mais j'y allais tous les mercredis plus les weekends, tous les weekends (Jessica).

Que ce soit à Champ-Dollon ou à La Brenaz, les parloirs enfants du mercredi ne sont pas aménagés pour les enfants :

Aménagé, je dirai que c'est un grand mot (rire). Je dirai qu'ils ont mis des jouets à disposition à Champ-Dollon et ils ont acceptés que les enfants, ils puissent passer de l'autre côté [de la table, soit sur les genoux de leur papa ou à côté d'eux], mais c'est la même salle que d'habitude sinon (Émeline).

Comme le souligne Linda : « Y a rien pour les enfants. Y a quoi, la pauvre armoire avec quatre stylos dedans. Faut arrêter ». À La Brenaz, il n'y a pas de jeux. Sans compter que Sofia s'est rendue durant plusieurs semaines à Champ-Dollon avec ses enfants en alternance avant

qu'il lui soit dit qu'il y avait des parloirs enfants où elle pouvait venir avec ses deux enfants. Si les parloirs sont nécessaires pour le maintien des liens, que ce soit à Champ-Dollon ou à La Brenaz, ils restent loin d'être adaptés aux enfants et à leurs relations avec leur père.

Champ-Dollon :

Linda raconte une expérience négative que sa fille a eu à vivre avec les gardiennes de la prison de Champ-Dollon durant un parloir enfant : « Elle [sa fille] a pleuré parce qu'elle voulait faire un bisou à son père, le gardien, il a fermé la porte au nez ». À part cette expérience, elle n'en voit pas d'autres qui la concernent personnellement. Par contre, avant que je lance l'entretien, elle me racontait, qu'au dernier parloir enfant où elle était, des gardiens sont venus à plusieurs peu après le début du parloir et ils ont empoigné un père par l'épaule en le soulevant fortement et en criant : « Monsieur, suivez-nous ». Elle ajoutait qu'évidemment ils n'avaient pas besoin de faire ça en plein parloir enfant et donc notamment devant l'enfant de ce père. Sofia, pour sa part, parle ainsi des « parloirs enfants » :

T'sais mon fils, t'sais en haut là où ils sont les gardiens pendant la visite, mon fils des fois, il allait voir le gardien. L'autre, il était là, il tirait la gueule et il disait : « Il faut aller vers ta maman, il faut aller vers ta maman », plusieurs fois. Ce sont des enfants quoi franchement (Sofia).

Mais contrairement à La Brenaz, à Champ-Dollon :

Il y avait des contacts, il [son fils] pouvait jouer avec [son père], il prenait son papa par la main pour choisir des petits jeux (-). Y avait une interaction et pis une présence physique, c'était important (Jessica).

À ce sujet, Ana ajoute :

À Champ-Dollon, c'était peut-être plus confortable [qu'à La Brenaz], parce que bah, ils pouvaient être à côté de leur papa, on pouvait faire des jeux, on pouvait rigoler, on pouvait boire, se lever. On pouvait bouger (Ana).

Le fait que les enfants puissent être auprès de leur père durant le parloir et qu'ils puissent se lever explique pourquoi les *mères du dehors* ont rapporté peu de situations tendues à propos du temps du « parloir enfant » à Champ-Dollon, contrairement à La Brenaz.

La Brenaz :

À La Brenaz, la règle en vigueur, c'est que durant lesdits « parloirs enfants », les enfants n'ont pas le droit de se lever de leur chaise ni d'aller vers leur père. Ana, Émeline, Jessica et moi-même avons fait l'expérience de La Brenaz et de ses « parloirs enfants ». Jessica, Émeline et moi-même avons arrêté de faire ces parloirs. Comme le relève Jessica :

L'enfant peut pas aller voir son parent, l'enfant doit rester assis, etc., et pis pour des petits, c'est juste pas possible. C'est beaucoup plus néfaste de les faire venir pour un parloir comme ça que de pas les faire venir du tout (Jessica).

Ana est la seule qui a continué à y aller, parce que ses enfants ont déjà 14 ans. Pour autant, elle, et ses fils ressentent de l'incompréhension sur les modalités de ces parloirs. Dans la

logique et la théorie du système pénal, les établissements de préventives (Champ-Dollon) sont réservés aux peines préventives. Dans de tels établissements, les conditions de détentions et les liens avec l'extérieur ne sont pas considérés comme importants, alors que dans les établissements d'exécution de peine (La Brenaz), où sont incarcérées des personnes purgeant des peines généralement plus longues, où elles sont astreintes au travail et où la réinsertion est, en théorie, mise en avant, les liens avec l'extérieur devraient être davantage pris en considération. Ce n'est pourtant pas le cas à La Brenaz :

La Brenaz, avec toutes ces restrictions, c'est l'enfer quoi. Et c'est censé être le contraire. C'est ça que mes enfants ils comprennent pas. Bah là y a moins de prisonniers, et ils sont déjà en exécution de peine, et là t'as le droit de rien faire (Ana).

Cette incompréhension vient également de ses enfants. Ana raconte une autre histoire au sujet d'un parloir où ma fille avait pu aller vers son père, parce que j'avais cru obtenir de la Direction de La Brenaz que cesse cette réglementation (j'y reviendrai) :

Mon garçon il m'a dit, mais je peux y aller du coup [vers son père]. J'ai dit : « Non, je pense que si tu y vas, on va te reprendre ». Ils comprennent pas, même s'ils sont grands ça reste injuste : « Pourquoi le petit il peut aller voir son papa et pas moi ? moi je connais plus mon papa, depuis plus longtemps », c'est aussi un raisonnement qu'il y a de leur côté qu'il faut prendre en compte (Ana).

Encore plus absurde, La Brenaz est aussi l'établissement dans lequel nous pouvons prétendre, au bout de quelques semaines, à des « parloirs familles ». Ce sont des parloirs où les contacts sont beaucoup plus largement permis (sauf les relations d'ordre sexuel) :

Et pis après, t'as quand même ces parloirs famille où tu peux tout faire ; tu peux te rouler des galoches, tu peux tout faire. Et du coup, les enfants, ils arrivent pas à comprendre. Et on a beau demander chaque fois à différents gardiens pour voir s'ils peuvent nous expliquer d'une manière différente... Mais non : « C'est les directives » (Ana).

Émeline raconte qu'à cause de cette réglementation sa famille se faisait « souvent engueuler dans l'interphone [...] c'était invivable ». Jessica explique avoir été traumatisée par ces « parloirs enfant » :

M., il avait pas deux ans [...], mais il marchait, il courrait, enfin un enfant, un tout petit, et pis il a pris la clé du casier et pis en fait, il s'amusait à essayer de mettre la clé dans la porte [du parloir], à un moment donné mon compagnon s'est levé pour aller le voir en lui disant : « Mais tu sais tu peux pas », pis il lui montrait : « Tu vois, tu peux pas rentrer la clé » [...] pis là, d'un coup, y a le surveillant qui a débarqué, mais en lui parlant hyper hyper sèchement, en disant : « Allez-vous asseoir, et l'enfant aussi, il faut arrêter d'essayer de sortir de la pièce ». Moi, je trouvais ça tellement grotesque et tellement méchant quoi. Je me suis dis, mais en fait, ça joue pas. Et j'y suis retournée peut-être encore deux fois, mais à chaque fois, y avait un truc et c'était : « Ah, mais vous savez, on fait un peu un effort parce que quand les enfants son petit, mais faut quand même faire attention » et moi je

disais : « Mais moi je peux pas laisser mon enfant qui a pas deux ans assis sur une chaise, ça n'a aucun sens. Je veux dire, il veut voir son papa, il veut le toucher, c'est normal ». Et pis un jour, je l'ai amené et je pense c'est depuis ce moment-là, je l'ai plus jamais amené. Je l'ai amené, et pis en fait je lui avais bien expliqué avant, j'ai dit : « Mais tu sais M., tu peux pas aller vers papa, etc., faut vraiment que tu restes à côté de moi », et à un moment donné, il s'est levé quand même, il a commencé à aller et pis il s'est arrêté au milieu et pis il regardait son papa comme ça, pis je lui disais : « Mais tu sais M., tu peux pas aller ». Il m'a regardé, il a regardé son papa, et c'était vraiment genre : « Ok je viens pas te voir, mais sache que... voilà, j'aurais bien voulu que les choses soit autrement », et je me suis dit il a deux ans et pis en fait il respecte la règle de comme s'il en avait dix, et je me suis dit, mais ça joue pas en fait (Jessica).

Une fois, le fils d'Ana a fait un avion en papier et il s'est juste levé pour le jeter et aller le chercher, il s'est fait reprendre par un gardien dans l'interphone. « Tu dis, tous tes faits et gestes sont contrôlés » (Ana). Suite au premier « parloir enfant » que j'ai fait avec ma fille, et durant lequel elle a subi un événement traumatique à cause des gardiens présents, j'ai écrit un courrier à la direction de La Brenaz dont voici un extrait :

Aujourd'hui, lorsque ma fille et moi-même sommes arrivées dans la salle du parloir, il a explicitement été dit à mon conjoint et père de ma fille qu'il fallait idéalement que la petite n'aille « pas trop » vers lui, mais qu'il ne devait pas se faire de souci, dans la mesure où ils comprenaient qu'il n'était pas possible de demander à une enfant de 2 ans de se tenir sur une chaise loin de son père. Il a également été précisé et convenu qu'il se pourrait que les gardiens rappellent parfois les règles par haut-parleur. Nous les avons remerciés pour leurs remarques et les avons assurés qu'on se tenait à l'écoute des consignes qu'ils pourraient donner. Bref, tout allait plutôt bien jusque-là.

Le parloir débute, notre fille est un peu par terre, un peu vers son père et un peu vers moi. Mon conjoint se lève une fois pour jouer avec elle, car elle demande à se cacher. Je précise que lorsqu'il se lève, il reste près de la table, sur le côté, et que cela ne dure jamais plus d'une quinzaine de secondes. Notre fille ne s'est jamais éloignée de la table. Au bout d'un moment, un gardien nous demande par interphone de faire plus attention. Nous nous adressons [D.] et moi-même, aux caméras pour le remercier de nous avertir, conscient·e·s du flou qui règne dans ce parloir quant aux respects des règles. Soudain, alors que notre fille est tranquillement vers son papa, deux gardiens entrent dans le parloir. Le premier s'adresse à mon conjoint et père de ma fille sur un ton méprisant, lui ordonnant de ne pas se lever, le second reste un peu en retrait, possiblement gêné par l'attitude de son collègue. [Mon compagnon] répond, contrarié, mais poli, malgré l'attitude insultante du gardien, que ce n'est pas ce qui nous a été dit à mon arrivée, il assure que l'on prend note de ce qui vient de nous être indiqué, à savoir que notre fille doit rester vers moi et [mon compagnon] ne doit plus se lever, mais qu'il ne sert à rien de parler comme ça, qui plus est devant une enfant de 2 ans. Le gardien s'en va, non sans cesser de parler de manière agressive et totalement

inappropriée, puis, sans raison, avant de sortir se retourne [et avance déterminé vers D. en répétant] les mêmes choses de façon tout aussi inopportune et inutilement blessante.

À partir de ce moment, nous avons tenté de contenir notre fille vers moi. Parfois elle s'est levée, je suis allée la reprendre, car évidemment elle allait vers son papa. Une fois, [mon compagnon] s'est levé devant sa chaise, sans se déplacer, un court instant. À ce moment-là, trois gardiens ont fait irruption dans le parloir pour interrompre notre visite après à peine 25 minutes [au lieu de l'heure prévue] sous prétexte que [mon compagnon] se serait levé, plus d'une fois ont-ils dit. Notre fille, choquée par les gardiens qui haussaient le ton sans aucune raison, a fini par crier de stress devant tant de violence. [...]

Avant de partir, j'ai demandé le numéro de matricule ou un moyen d'identifier le gardien qui avait eu un tel comportement violent devant ma fille, afin de pouvoir faire remonter l'affaire. On m'a répondu que ce n'était pas possible. Je n'ai pas voulu contester cela devant ma fille, elle avait déjà vécu suffisamment de traumatismes en une journée.

Voici pour les faits (Courrier du 8 décembre 2022)⁴⁶.

Ma fille a vécu un traumatisme et a été tenue responsable de la manière dont les gardiens s'adressaient à son père, car ils répétaient sans cesse que c'était parce qu'elle allait vers lui qu'ils hurlaient sur son père. Exercé de la violence sur les parents d'un enfant en sa présence revient à exercer de la violence sur l'enfant (Bouregba, 2002 : 45). Quelques semaines plus tard, lors d'une nouvelle tentative de « parloirs enfants », les gardiens sont venus prétendre, devant ma fille et toujours sur un ton méprisant, que leurs attitudes étaient légitimées par le fait que : « Les enfants n'ont pas le droit d'aller sur les genoux du père ». Alors que je chuchotais : « Ça va aller » à l'oreille de ma fille assise sur mes genoux et encore inquiète vis-à-vis des gardien·ne·s à cette période le gardien haussa le ton en me demandant si ce qu'il racontait ne m'intéressait pas. Quelques instants plus tard, ma fille me regardait en répétant plusieurs fois : « Maman, c'est moi l'enfant qui a pas le droit d'aller sur les genoux de papa ». Comme le rappelle Bouregba, les enfants se placent au centre et se sentent alors rapidement coupables des événements qu'il peut arriver (2022 : 46). Ma fille a été traumatisée. Durant les sept mois où nous sommes allées voir toutes les semaines son père à la prison de Champ-Dollon, elle n'avait jamais exprimé de peur des gardien·ne·s, suite au premier parloir à La Brenaz, elle ne voulait plus voir les « monsieurs » (gardiens) et elle exprimait en avoir très

⁴⁶ Suite à ce parloir, mon compagnon a été placé au cachot à la fin du parloir, après que les gardiens l'ont menacés et insultés et qu'il s'est défendu, sur le même registre. De mon côté, j'ai fait plusieurs lettres au directeur de la prison qui a toujours répondu hors propos à mes courriers. À ce jour, malgré l'intervention d'une avocate, la situation des « parloirs enfants » est toujours inchangée. Je précise que l'avocate mandatée pour cette problématique et l'avocat de mon compagnon ont décidé·e·s de ne pas aller de l'avant tant que mon compagnon était encore enfermé car cela allait nous retomber dessus. En effet, deux jours après avoir reçu le courrier de l'avocate, le directeur de la prison a déposé plainte contre mon compagnon pour les faits avec les gardiens qui s'étaient déroulés il y a presque deux mois et ce, alors même que les gardiens avaient dit à mon compagnon qu'ils ne déposeraient pas plainte car ils savaient bien qu'il pouvait lui aussi déposer plainte. Depuis que nous avons essayé de contester la situation qu'avait vécu notre fille, je ne l'avais jamais vue dans un état pareil, les représailles de la prison n'ont pas cessé, jusqu'à ce dépôt de plainte absurde.

peur. J'ai dû passer beaucoup de temps à redonner à ma fille un peu de confiance dans la prison.

Les parloirs familles sont une particularité qu'il n'y a pas à Champ-Dollon. Ils se déroulent deux fois par mois et durent quatre heures. Jessica, Ana, moi et Émeline, lorsque son compagnon était encore en prison, et moi y allons avec nos enfants. À cette occasion, nous avons une salle par famille. On peut cuisiner, être debout, jouer, danser, se faire des câlins, etc. Comme l'énonce Jessica :

Quand on est dans le parloir, c'est vrai c'est comme si on était dans l'autre appartement de son papa, et pis du coup il [son fils] joue avec, il fait des câlins, il rigole, il fait le fou, etc. Je pense que ouais, c'est des moments vraiment importants pour lui (Jessica).

Lorsque j'ai fait mon premier parloir familial avec ma fille je me souviens avoir dit à un ami en sortant que, pour une fois, je sentais que ma fille avait le temps de traverser ses différentes humeurs à côté de son père : le moment où elle ne veut pas de proximité, celui où elle fatigue, celui où elle mange, celui où elle veut jouer, celui où elle veut prendre son père dans les bras, etc. Jusqu'ici, je sentais toujours que j'essayais de faire en sorte qu'elle reste motivée, vu qu'il y avait qu'une heure à disposition. Là, il y a vraiment le temps pour qu'elle traverse toutes les émotions, et que son père l'y accompagne dans chacune, il y a le temps de le faire bien. Tout n'est pas parfait évidemment :

C'est quand même des parloirs qui sont un peu biaisés [...] parce que y a quand même les caméras, je me sens un peu comme dans les télé-réalités (rire) et pis du coup, pff ouais [...] c'est pas tellement naturel. Et quand on se dit au revoir, bah, c'est aussi pas très honnête, en tout cas de ma part, part rapport à M., parce que je dis un peu au revoir à son papa comme si c'était normal, et pis ok, on se revoit bientôt, etc. Et pis, en fait, au fond de moi je suis effondrée de me dire qu'il est en train de repartir vers sa cellule, qu'il va être tout seul, pis que nous on va attendre deux semaines, etc. (Jessica).

Mais il est évident qu'en comparaison de tout ce qu'on aura pu connaître jusque-là, ces parloirs sont des espaces qui permettent un temps en famille. Comme l'énonce Sofia à propos des parloirs qu'elle fait avec ses enfants et son conjoint depuis qu'il n'est plus à Champ-Dollon et qu'il est en prison aux établissements de la Plaine de l'Orbe (et même si ces derniers ne durent qu'une heure et demie), les conditions rendent ce moment « trop génial ». Elle ajoute, en rigolant, que quand elle dit ça à Linda, cette dernière lui répond : « Comment tu peux dire que c'est génial ? (rire) ». Effectivement, ce discours est relatif. Mais en comparaison avec Champ-Dollon, les parloirs familles de La Brenaz et les parloirs à Orbe nous amènent à passer des moments d'une plus grande qualité que ce que nous avions avant. Évidemment, la qualité des parloirs et la relation aux gardien·ne·s durant les parloirs modifient la manière d'apprécier ou non le moment, notamment pour nos enfants. Il n'en demeure pas moins qu'un parloir reste un moment très court, et où les contacts sont entravés, ce qui constitue également des moments de tristesse pour les familles.

4.2.4. Institution pénale et maternité

Les exemples qui seront évoqués ci-dessous dépendent, en amont, du lien existant ou non des mères aux institutions pénales. Pour ma part, la seule condamnation dans laquelle j'ai été impliquée avec mon compagnon concerne la peine qu'il a purgée toute la durée de ma grossesse. Je devais me présenter au Ministère public lors de l'audience où mon compagnon a été condamné. Le Procureur en charge du dossier venait de lui annoncer qu'il allait faire dix mois de détention, soit qu'il n'allait pas pouvoir assister à la naissance de sa fille. Lorsque je les rejoins dans la salle pour ma partie d'audience, le Procureur m'annonce avec un grand sourire que D. ne sera pas là à l'accouchement. Il continue ainsi :

« Bon, on ne va pas s'éterniser longtemps. De toute façon, il a reconnu les faits, c'est bon, c'est réglé, et moi, il faut que je m'en aille faire le plus beau métier du monde ». Là, mon avocate dit : « C'est quoi le plus beau métier du monde, c'est mettre des gens en prison ? » Et il répond : « Ben non, c'est être père ». Je te jure il dit ça, avec un grand sourire (Julie, 2023).

Le lendemain le procureur a appelé l'avocat de mon compagnon pour lui dire qu'il passait de 10 mois de condamnation à 9 mois. Une partie de moi est persuadée qu'il était satisfait non seulement qu'ont doivent lui être reconnaissant·e·s, mais aussi de pouvoir condamner à 9 mois de prison mon compagnon. C'était 9 mois de grossesse et 9 mois de détention, je n'arrive pas à croire à une coïncidence. Il avait une pratique d'intimidation perverse, jouant tantôt le gentil, tantôt le méchant et outrepassant systématiquement sa fonction. Lors de cette audience, il m'a aussi dit à peine j'étais entrée dans la salle : « La grossesse vous va très bien, il a raison votre copain ». Il faisait alors référence aux lettres que D. m'envoyait au sujet de mon corps enceint. Puis il me dit avec un grand sourire, alors que je n'étais pas encore installée : « C'est bon, on s'est mis d'accord. Les visites vont reprendre », mais il ajoute : « Et vous, on vous a à l'œil. Faites attention, parce que vous n'êtes pas très loin de passer de l'autre côté ». Je précise qu'il y avait aucune raison qui pouvait me faire risquer d'aller en prison, pas même ce pour quoi il me condamnera un peu plus tard⁴⁷.

Quelques mois plus tard, alors que D. avait déjà été désincarcéré puis réincarcéré, le Procureur me convoque⁴⁸.

Quand j'arrive, au rendez-vous, il me dit : « Ah, j'espère que la petite va bien. Oui, bon voilà, vous êtes pas obligée de me répondre, je sais que vous ne m'aimez pas » (Julie, 2023).

Ensuite, alors que l'audience était terminée, il me dit :

« Madame, en tout cas je tiens à vous dire vraiment que vous devez faire attention, parce que la prochaine fois, c'est vous qui allez être derrière et votre fille ne sera pas contente s'il y a papa et maman derrière, et puis plus

⁴⁷ J'ai été condamnée, parce que j'avais hébergé mon compagnon alors qu'il était expulsé de Suisse, parce que j'avais demandé à un témoin de mentir pour lui au sujet de sa présence en Suisse et que je n'avais pas dénoncé à la police sa présence sur le territoire suisse.

⁴⁸ Je suis convoquée le jour où mon compagnon est mis dans l'avion et expulsé vers la Colombie : « Ça ne peut pas être un hasard que ce soit le même jour » (Julie, 2023).

personne pour elle dehors. Avec les bodys⁴⁹ que vous faites à votre fille, franchement, ça ne va pas du tout. C'est un scandale. C'est quoi comme éducation que vous lui donnez ? Franchement, moi j'aurais honte de donner une éducation comme ça ». Et puis il continue sur ce registre. Moi, je regarde mon avocate, elle lui dit que ce n'est pas le propos, mais il continue encore. Je me retourne vers la greffière. J'exige qu'elle note tout ce qu'il est en train de dire. Il s'emporte, il dit : « Non, elle note rien du tout, c'est moi qui décide ce qu'il y a et ce qu'il y a pas sur le PV. Si j'ai envie de faire une leçon de morale, je vous fais une leçon de morale. C'est n'importe quoi. Vous vous comportez comme je sais pas quoi. Et puis l'éducation que vous donnez à votre enfant... [blablabla], il faudra pas vous étonner un jour... ». À ce moment-là, je suis au bout de ma vie. J'ai envie soit de pleurer, soit de le taper. L'avocate essaie encore un peu de lui dire que c'est déplacé, mais il se met dans une rage incontrôlée. Quand il s'arrête, je demande si je peux y aller, il me répond, en reprenant son sourire : « Vous êtes déjà pressée de me quitter ? » Je réponds juste que si l'audience est finie, je veux bien y aller, que j'ai plus rien à faire ici. Et il me répond : « En tout cas, vous saluerez bien monsieur D. de ma part » [...] « Et puis vous me donnez des nouvelles de votre fille, parce que quelque part, je me sens un peu dans sa vie ». Je suis partie en me retenant de dire autre chose. Mais j'étais vraiment tellement en colère ! Il a joué avec nous. Il te crie dessus, et, tout de suite après, il te regarde avec un grand sourire, et il te dit qu'il s'est attaché à ta fille... (Julie, 2023).

Dans mon travail académique (2020-21) j'écrivais :

Mon avocate m'évoquait que nous devions être attentif.ve au fait que beaucoup de personnes, à l'image du Procureur en charge du dossier, penseraient que mon compagnon avait fait un enfant dans le seul but de régulariser sa situation administrative et sociale. À partir de ce postulat, il me restait à moi, mère de notre enfant, que deux places possibles ; soit j'étais naïve et pas consciente de ses motivations égoïstes dans notre choix de faire une famille soit, et c'est ce qu'a avancé le Procureur — étant donné mes activités militantes et ma vision de la société —, j'étais complice et volontaire de l'utilisation de notre enfant pour arranger sa situation administrative et pénale. En ce sens, lui et moi nous sommes retrouvé.e.s privé.e.s du droit de désirer avoir une famille par amour. Notre parentalité, et ma maternité étaient perçues comme intéressées. Cela fait écho au texte de C. Cardi et al. (2016) qui dans un passage sur les femmes étrangères en situation irrégulière constate que : « le corps enceint est ici utilisé comme une véritable ressource pour devenir sujet de droit ». (p. 6) (Julie, travail académique, 2020-21).

Linda a aussi eu des moments compliqués avec le Procureur en charge de leur enquête. J'ai évoqué précédemment dans ce travail que le Procureur en charge de leur affaire avait envoyé un mandat de perquisition d'abord, puis, quelques mois plus tard, un mandat d'arrêt pour

⁴⁹ Lorsque le papa de ma fille a été réincarcéré, alors qu'elle avait trois mois, j'avais fait faire deux bodys avec écrit : « Libertad para papa » et une photo d'elle et lui. C'est à ces bodys que le Procureur fait référence. Il avait dû les voir passer dans les photos que j'envoyais à D.

Linda, arrestation qui s'est faite devant sa fille. Linda a aussi eu beaucoup d'audiences avec son conjoint. Je lui ai demandé si la question de sa maternité y avait été abordée, elle a acquiescé et m'a confié ce qui se passait pendant les audiences :

Ils nous ont quand même fait écouter des enregistrements, des trucs de dingues. Il nous fait vraiment passer pour des parents de merde, hein. On était dans la voiture avec des collègues à G., on va dire, et C. demandait pour un autre qui était pas là, et ils nous ont fait passer pour les mauvais parents qui mettaient leur fille en danger avec des trafiquants de drogues, alors que... pfff, et t'sais, ils ont bien souligné ce passage, ils l'ont bien remis dans le rapport. Tu te dis, c'est vraiment petit quoi (Linda).

Je lui dis : « Y a aussi le truc de la maison de poupée, tu te rappelles ? », et Linda me répond : « C'est toi qui racontes ». Durant les audiences au Ministère public, il avait été reproché au compagnon de Linda d'avoir laissé de la marchandise dans la maison de poupée de sa fille, qui se trouvait à la cave. Linda ajoute :

Et la poussette aussi, une fois, il a déchargé des trucs, il a mis dans la poussette, c'était trop lourd... Tu vois, à un moment, c'est une poussette. Moi, ça me fait ni chaud ni froid, mais voilà eux ont vu ça comme un truc de *dingue* : « Une poussette d'enfant, de sa fille, il a aucune considération pour sa fille », mais : « Non, non ! » (Linda).

Plus loin, elle conclut :

Et t'sais, quand tu vois le nom de ta fille qui ressort dans les rapports : « C., la fille des [nom de famille] » tu te dis : « Waouh, mais ils sont tarés ces gens, c'est des malades » (Linda).

Louana parle des instances judiciaires à qui elle a eu affaire avec son compagnon :

Elles ont même fait des calculs [...] pour voir si c'est lui le père, etc. Ils sont allés loin. Je devais jurer avec la main droite : « Est-ce que vous jurez que c'est le père, que vous avez pas eu d'autres relations sexuelles ? », c'est allé loin, ah ouais, loin (Louana).

Sofia raconte que lors du jugement de son mari, la Juge leur a demandé : « Est-ce que les enfants vont voir leur père au parloir ? » (Sofia). Cette demande a placé Sofia dans une situation compliquée, parce que, comme nous l'avons vu, elle avait renoncé durant dix mois à amener les enfants, et cela lui a été reproché. Comme elle le confie :

Mais en même temps, j'aurais dit, on ne peut pas amener des enfants derrière une vitre. J'suis désolé moi, mon fils, son père il le voit derrière une vitre, il va hurler du début à la fin (Sofia).

Ana, elle, raconte que ses enfants :

Mes enfants ont fait aussi une lettre lors du jugement et, même malgré ça, ça a pas été pris en considération, et ça, ça a été difficile pour eux de comprendre qu'on n'ait pas pris la situation personnelle et familiale de leur papa en compte (Ana).

Comme nous le voyons, la violence de la situation d’incarcération du père ne se limite pas à la prison, mais s’étend aux institutions pénales dans leur ensemble. Pour les mères confrontées aux instances judiciaires, le rapport à leur maternité n’a jamais été positivement pris en compte.

4.2.5. Processus de désenfantisation

Les conditions de parloirs vues précédemment sont une première image de la négation de leur enfance à nos enfants. Ana, qui a les plus grands enfants, expliquait, avant que je lance l’enregistrement, que ses enfants, bien qu’ils aient 14 ans, restaient des mineurs et, en quelque sorte, ils étaient traités comme si c’était des adultes, prêts à tout encaisser. Je l’ai relancée à ce sujet durant l’entretien, et elle confiait que :

S’ils disjonctent après, ça m’étonnerait pas. Des trucs d’adolescent qu’ils ont pas pu faire là maintenant [...], parce qu’ils ont dû se contenir pour préserver la situation familiale, préserver la maman, parce qu’elle en fait déjà pas mal, le papa, parce que sinon il va se faire du souci. Ou peut-être pas, on verra par la suite (Ana).

Les enfants d’Ana ont veillé sur leur(s) parent(s), au sens où l’évoquent Lafortune, Barrette, Dubeau, et al. (2004 : 6)⁵⁰. Elle raconte:

Ils font pas mal attention à ce qu’ils disent et à ce qu’ils font avec leur papa. Ils ont envie de le préserver. Moi, laisse tomber moi c’est *pump it up*. Mais après voilà, je suis un peu la personne de sécurité et tout. [...] Vu la situation, ils disent : « On va pas faire chier plus papa quoi, parce que c’est déjà assez compliqué ce qu’il vit là-bas. En si peu de temps, chaque fois qu’on y va, on voit déjà certaines choses et on n’imagine même pas ce que c’est réellement, parce qu’on sait qu’il nous préserve aussi de choses qui se passent là-bas ». Donc ouais, ça reste quand même une période de leur vie assez traumatisante (Ana).

Dans notre cas d’espèce, la désenfantisation (Ouassak, 2020) se lie à la criminalisation. Comme l’explique Linda : « Même l’enfant, il subit. Et au final, tu te dis l’enfant il a rien demandé à personne. Mais encore, t’as l’étiquette bah voilà ton père, il est [en prison], c’est toujours pareil ». (Linda). Lors d’un moment où nous étions ensemble⁵¹, et dans la continuité de ce qu’elle exprimait lors de son entretien, elle m’a dit : « C’est une enfant de criminel, t’façon, c’est ça ». Dans mon entretien (2023) j’exprimais au sujet des gardien·ne·s :

Iels ont zéro empathie. Je sais pas comment dire, j’ai envie de dire que ça m’impressionne [...] à quel point iels ont réussi à déshumaniser nos maris et nous et nos familles pour être capables de ressentir aucune empathie, envers nous, envers nos gosses, quand ils voient les enfants pleurer quand leur papa part (Julie, 2023).

Comme le confie Ana : « Autant pour moi que pour les enfants, c’était un choc [les parloirs à La Brenaz]. On nous a traités, quoi vraiment comme un numéro ». La santé mentale de nos

⁵⁰ Il n’y a pas de numéro de page.

⁵¹ Le 22 mars 2023, lors d’une discussion dans la voiture de Linda.

enfants se trouve impactée par la situation dans laquelle il·le·s sont contraint·e·s de vivre leur enfance (Ricordeau, 2005 : 9).

Toutes ces situations induisent des souffrances chez nos enfants. Comme l'explique Ana : « C'est vrai qu'avoir ce manque-là [du papa] pour les enfants, ça reste quand même un traumatisme ». Sofia raconte que ses enfants demandent beaucoup leur papa : « C'est quand qu'il rentre ? ». Elle m'explique aussi que lorsque son conjoint était incarcéré à Champ-Dollon : « il y a[vait] des périodes aussi où le soir, ils pleuraient beaucoup ». Cette souffrance ne serait présente sans le processus de désenfantisations (au sens proposé par Ouassak, 2020 : 15), mais cette fois-ci à l'œuvre dans ces espaces carcéraux. Ainsi, : « ils ont de la peine qu'on parle pas bien à leur maman » (Ana). Linda raconte au sujet de sa fille :

Elle est très chiante. Surtout quand il est parti, on a passé 2 mois très compliqués après ça a été, et là de nouveau, elle est chiante quoi. Je pense que c'est tout quoi. On n'habite pas vraiment chez nous tu vois. Des fois, je suis obligée de partir, parce que je suis pas bien, je dois aller chez mes parents. Pour elle, c'est pas simple.

Cette souffrance à laquelle doivent faire face nos enfants est intrinsèque à leur situation d'enfant de détenu. En tant que mère nous sommes confrontées à un sentiment d'impuissance de ne pas pouvoir offrir des cadres sécurisants et doux à nos enfants. En plus des souffrances de nos enfants, une autre personne importante dans notre vie souffre : leur père.

4.2.6. Souffrance du papa

À la question de savoir comment va son conjoint, Linda répond : « Des fois ça va pas du tout, il va au parloir, il fait que de pleurer, et des fois ça va. C'est les montagnes russes tout le temps ». L'incarcération est en elle-même source de souffrance, ils vivent difficilement le fait d'être enfermé (Sykes, 2019 : 172). Leur relation aux gardien·ne·s est aussi compliquée : « C'est ce qu'il me disait mon mari, en fait, ils [les gardien·ne·s] cherchent la merde pour pouvoir les foutre au cachot ». Cette relation aux gardien·ne·s est également source d'inquiétudes pour nous, et parfois nos enfants (Ana). Mais ce qui est le plus ressorti des entretiens est que la souffrance du père est principalement due à la situation que nous vivons avec nos enfants dehors (De Laverny *in* Marois, 2020 ; Carlson et Cervera, 1991 : 319). Comme l'explique Jessica :

C'est très très très très très difficile pour lui de nous savoir, M. et moi, tout seul, sans lui, dehors. Et pis euh, il est, je veux dire, il a une personnalité assez positive et pis toujours plein d'espoirs, toujours voir quelque chose de bien, donc c'est ça qui le tient aussi. Mais en fait, je pense qu'il est beaucoup plus malheureux de nous savoir seuls dehors que de sa propre condition (Jessica).

Ana en parle également dans son entretien :

Ah oui, et il culpabilise beaucoup, il a beaucoup de regrets, et de remords. [...] Parce que du coup, il peut même pas être présent, même pas impliqué. Il voit qu'on souffre, et c'est difficile pour lui d'accepter tout ça (Ana).

Cet élément ressort aussi de l'entretien avec Louana :

Il s'inquiétait énormément pour moi et les enfants, et ce qui me faisait le plus mal, c'était de savoir qu'il souffrait plus que ce qu'il devait souffrir, parce qu'il s'inquiétait plus, parce que j'étais enceinte, j'étais toute seule (Louana).

En commun, chacune de nous avons un compagnon ou conjoint qui reconnaît le travail qu'on effectue dehors. Ana raconte de son mari qu'« il est plutôt soutenant [...], il a tellement de gratitude » ; Jessica indique que son mari lui a dit une fois qu'il était fier et content qu'elle s'en occupe bien : « Je l'ai plutôt entendu me dire que, ouais, il était content parce que je m'en sortais bien, quoi malgré tout ça » ; pour ma part, mon compagnon est aussi souvent en train de me dire combien je suis la meilleure des mères à ses yeux et de me remercier pour le travail que je fais.

Émeline, dont le conjoint est déjà sorti il y a quelques mois, raconte qu'il disait la comprendre, mais que ce n'était pas le cas :

Euh non. [...] Enfin, je l'ai su après, sur le moment, on sait pas on se dit peut-être, mais c'est vraiment que dans le concret, quand il est venu ici qu'il m'a vraiment dit, ah ouais là je me rends compte, ah je comprends mieux... Sinon avant non (Émeline).

À ce sujet Sofia explique :

Et j'ai dû tout gérer toute seule, et lui non. Et il se rendra jamais compte, ils s'en rendent pas compte. Moi, j'ai l'impression aussi quand ils sont là-bas, ils sont sur une autre planète. Ils se rendent pas compte de ce que toi tu vis. En fait, [...] j'en ai vécu des galères, mais tu peux même pas imaginer. Et lui s'en rendra jamais compte (Sofia).

Le décalage produit par les situations difficiles, et différentes, que nous vivons *dehors* et notre conjoint ou compagnon *dedans*, complique la compréhension mutuelle nécessaire dans le couple et la famille. Et, encore plus une fois la liberté retrouvée.

4.3. La sortie

4.3.1. Entre craintes et soulagement

La sortie est *le* moment attendu impatiemment, mais non sans crainte. Ana a peut-être le rapport le plus serein à la sortie de son compagnon : « quand enfin tout sera remis [en place] ». Je n'ai pas relevé de phrase similaire de la part des autres mères au sujet de la sortie de leur compagnon ou conjoint. Ce qui différencie Ana des autres mères de l'échantillon, c'est la stabilité familiale qui sera objectivement rapidement retrouvée :

Là, je sais qu'il est sur des projets. Il a la possibilité de louer un ordinateur et il fait une formation de comptabilité. Je sais qu'il y a des projets qui vont se mettre en route assez rapidement. Et il pourra toucher le chômage, parce qu'il a été quand même employé et vu qu'il aura un casier, il pourra pas forcément trouver [du travail], même à la Migros ou au MacDo. Faut qu'il se mette à son compte, et là, il est déjà en train de préparer sa sortie, et ça, c'est rassurant (Ana).

Pour autant, même concernant la situation d'Ana, il est prévu que leur père rejoigne la thérapie familiale à sa sortie afin de « voir comment tout le monde reprend sa place » (Ana). Elle explique : « C'est vrai qu'on a tous pris une place différente, parce que maintenant on vit à trois et [on va] apprendre à vivre à quatre ». (Ana).

Le compagnon d'Émeline habite maintenant avec elle et leur fille. Elle raconte :

Au début, elle [sa fille] s'est dit : « Qu'est-ce qui se passe ? qu'est-ce qu'il fait là lui ? » [...] Il était dans la chambre, il allait dormir, elle était surprise (rire). « Qu'est-ce qu'il fait là », ça se voyait dans son regard, elle a dû s'y habituer (Émeline).

Émeline raconte aussi que son compagnon doit tout apprendre à faire : avec sa fille, la maison et, de manière générale, avec le fait d'avoir des responsabilités. Comme le raconte Touraut, la prison elle enlève toute leur autonomie aux personnes détenues (2014 : 14-15). Linda confie que la situation qui les attend à la sortie est loin d'être rassurante :

La prison, ça détruit une famille, et après tu dis : « L'après, il est où l'après ? », là, ça se maintient, mais il va se passer quoi ? » Je parle beaucoup de ça avec Sofia. Déjà pour ton enfant, le jour où son père va revenir comme ça du jour au lendemain... Toi, ta routine qui s'est installée, même toi, toi ça va aller avec ton mari ? On n'est même pas sûre [...] de ce qui va se passer après. On est sûre de rien. Mille fois, j'ai pensé à ça (Linda).

Elle raconte que parfois elle parle de la sortie avec son conjoint, mais des moments positifs : « On a déjà tout prévu : pour manger, pour ceci, pour cela ». L'omniprésence de ces pensées contraste avec le fait que Linda ajoute : « C'est tellement à des années-lumière que j'arrive pas à m'imaginer [...], c'est tellement loin. T'sais, tu y penses sans y penser au final ». (Linda). Pour toutes les femmes de mon échantillon, ce qui est vrai, c'est que le temps est passé, et qu'il n'est pas rattrapable :

T'sais, c'est bête, mais t'sais, quand je fais la douche à C., je me dis... quand il va revenir, il pourra plus lui faire la douche, elle sera déjà trop grande. [...] ça fout un coup dans la gueule quoi » (Linda, *in Linda et Julie*).

Pour la plupart des familles interrogées, la sortie se fait souvent sous le signe de l'endettement :

Ils te mettent des tonnes, des tonnes de frais de procédure. Tu peux même pas imaginer. Et comment tu veux que tu t'en sortes après. Tu sors de là-bas déjà endetté jusqu'au cou (Sofia).

Les dettes peuvent aussi être dues à d'autres personnes impliquées dans l'affaire pour laquelle le prisonnier a été condamné et, parfois, le seul moyen imaginable pour penser pouvoir les rembourser, c'est de repartir dans la même délinquance. Il s'agit d'un cercle vicieux duquel il est difficile de se sortir, et les *mères du dehors* concernées en sont conscientes.

4.3.2. Le cas de l'expulsion pénale (art. 66a CP)

La question de la réinsertion est centrale tant dans les préoccupations des familles, que de leur utilisation par l'État (Bouregba, 2002 : 15 ; 23). Ces préoccupations sont inexistantes

chez les femmes que j'ai interrogées, dans la mesure où la plupart des pères seront expulsés du territoire national une fois leur peine purgée. Mise à part Linda et Ana, nos conjoints et compagnons seront tous expulsés (art. 66a Code pénal)⁵² à la fin de la peine. Comme le souligne Émeline au sujet de son compagnon : « C'est compliqué de même trouver un travail de bénévolé ». (Émeline). Lors de sa dernière sortie, le compagnon de Louana a quitté la Suisse, « parce qu'il a l'interdiction jusqu'en 2025, donc il risque la prison tous les jours, à chaque fois qu'il se promène⁵³ ». Dans le cas d'Émeline, les instances judiciaires lui ont dit qu'elle n'avait qu'à aller en France pour suivre son compagnon, mais :

Mais y a aussi les filles [les plus grandes], elles ont leur école ici. Une de mes filles elle est dans une CLI (classe intégrée) parce qu'elle a un trouble autistique. C'est aussi ça, la justice elle a marqué que j'avais qu'à à déménager en France. Mais c'est pas si facile. Je fais quoi de mes filles [...], surtout que je travaille pas donc déjà pour avoir un logement (Émeline).

J'ai demandé à Jessica de quelle manière le fait d'être père avait été mobilisé dans le procès de son compagnon :

On va dire le fait qu'il soit père de notre petit garçon, ça a été utilisé dans le jugement dans le sens qu'il pouvait très bien être expulsé dans son pays d'origine, et qu'en étant père d'un petit garçon, c'était pas grave, parce que le petit était à un âge où il pouvait très bien s'adapter à un nouveau pays - surtout un pays d'Afrique où c'est en pleine guerre ; mais c'est pas grave et pis qu'au pire des cas, y avait toujours les communications par visio qui étaient possible pour garder le contact avec le papa. Et que ça serait suffisant. Voilà, c'est vraiment en ce sens-là que le fait d'être père a été utilisé (Jessica).

L'expulsion vient bouleverser la vie de la personne expulsée et de son entourage, et plus encore s'il y a des enfants concerné·e·s :

C'est clair que si j'avais été toute seule, on se serait barré les deux faire le tour du monde et on aurait posé nos valises où bon nous semble, mais avec un petit, c'est pas la même chose quoi. C'est pas pareil. Pis tout le monde te dit : « Il faut un rythme, une assurance de stabilité », pis t'es là, ok mais (Jessica).

L'inexistence de décisions judiciaires finales rend difficile de se projeter, nous l'avons vu. Dans le cas Jessica, la décision du Tribunal fédéral pour confirmer ou non l'expulsion de son mari n'est pas encore prononcée : « On se projette autant ici que là, et c'est un avenir incertain ». Elle ajoute : « Ça bloque toutes les perspectives de réinsertion ici ». Toutefois, même une fois que la décision finale est prononcée se projeter avec une expulsion est extrêmement difficile : « en fait j'arrive pas à me projeter parce que c'est dur quand même ». (Sofia). Sofia raconte : « on va partir, on va partir on sait pas encore où, mais on va partir » et elle ajoute « Ensuite il va aller quelque temps au Sénégal parce que nous on va partir au

⁵² Cet article fait suite à une initiative populaire sur le « renvoi des étrangers criminels » proposé par l'Union démocratique du centre (UDC), votée en 2010 et mise en œuvre en 2016.

⁵³ Louana fait référence à l'art. 291 CP qui définit la rupture de ban.

Sénégal, au début, pas définitivement, mais quelques mois. Après on verra ». Pour ma part, nous sommes aujourd’hui encore en attente de son jugement, et il y a toujours la peur que le délai de l’expulsion soit prolongé, ou alors qu’une interdiction Schengen soit prononcée qui rendrait impossible de s’installer dans un État membre de l’Espace Schengen. Pour sa sortie, je me retrouve alors à devoir faire des recherches sur une pluralité de scénarios possibles dont aucun ne sera facile à réaliser. Par contre, il m’est pour le moment impossible d’essayer de me projeter sur l’option existante d’une interdiction Schengen. L’interdiction du territoire suisse pour mon compagnon se termine officiellement en mars 2024. Toutefois, malgré la fin de l’interdiction, nous ne pourrions à priori pas faire valoir de regroupement familial en Suisse à cause de son casier judiciaire⁵⁴. Par ailleurs, s’établir en France est une option à condition que les autorités françaises ne fassent pas de demande de son casier judiciaire. Nous sommes dans une situation de flou complet.

L’expulsion est aussi, et de façon radicale, une manière de bouleverser tous les projets de vie de famille, dont ceux de nos maternités auxquels il faut renoncer :

C’est logique de le suivre, franchement. Je me verrai pas le laisser partir tout seul. Après, on subit, mais on fait comme on a dit : « On est ensemble pour le meilleur et pour le pire » (Sofia).

Comme l’explique Jessica :

Ça fait chier, parce qu’on avait plein de projets ici. On était dans un processus aussi d’un appartement en coopérative, pour lequel on est [inscrits] depuis 2019 tu vois des immeubles qui vont se construire bientôt, hyper impliqués dans le projet et tout. Mais c’est con, parce qu’on s’en fout, mais non parce c’était aussi notre petit projet de vie.

De mon côté, j’ai toutes mes attaches à Genève et je ne m’étais jamais imaginé avoir à construire ma vie de famille loin de cette ville. Malgré tout cela, et comme le rappelle de Saussure en référence à un arrêt du Tribunal fédéral⁵⁵ : « les membres de la famille du coupable ne sont touchés que de manière “indirecte” par l’expulsion, et qu’ils ne disposent pas d’un intérêt juridiquement protégé dans le cadre de la procédure d’expulsion ; considérant cela, ils ne peuvent pas se voir reconnaître la qualité de partie à la procédure, et n’ont ainsi pas la possibilité de recourir contre une décision d’expulsion » (2020 : 67).

4.4. « Ça bouleverse tous mes projets » (Linda)

4.4.1. Grossesses, naissances et prison

Pour certaines d’entre nous, être *mère du dehors* a commencé alors que notre enfant n’était pas même né. L’enfant pas encore né et que le couple désire suffit en effet à faire entrer ces femmes dans ce que j’appelle les *mères du dehors*, leur maternité ayant commencé. Pour chacune des mères de l’échantillon, la grossesse était désirée. Dans le cas de Jessica, elle précise :

⁵⁴ Je me permets d’affirmer cela suite à la consultation de plusieurs avocat·e·s.

⁵⁵ ATF 145 IB 161.

Alors elle était désirée, bien sûr, mais elle était surtout pas programmée, elle était programmée pour après, on s'était dit qu'on prendrait le temps quand le jugement serait fait (Jessica).

Émeline, Louana et moi-même sommes les trois mères de l'échantillon qui avons vécu une ou deux grossesses alors que notre compagnon était enfermé. Le compagnon d'Émeline a été arrêté alors qu'elle était enceinte de trois mois. Louana était enceinte de six semaines (pour sa première grossesse), lors de la première incarcération de son compagnon et de quatre mois environ (pour sa deuxième grossesse), lors de la deuxième incarcération. Pour ma part, mon compagnon a été arrêté le lendemain du test de grossesse positif (j'étais enceinte d'un mois) et incarcéré le jour suivant. Émeline raconte que la dureté des policiers qui l'ont arrêté n'a pas cessé à son égard lorsqu'ils ont été mis au courant de sa grossesse. Au contraire, elle explique que la police a utilisé sa grossesse contre elle, en proférant des menaces à l'égard de sa maternité : « Ils ont dit que je reverrais jamais mes enfants [ses enfants d'une union précédente], qu'on allait m'enlever mon enfant [à naître] ». Tout ça pour qu'elle avoue une vérité « qui n'existait pas ». De mon côté, j'avais toujours imaginé que j'allais vivre une grossesse douce et préparer en couple de l'arrivée prochaine de notre enfant. Il n'en a rien été. Comme je le souligne dans mon entretien de 2023 :

Je l'ai regretté [de garder l'enfant] pendant ma grossesse, à plein de moments, parce que voilà, c'est horrible. Je suis là en train de vivre cette grossesse seule, avec l'entourage qui est là et tout, mais quand même (Julie, 2023).

Ça sera ma première confrontation avec ce qu'on retrouvera chez toutes les mères de mon échantillon : les projets de notre maternité seront bouleversés. Durant ma grossesse, après environ deux mois de détention, comme je deviens « prévenue » dans l'affaire de mon compagnon, le Procureur nous supprime les visites. Elles ne reprendront que lorsque j'étais déjà à sept mois de grossesse. À ce moment-là, la pandémie mondiale du Covid-19 faisait qu'on ne pouvait avoir aucun contact lors des parloirs (comme nous l'avons vu précédemment). La seule fois qu'il a pu toucher mon ventre, c'est au septième mois, dans le bureau du Procureur. Nous avons eu le droit de faire une photo à ce moment-là et c'est la seule que j'aie avec lui pendant que je suis enceinte.

Contrairement à Louana et Émeline, qui ont pu avoir leur compagnon un petit instant à la maternité, le mien n'a pas obtenu l'autorisation de venir nous voir. Avoir l'opportunité que son compagnon puisse être transféré à la maternité depuis la prison est une décision prise tant par l'instance judiciaire en charge du dossier, en l'occurrence le Ministère public, que par la prison. Les critères d'octroi ou de refus ne sont pas connus, hormis la question du « risque de fuite » qui s'applique dans ces cas de façon arbitraire. Émeline a appris l'existence de ce droit par l'avocate de son compagnon :

C'est l'avocate qui m'en a parlé. J'ai écrit une lettre au directeur [de la prison], elle aussi. En fait on a jamais de réponse, c'est très flou et j'ai jamais su à l'avance combien de temps c'était. Si c'était une heure, trois heures. J'ai su juste à la dernière minute [qu'il venait], et on n'a pas su quand il arrivait. Ils ont pas prévenu l'hôpital non plus (Émeline).

Lorsqu'elle a perdu les eaux, la première personne à qui elle devait écrire, c'était à l'avocate de son compagnon. De mon côté, bien que mon compagnon n'ait pas pu venir à la maternité, j'avais demandé à ma mère et une amie de prendre contact avec l'avocat de mon compagnon aussitôt que j'étais à la maternité et de le tenir informé des différentes étapes du travail et de la naissance, afin qu'il puisse contacter mon compagnon lorsque l'enfant naîtrait. Mon compagnon a été informé du fait qu'il allait être père par son avocat au téléphone. Suite à cela il a obtenu de voir l'assistant social de la prison et, depuis là, il a pu me passer un appel de quinze minutes. J'étais à ce moment en train de remonter de la salle d'accouchement, couchée dans le lit avec ma fille à côté. L'amie qui m'accompagnait à ce moment-là a pris une photo et cette photo de ma fille et moi au téléphone avec son père est notre première photo de famille. C'est auprès de presque inconnu que nous partageons les étapes clés du processus de notre accouchement au moment même où elles avaient lieu. Le compagnon d'Émeline, informé par l'administration pénitentiaire, a pu être transféré à la maternité pour une heure l'après-midi qui a suivi la naissance de leur fille, née durant la nuit. Émeline explique :

J'avais pas su à l'avance, donc en fait, j'avais pas très bien expliqué non plus à l'équipe [de la maternité] et d'ailleurs, je savais même pas moi-même. Il est arrivé avec deux gardes, sur une chaise roulante, et il était menotté aux pieds et aux mains. Ça a choqué toute la maternité.

Une fois que la nouvelle famille a été mise dans une salle spéciale, les menottes ont été enlevées au père. Pour Louana, la naissance a même été provoquée par des événements en lien avec la situation carcérale du père. Son compagnon était sorti un jour plus tôt que prévu :

Une bonne surprise, mais on va dire qu'intérieurement, bah ouais, ça a été un choc en fait. C'est ce que les médecins, ils expliquent sur les papiers, c'est que j'ai vécu un choc émotionnel. Mais dans le bon sens. J'ai perdu les eaux. C'était trop beau. Ouais, c'était trop beau (Louana).

Pour la naissance de leur deuxième enfant, par contre, son compagnon était de retour en prison et il a eu le droit de venir les visiter à la maternité. Hospitalisée avant l'accouchement, Louana a fait « toutes les démarches avec le Ministère public, avec son avocate [à son compagnon], pour qu'il puisse être présent à l'accouchement ». L'accouchement était prévu pour le 6 décembre, mais elle explique :

J'ai eu un rendez-vous du SPMI qui est venu me visiter, c'est parti un peu en cacahuète, et j'ai eu trop d'émotions, et tout ça avec les hormones, et en fait, dès qu'elle est partie la dame du SPMI, j'ai perdu les eaux. J'ai perdu les eaux, parce que j'ai eu trop de pression.

Elle explique que son compagnon ne pouvant du coup pas être là pour l'accouchement, le SPMI voulait annuler sa visite. Elle n'a pas « lâché l'affaire », et il a pu venir la voir. Elle raconte ce moment :

J'ai eu une chambre seule, la dame est sortie exprès, juste pour la visite. Ça a été vraiment trop beau. [...] Lui, il était trop heureux, mais y avait aussi une énorme charge de tristesse. On était tous les deux fatigués, bon mis à part que je venais d'accoucher, mais je veux dire y avait encore une surcharge, il était fatigué, il était trop heureux et ce jour-là, on voulait pas discuter de tout, on voulait juste profiter de nous trois, c'était trop bien (Louana).

Émeline, de son côté, a aussi eu des problèmes avec le SPMI à la maternité et notamment en lien avec la non-communication de la prison avec la maternité. À ma question de savoir si son accouchement s'était bien passé et si sa petite allait bien, elle me répond :

Oui, enfin juste pour préciser que ça a quand même fait un scandale dans l'hôpital, et que y a une psychologue qui est venue me voir, plus la Directrice, ils ont appelé le SPMI et après, bah, ils me connaissaient déjà au SPMI, parce que la police avait déjà [fait le signalement], j'avais déjà un intervenant, donc ils les ont rassurées. La psychologue est revenue pour savoir si j'étais capable de m'occuper de mon enfant, si j'étais lucide, et après, j'ai passé tous leurs tests (Emeline).

La prison fait partie de nos maternités, depuis la grossesse.

L'incarcération du père bouleverse aussi les projets de grossesse. Kawash reprend une phrase de Golden nommant « guerre contre la famille » (2011 : 984) l'incarcération en augmentation des femmes aux États-Unis. Je me permets de reprendre cette expression forte pour parler de la situation des *mères du dehors* étant donné que, comme nous l'avons vu dans la revue de littérature, l'incarcération des pères impacte également les familles. Bien que le contexte de « guerre contre » fasse moins de sens dans le contexte genevois (suisse) dans lequel j'écris, la population carcérale a augmenté en Suisse, et sa population s'est drastiquement modifiée (Gnaedinger, 2018 : 4). Il ne serait pas question de « guerre contre la famille » si la population concernée par la prison n'était pas victime de discriminations liées à la race et à la classe. En ce sens, les *mères du dehors* font quelque part partie de celles à qui le droit de faire famille se voit entravé, en raison avant tout de leur relation *au-dedans* qui les définit, soit majoritairement à leur relation avec des hommes non-blancs de classe populaire et, pour beaucoup, avec un statut légal précaire. Ricordeau nous renseigne sur le fait que si un·e parent·e est en prison, les recours à la procréation médicalement assistée sont proscrits (2019 : 129). Quant à l'adoption, la disqualification du fait qu'un·e parent·e est en détention est si grande que ce moyen n'est pas non plus concevable (2019 : 129). Jessica raconte au sujet de l'idée d'avoir un autre enfant : « À la base, c'était le but. Maintenant, on verra ce que l'avenir nous réserve [...]. On verra, mais on aurait bien voulu, mais après on verra ». Linda aussi confie que « de plus en plus, je ressens le besoin, enfin le besoin c'est un grand mot, j'ai envie tu vois ». Pour elle et son compagnon, l'idée d'avoir un deuxième enfant était présente avant qu'il se retrouve enfermé. De mon côté, j'avais toujours imaginé que j'allais avoir deux enfants proches en âge. Avec l'incarcération, ce projet est tombé à l'eau, et les complications à la sortie me font me questionner si je veux essayer d'en avoir un·e à peine il sort ou attendre encore plus longtemps.

4.4.2. Que raconter à nos enfants ?

Nous sommes sept *mères* et certaines d'entre nous ont décidé de dire à l'enfant où était leur père, plus ou moins précisément, et d'autres ont décidé de ne pas le dire (Touraut, 2014 : 7). Ce que ces décisions ont en commun, c'est le bien-être de l'enfant. Nous sommes quatre (Ana, Jessica, Louana et moi-même) à avoir décidé de dire à notre enfant où le père se trouvait exactement. La position d'Ana étant un peu différente, car ses enfants sont déjà

grands, donc il aurait été difficile de faire autrement, mais cela n'était pas une option pour elle de toute façon : « Ils savent qu'il est en prison, ils savent 5 ans, ils savent tout. Ils ont rencontré la nouvelle avocate » ; plus loin, elle explique :

Je peux pas cacher ça. Je peux pas dire qu'il est en vacances : pis parce qu'ils ont aussi vu ; les policiers sont venus à la maison. Pour moi, c'était normal de l'annoncer aux enfants (Ana).

Par contre, elle a pris soin de le leur dire le mercredi après l'école et pas le mardi, jour où elle l'a appris : « Je voulais pas leur dire avant de dormir ». Louana a aussi fait le choix de parler à ses enfants :

Quand j'ai accouché de ma fille, j'ai expliqué à mon fils que son père il était en prison, parce que le foyer, ils voulaient dire que son père était parti. Et justement moi, j'ai pas accepté, je l'ai mal pris et moi je lui ai expliqué que son papa, il avait fait une bêtise et qu'il était puni, mais [...] qu'il était toujours ici (Louana).

La décision du foyer est d'autant plus questionnante qu'il est généralement conseillé de : « prévenir l'enfant » (Bouregba, 2002 : 44). Pour Louana, c'était important :

Parce que je voulais pas que mes enfants ils sentent qu'il était parti, parce qu'ils ont un beau lien avec leur père et, pour moi, c'est important (Louana).

Jessica a fait le choix de « tout de suite » dire à son fils que son père était en prison. Elle s'est plutôt sentie soutenue dans ce choix : « La plupart du temps c'était : « Écoute, c'est bien que tu lui dises, parce qu'au moins c'est quelque part dans son univers » ». Pour ma part, j'ai également tout le temps expliqué à ma fille où était son père, dès que je savais que son absence n'allait pas durer que quelques jours. Concernant la dernière incarcération, alors que notre fille allait bientôt avoir deux ans :

Je suis allée chercher L. à la crèche, on est allées manger une glace et je lui ai dit que « papa il est coincé ». C'est le mot qu'on a aujourd'hui. Au début, je parlais pas de prison, plus parce que je me disais que ça lui évoquait rien, pas parce que je ne voulais pas en parler. Maintenant, on dit le mot « prison ». [...] Pour moi, c'était hyper important qu'elle sache qu'elle était pas moins aimée par son papa, que si son papa la voyait pas c'était pas sa faute. J'ai beaucoup insisté ; je lui ai dit que si son papa pouvait choisir, il serait à ses côtés, il est coincé, c'est pas lui qui décide : « il y a des monsieurs qui sont méchants et qui coincent papa, qui lui disent qu'il peut pas sortir. Et papa, il pense à toi, il t'aime » (Julie, Contribution).

Donc elle devait savoir que ce n'était pas son père qui prenait la décision d'être loin d'elle et de nous. Mais une telle explication était aussi nécessaire pour une autre raison :

Son père est marqué par ça [la prison]. C'est aussi une des raisons pour lesquelles j'en ai parlé à ma fille avant que j'en parle avec le papa, mais je sais très bien quelle aurait été sa réaction par rapport à ça. C'est d'être sincère, aussi parce que c'est dans sa vie. Il est marqué par ça. Ça va le suivre toute sa vie. [...] je sais pas, c'est aussi dans l'identité, notre réalité de couple, aussi ce qui va donner de la force à notre famille (Julie, 2023).

Contrairement à ce qu'énonce Bouchard dans son ouvrage, pour nous la prison n'est pas seulement « une boîte symbolique qui renferme les mauvais souvenirs d'une période critique et ce qui l'a provoquée » (2007 : 89). Notamment, on sait qu'il y a une culture de la prison, la *prisonnisation* (De Laverny in Marois, 2020 : 20). Les trois *mères du dehors* restantes (Linda, Sofia et Émeline) ont fait le choix de ne pas dire à leur(s) enfant où était (est) le père. La fille d'Émeline avait 1 an et demi lorsque le père est sorti de prison. Le bas-âge de son enfant et le fait que pour le père, il était hors de question d'utiliser le mot « prison » avec sa fille sont les éléments qui expliquent son choix. Sofia et Linda ont les deux fait le choix de préserver leur(s) enfant(s) en leur(s) disant que leur père est au travail. Linda a une très belle histoire à ce sujet : « J'ai dit qu'il était sur un bateau en train de sauver les dauphins que y avait pas de téléphone, y avait rien ». À ma question, Linda répond :

Ça vient de moi cette histoire, je savais pas quoi dire. Le truc, voilà, je me suis inventé l'histoire du bateau qui allait sauver les dauphins, je l'ai dit à G., et il a écrit une lettre dans ce sens [pour C.] (Linda).

Par contre, Linda a fait le choix de le dire à l'entourage de sa fille (école, activités extrascolaires, pédiatre) :

Même si C. sait pas que son père est en prison, j'ai fait ça dans le but que si un jour quelqu'un voit un changement, tu vois, qu'ils puissent m'alerter (Linda).

Au contraire, Sofia et Ana qui ont choisi de ne rien dire à l'entourage professionnel de leurs enfants dans le but similaire de les protéger. Il n'y a pas de norme, ce qui est sûr, c'est que chacune de nous a fait le choix en fonction de ce qu'elle pensait être le mieux pour ses enfants. Notamment en fonction de l'âge et, du contexte pénal et familiale.

4.4.3. Le quotidien

Du jour au lendemain (Bouchard, 2007 : 13), nous avons été propulsées dans une parentalité à gérer seule et connectée à la prison. Comme le met en évidence Linda :

T'as tout qui te repose dessus. T'as celui dedans à tenir, à entretenir financièrement et toi, t'es la dernière personne, aucune considération. C'est ça, je sais très bien et je m'en rends compte tous les jours (Linda in *Linda et moi*).

Lorsque je demande à Linda comment elle a fait pour s'organiser avec une personne en moins à la maison, elle me répond : « Concrètement, bah oui après voilà, de toute façon, tu as pas le choix. C'est pas une question qu'on te pose, tu dois le faire » (Linda). Durant mon entretien avec Sofia son fils était là, et elle s'excusait à mon égard au sujet de la présence de son fils :

Désolée. J'ai pleins de rendez-vous je dois le prendre avec moi, je dois tout le temps le prendre avec, parce qu'il va commencer l'école au mois d'août seulement. Donc, je l'ai toujours avec moi (rire) (Sofia).

Être *mère du dehors*, c'est devoir gérer tout à coup tout le quotidien seul, sans que cela ne soit un choix (ou une négociation). L'absence du père provoquée par la prison ne s'apparente pas d'autre type d'absences (Sykes, 2019 : 174) : « Si ton mari est en voyage d'affaires t'es pas tendu tu vois. Y a tout qui rentre en compte ». (Linda). Cette absence entraîne une

modification drastique du quotidien. Jessica raconte, en réponse à ma question de savoir si le départ de son compagnon avait impacté son quotidien :

Ah mais complètement, mais complètement. Je me suis sentie un peu perdue aussi et submergée d'un coup. Je me suis dit, mais comment je vais faire ? Et pis, on avait pas de mode de garde, donc j'avais toujours pas de place en crèche, y avait le travail, y avait la maison, y avait ce petit bout de chou, quand même, donc ouais je me suis sentie très très très seule (Jessica).

Comme l'énonce Linda :

Des fois, il t'arrive même des petits trucs, tu peux pas l'appeler, des trucs que tu as envie de dire tout de suite, tu peux pas. Tu dois toujours attendre. C'est pas facile, et même pour des petits trucs t'sais porter les commissions ? C'est des petits trucs, mais tu dois toujours... Ouais jamais de repos, pis y a pas un jour où tu dis t'es malade, je fais rien, non faut y aller (Linda).

Ana explique : « Il a fallu reconcentrer l'énergie sur l'essentiel et essayer d'organiser, ouais, c'était de l'opération tout le temps quoi ». (Ana). Jessica raconte, elle aussi, devoir mettre beaucoup de choses de son quotidien de côté depuis l'incarcération de son compagnon : « Par exemple, le ménage, le rangement, ça, c'était secondaire, tertiaire même. Et pis tout ce qui était des loisirs, fini. Les sorties, fini ». Désormais :

Y a à penser au petit, mais y a à penser à toutes les affaires qui tournent autour de la prison, parce qu'au final on doit s'occuper en priorité de la vie d'un petit bonhomme ou d'une petite bonne femme, mais y a surtout, bah, comment organiser les visites quand on a pas de voiture, quand on est tributaire des transports et pis qu'on est tributaire d'une organisation carcérale qui fait qu'on peut téléphoner que lundi matin entre 07h30 et 11h30 pour avoir une heure de visite deux semaines après, sachant qu'on téléphone jusqu'à 300 fois dans la matinée pour avoir quelqu'un parce que ça sonne toujours occupé et que quand bien même ça sonne, ça raccroche au bout de 2 minutes 59 si personne répond... (rire des deux), et qu'au final on te dit, mais non, en fait, y a pas de place pour dans deux semaines, et pis pour dans trois semaines, vous êtes obligée de rappeler la semaine prochaine, parce qu'on fait pas en avance, etc. C'est une espèce de charge mentale... Et pis tout ce qu'il y a autour, toute cette administration autour, ne serait-ce qu'en terme je sais pas de courrier, de signature, de recommandé qu'on peut pas signer, de compte en banque dont on n'a pas la procuration, alors on doit faire des passes passes, des trucs, mais pffffff, sans fin et pis qui prennent une énergie horrible, parce que tout te ramène au fait que un certain jour du mois de juin 2021, on t'a arraché ton bonhomme et pis que, depuis, c'est juste l'enfer quoi (Jessica).

Comme l'énonce Linda, la situation familiale avant la détention, notamment la présence du père dans le quotidien de la famille avant la détention, change aussi la manière dont on perçoit ce nouveau quotidien :

Après encore une fois moi G. il était pas souvent là donc moi j'avais l'habitude de faire des choses seules pour C. après pour les trucs du quotidien tu vois genre porter des commissions bah tu te démerdes pour tout.

Tu dois planter un clou tu fais, tu dois tout faire. Et c'est pas facile au début, mais bon après, maintenant bah voilà je le fais et pis voilà. Tu te dis, t'sais y a pleins de femmes seules au final. Tu dois te débrouiller hein (Linda).

L'exemple qu'elle prend est parlant à deux niveaux. Premièrement, d'un point de vue du genre, cela me permet de revenir sur l'article de Touraut dans lequel elle soulignait que l'incarcération pouvait, à *première vue*, modifier les distinctions des rôles de genre, bien qu'il n'en était en réalité rien (2014 : 7). Deuxièmement, parce que cet énoncé revient à rappeler qu'en certains points, la *maternité du dehors* peut ressembler à celle des mères dont le père des enfants est absent de la vie de famille. La manière dont est vécue l'incarcération dans le quotidien, avec le recul en tout cas, dépend assez clairement de l'organisation de la famille avant le départ forcé du père. Mais cette incarcération n'a pas pour seule conséquence d'enlever un membre de la famille, on ne peut comprendre cette *maternité* si on la pense uniquement en termes mathématiques : la mère doit faire ce que faisait le père et qu'en ce sens elle a deux fois plus à faire. Effectivement, les réalités auxquelles nous sommes confrontées, comme nous l'avons vu et nous le verrons, sont bien plus complexes que ça. Du côté de Sofia, le père était également parfois absent avant d'être incarcéré :

Les premiers jours, c'était dur. J'savais pas quoi dire. Après nous, il partait souvent en France deux ou trois jours, ou bien au Sénégal un, deux mois. Au début, pour eux [leurs enfants], c'était pas un choc, parce que c'est pas comme s'il était là tout le temps (Sofia).

Pour Jessica, qui ne se voyait pas spécialement devenir mère avant de rencontrer son compagnon, et parce qu'il était présent autant qu'elle pour, si ce n'est plus, dans le quotidien de leur enfant, sa vie a subitement été très différente : « C'était un pilier » (Jessica). C'est aussi le cas d'Ana qui explique :

Il a toujours été très impliqué auprès de ses enfants, quoi. Il a toujours tout fait en sorte pour eux dans son organisation. [...] On se partageait les jours pour aller chercher les enfants quand ils étaient plus petits (Ana).

Pour ma part, la présence de mon compagnon était variable, et j'effectuais la plupart des tâches. Je ne pouvais pas compter sur sa présence régulière et constante à nos côtés. Mais quand il arrivait à être auprès de nous, je pouvais lui déléguer des tâches comme le ménage, les lessives, et il s'occupait de notre fille à chaque fois qu'il le pouvait. L'incarcération m'a enlevé tout ce soutien, et même si c'était difficile aussi quand il était dehors, il était là, et ça changeait tout.

Sofia et Jessica ont toutes les deux abandonné leur précédent travail :

Je me suis retrouvée toute seule avec deux magasins et deux enfants. On avait des kiosques. Et en fait, au début, ça allait, c'était dur, mais ça allait. Mais le problème, c'est que quand ma fille, elle a commencé l'école, moi, j'arrivais plus parce qu'il fallait aller ouvrir le magasin, amener la petite à l'école, revenir rouvrir le magasin aller la rechercher. J'arrivais plus (Sofia).

Pour Jessica, il convenait de prendre acte de sa nouvelle « capacité d'adaptation » (Jessica) trop éprouvée pour qu'elle accepte de travailler là où elle ne se sentait en fait plus bien :

Je pense que j'ai petit à petit appris à me délester des choses qui pouvaient m'atteindre négativement, parce que c'était trop. Même si c'était des petites choses, c'était trop. Trop pour moi. Je pense, c'est cette capacité d'adaptation qui est un peu altérée, même si notre adaptation face à la situation, elle est énormissime, mais finalement toutes les petites choses je les prends comme des agressions, donc voilà, j'essaie de me focaliser sur des choses qui me font du bien. Typiquement mon travail, c'était beaucoup trop néfaste pour moi, donc j'ai démissionné, et j'ai changé et maintenant, ça va beaucoup mieux, donc tu vois (Jessica).

L'absence forcée du père impacte tous les pans de la vie des femmes dehors. C'est notre quotidien entier et nos habitudes qui doivent être modifiées, et souvent négativement comparés à ce que nous attendions pour notre vie.

4.4.4. La question financière

Pour les six *mères du dehors* et moi-même, la question financière est un point délicat de nos réalités vécues. Les difficultés ou la précarité dans laquelle chacune de nous a été placée varient notamment en fonction de la situation économique du foyer avant l'incarcération et du rôle du père dans cette dernière. Dans le cas d'Émeline, de Louana et le mien, nous ne comptons pas sur les ressources financières de nos compagnons avant qu'ils soient incarcérés. Pour Linda, il était la seule source de revenus et pour Ana, Jessica et Sofia la source des revenus était plus ou moins partagée dans le couple. Pour Émeline, Louana et moi-même, si l'incarcération n'a pas été un revenu en moins, nos compagnons se sont tous retrouvés enfermés pendant les premiers moments de notre maternité, à un moment où, bien évidemment, les charges familiales augmentent. Il me semble intéressant de préciser à ce sujet que lorsqu'Émeline a été arrêtée, la police lui a confisqué 700 francs qu'elle venait de retirer de son compte, la plaçant alors dans une situation financière délicate alors même que sa situation familiale se compliquait :

Je venais de retirer 700 francs sur mon compte c'était pour payer des factures et ils m'ont tout pris [...] ils ont dit que c'était en frais de justice (Émeline).

Louana et Émeline sont à l'Hospice général et y elles y étaient déjà avant l'incarcération de leur compagnon. Elles n'ont pas de travaillent rémunérés. Par contre, peu avant la sortie de son compagnon, Émeline est partie avec sa fille en France durant un mois afin de réunir 2'000 francs pour que son compagnon puisse sortir un peu plus tôt. Elle explique :

J'ai accepté d'aller en France juste avant qu'il sorte, et ma maman, elle est venue garder mes [autres] filles pendant un mois [...], c'était un hôtel qui allait fermer et donc je faisais du repassage et donc je suis partie un mois et je pouvais pas venir le voir. [...] il m'en voulait un peu (Émeline).

Je lui ai demandé comment elle avait fait pour travailler avec sa fille pendant un mois : « Je la tenais en porte-bébé ou je la mettais à côté ». Pour ma part, je n'ai pas le droit à l'Hospice général, car je suis en train de rédiger ce travail de mémoire et que tant que je suis en Master

je ne peux pas prétendre à avoir ce soutien. Je dois donc continuer mon travail à 30% à côté de mes études. L'Université de Lausanne m'a octroyé une aide afin que je puisse terminer mes études. Linda et sa famille vivaient une vie plutôt aisée avant l'incarcération de son conjoint. Lorsqu'il a été incarcéré, elle a perdu le seul revenu qu'elle avait pour elle et sa fille, et toutes leurs économies ont été saisies étant donné que les infractions de son mari portent notamment sur de l'argent obtenu illégalement. Étant donné que l'argent provenait d'activités illégales, Linda ne pourra pas le récupérer une fois l'enquête terminée. Elle a dû s'inscrire à l'Hospice général, et elle et sa fille vivent désormais sur ce revenu. Alors que j'étais en train d'écrire cette partie de mon travail, Linda m'apprenait qu'elle avait une dette de 16'000 francs auprès du Service des prestations complémentaires, car elle avait continué à toucher cette aide de façon indue entre le moment où son mari avait été incarcéré et son inscription à l'Hospice général. Le raisonnement de ce Service tient compte du fait que pour bénéficier de ce soutien, il faut qu'un parent travaille au moins à 40% ; et du moment où son conjoint a été incarcéré, elle ne satisfaisait plus à ce critère. Toutefois, de son point de vue, il lui semblait logique qu'elle continue à percevoir cette aide étant donné que sa situation était devenue précaire. Tout empire avec l'incarcération. Sofia et son mari travaillaient dans les magasins de tabac dont ils et elles étaient propriétaires. C'est leur revenu commun qui constituait le revenu de la famille. Petit à petit, elle n'a plus pu continuer à s'occuper des magasins et elle est allée à l'aide sociale (dans le canton de Vaud). Au sujet de l'aide sociale qu'elle a dû demander, elle raconte :

Ils m'ont fait chier. Ouais, parce que du coup nous avons des magasins, mais ils sont partis en faillites. Et en fait, comme lui, il était à mon adresse, et bah, j'ai dû donner plein de papiers qui ne me concernaient pas. Mais je ne pouvais pas le foutre dehors de mon adresse, tu vois ce que je veux dire. Je ne pouvais pas l'enlever, après lui, il se retrouve sans adresse. C'est pas le but (Sofia).

Ana, doit payer les frais médicaux générés par son conjoint en détention. Avec le service social de la prison de Champ-Dollon il·le·s avaient fait une demande d'aide à une fondation privée pour payer ses frais médicaux, mais « ça lui a été refusé, parce que sur son compte il avait encore 4'000 francs » (Ana). Mais, comme elle l'explique : « C'est l'argent que j'utilise moi en fait maintenant tu vois » (Ana). Du temps a passé depuis que la demande, elle indique qu'ils·elles y auraient maintenant le droit :

Là on a pas refait [la demande] parce que chaque fois y avait le jugement, on attendait le résultat et là y a l'appel on attend le résultat, mais à un moment si ça se prolonge, il faudrait qu'on fasse, parce qu'on y aurait le droit cette fois (Ana).

Linda devait jusqu'à peu elle aussi payer l'assurance maladie de son conjoint. Son mari a fait une demande avec le service social de la prison, pour que ces frais soient pris en charge, mais cela leur avait été refusé au motif d'une « suspicion de fortune ». Après des recours, son mari a finalement obtenu un avis favorable, et Linda n'a plus à supporter cette charge. Pour ma part, je me suis retrouvée dans une situation financière délicate avec la naissance d'une enfant à devoir financer seule jusqu'à aujourd'hui. Pourtant, et à l'image de ce que souligne Touraut

(2012 : 82), malgré mes fins de mois difficiles, je mets un peu d'argent de côté quand je peux afin d'anticiper les coûts auxquels je sais que nous devons faire face au moment de la sortie de mon compagnon.

En parallèle de la diminution du revenu familiale, il y a également les frais qu'implique l'incarcération du père, soit de nouvelles charges. Les coûts induits par la présence du père de nos enfants en prison peuvent prendre différentes formes : renflouer son compte de la prison, payer les trajets, apporter (et acheter) des colis alimentaires, payer les frais de communication (téléphone), faire une cantine à la prison ou encore, pour certaines, payer les frais de justice et les honoraires des avocat·e·s. Au sujet de l'argent qui est mis sur le compte de notre proche à la prison, Sofia estime que cela représentait « environ 100, 200 francs [par semaines], j'arrive même plus à me rappeler ». Pour ma part, cela s'élevait également en moyenne à 150 francs par semaine lorsqu'il était détenu à Champ-Dollon. Cette somme comprend une partie que je plaçais sur son compte et une autre avec laquelle je faisais une cantine pour lui à l'épicerie de la prison. Dans le cas de Linda, elle raconte :

Heureusement, il travaille et il peut se payer seul ses cantines, il se les fait tout seul. Après moi c'est les colis alimentaires, tu passes à 300 francs direct, parce que j'achète pour lui et son codétenu. Et vu que dans la liste tu peux pas amener ce que tu veux, c'est des trucs coupés en tranches, c'est le triple des trucs normaux. Ouais on va dire que je passe 300 francs tous les trois mois (Linda).

Lorsque les détenus sont à La Brenaz, ils ont accès à une cabine téléphonique dans le couloir. Pour qu'ils puissent l'utiliser, nous devons acheter des cartes en magasin de tabac et leur donner un code qui leur permet d'appeler⁵⁶. Le tarif sur le portable est trop cher. Comme j'écrivais l'autre jour à un ami : « Je dépense en moyenne 15.- par jour en téléphone ». Il y a quelques mois, Linda me disait que Sofia, que je ne connaissais pas encore, me conseillait de créer une ligne fixe afin que le crédit sur la carte soit moins vite dépensé. J'ai alors contracté un contrat à moins de 10 francs par mois, pour avoir accès à une ligne fixe. Ana explique au sujet du téléphone : « Mais bon, ça coûte quand même aussi, c'est un petit coût ». Pour ma part, malgré la ligne fixe, le crédit de téléphone s'élève encore à environ 40 francs par semaine, d'autant plus que parfois la ligne fixe que j'ai achetée ne fonctionne pas bien. La situation financière des familles dépend également de la prison où est (était) enfermé le père de nos enfants. Les mères racontent l'importante charge financière que représente le fait d'avoir son compagnon à la prison de Champ-Dollon, malgré le coût élevé du téléphone à la Brenaz. À Champ-Dollon, les personnes détenues ne peuvent généralement pas travailler, car très peu de places sont mises à disposition⁵⁷. Le conjoint de Linda, encore détenu à la prison de Champ-Dollon, est le seul qui a pu y travailler parmi les pères de mon échantillon. À ce

⁵⁶ Ils peuvent aussi l'acheter lorsqu'ils « cantine » à l'épicerie de la prison. Cette cantine a lieu une fois par semaine. Mais il est préférable d'acheter les cartes de notre choix en magasin de tabac.

⁵⁷ Les personnes jugées sont astreintes au travail, ce qui n'est pas le cas des personnes prévenues. Champ-Dollon est une prison prévue pour la détention préventive et « seuls les hommes détenus de l'aile "est" (prévenus comme condamnés) » travaillent. (Rapport de la Commission de prévention contre la torture au Conseil fédéral suisse relatif à la visite effectuée en Suisse du 13 au 24 avril 2015, *CPT/Inf*, 2016, 18, p. 29).

sujet, Ana explique que lorsque son compagnon était incarcéré à Champ-Dollon, elle devait mettre de l'argent sur son compte de la prison.

Maintenant, c'est lui qui travaille [à La Brenaz] du coup c'est lui qui nous verse des sous quoi. Il a fait les calculs et il me verse chaque fin de mois un petit quelque chose quoi. Voilà, c'est mieux que rien et ça m'aide quand même un minimum (Ana).

À ces frais s'ajoute parfois les honoraires des avocat·e·s. Pour Ana qui a renoncé, au bout d'un moment, à l'avocat qui avait été commis d'office, cela doit constituer une somme importante à payer à la nouvelle avocate. Au cours de mon entretien avec elle, elle me demandait pourquoi je ne changeais pas d'avocat, je lui ai répondu que j'en n'avais pas les moyens. Il y a aussi les frais de justice à payer et les frais de procédure :

L'année passée, il avait fait une demande de liberté qui a été refusée, ils [son avocate et lui] ont fait appel. Du coup, l'appel j'ai dû le payer, c'était 900.- (Ana).

Pour Ana, il est important payer au fur et à mesure ces frais, afin que son conjoint ne se retrouve pas aux poursuites à sa sortie de prison. Toutefois, pas tout le monde a une situation sociale et économique qui permet de faire ainsi. Linda et Sofia se sentent plutôt dépassées par la situation tellement il y a de charges.

Le manque d'argent induit par l'absence forcée du père est une des sources du bouleversement de la maternité imaginée, bien que cela soit relatif à la situation précédent l'incarcération (De Conink 1982 : 90-91). Lorsque j'ai demandé à Linda si elle arrivait à prendre soin de sa fille comme elle en avait envie dans l'idéal, elle m'a répondu :

Non, bah non, au final non. Y a pleins de trucs que tu aimerais faire et que tu [ne peux pas faire] rien que financièrement hein. T'sais, l'argent c'est beaucoup hein. Bah, déjà l'école privée. C'est un détail, mais moi j'aurais aimé la laisser. Elle était très bien où elle était. Ça, on n'a pas pu faire, tu vois. Y a plein de choses comme ça, tu veux faire des vacances avec ton enfant, t'sais, tu veux le mieux pour ton enfant. Y a des trucs que tu fais plus. Ça bouleverse tous mes projets. T'as plus rien. Tout organisé, tu voulais faire ci, ça, ça, mais non. Et c'est du jour au lendemain. Y a plus rien (Linda).

Pour Jessica et Ana ça a été un revenu en moins, et elles ont également été amenées à changer leurs habitudes de vie, de façon plus ou moins impactante pour la vie de famille. Lorsque je demande à Ana si des choses ont changé financièrement, elle me répond :

Ah ouais, mais avant, on avait une vie vachement aisée, parce qu'on était tous les deux salariés, du coup on pouvait faire plein de vacances, des trucs comme ça, [...]. Mais c'est vrai que voilà, financièrement, c'est plus comme avant quoi. Et après moi, j'ai quand même ces frais en plus de mon mari et je sais que si j'y paie pas il sera aux poursuites et notre famille rentrera dans un engrenage dont elle va jamais sortir (Ana).

Plus loin, elle ajoute : « Mais c'est vrai que les vacances, le cinéma, les activités qu'on faisait, les weekends, skier, etc., c'est des activités qu'on fait plus ». (Ana). Le premier de ses fils, est

plutôt content de moins partir et de pouvoir rester avec ses ami·e·s mais pour l'autre, « c'est un manque qu'il a de pas pouvoir faire des activités comme on faisait avant ». (Ana). Sofia, au sujet de ce qu'elle ne peut dès lors plus faire (ou pas) avec ses enfants répond : « Pis financièrement, c'est plus comme avant. Avant, on avait un magasin c'était plus facile. Maintenant, on n'a pas beaucoup ». (Sofia).

À l'image de ce que souligne Bouchard (2007 : 48) au sujet de la mobilité géographique des femmes qui se retrouvent à faire face à de nouvelles contraintes, je demandais à Jessica comment elle gérait le fait qu'il y avait un salaire en moins :

Bah écoute, c'est très simple, déjà niveau logement, on est passé d'un logement de 4 pièces à j'ai dû déménager dans un studio, enfin pas un studio, un deux pièces de 28m² où on a vécu quelques mois, et pis ensuite, j'ai réussi à augmenter un peu mon pourcentage de travail et j'ai pu retrouver un appartement de 3 pièces et demie, donc ça me fait quand même aussi un budget conséquent, mais voilà (Jessica).

Le manque d'argent n'est pas un facteur à négliger, il induit des situations compliquées pour ces mères : travailler malgré tout, se retrouver à l'aide sociale, baisse du niveau de vie, forcées de déménager, etc.

4.4.5. Enjeux de santé et de souffrances

La question de l'état émotionnel dans lequel les mères de mon échantillon ont dû continuer à gérer leur maternité est présente dans chacun des entretiens menés. Linda raconte à ce sujet :

Écoute, au début j'ai passé deux mois d'horreur, de descente aux enfers. Je pouvais pas me lever du lit. C'est mes parents qui ont dû s'occuper de C., qui ont dû l'amener à l'école, la chercher, moi je pouvais rien faire. J'étais morte, anesthésiée. Le soir, ça allait encore, mais le matin, laisse tomber les angoisses de psychopathe, un truc de ouf. Et pis là, en ce moment, ça va, c'est les montagnes russes, tu vois. Des fois, ça va super bien et des fois, je me dis : « oh putain ça va trop bien », et après la descente est atroce, je reste une semaine au fond du trou, et ça remonte. C'est toujours comme ça (Linda).

Si ces moments d'angoisse, de solitude, de détresse et de tristesse sont communs à toutes les *mères du dehors* de l'échantillon, ces moments ne sont ni constants, ni présents aux mêmes moments, ni avec la même intensité. Sofia, par exemple, en réponse à la même question m'apprend que pour elle, c'est au moment où elle n'a plus réussi à aller à son travail qu'elle s'est sentie lâcher :

Bah, en fait [j'étais] dans le déni, au début, c'était trop dur et, en fait, moi ça a été surtout le choc, c'est quand j'ai plus eu mes magasins, parce que tu vois, j'avais les magasins et, bah, je devais toujours me lever, j'avais toujours, euh, j'avais pas le choix, et du moment que j'ai plus eu les magasins, c'est là que tout est ressorti et c'est là que ça a commencé à être dur (Sofia).

Ana, de son côté, s'est rendue le jour de l'arrestation à son travail, mais par la suite, elle a été obligée de se mettre en arrêt maladie :

Le jour même, je suis allée, mais après voilà, dès que j'ai appris, après j'étais en arrêt maladie. Le temps de se dire que voilà, c'était pas forcément la personne que je connaissais complètement en fait. Tu te dis, mais qu'est-ce qui se passe ? tu te poses plein de questions en fait (Ana).

Depuis que le conjoint de Sofia est incarcéré, elle raconte se sentir « plus sensible, plus fatiguée aussi ». (Sofia). Émeline énonce quant à elle : « J'étais anxieuse quand même. Y avait certaines choses que j'étais tellement anxieuse que je savais pas... » (Émeline). Jessica explique que l'incarcération a été : « un choc terrible, ça a été un vrai trauma » (Jessica). Plus loin elle raconte, plus précisément, l'impact de l'incarcération de son conjoint sur sa santé mentale :

Je me suis sentie un peu perdue aussi et submergée d'un coup. Je me suis dit, mais comment je vais faire. Et pis, en plus, on n'avait pas de mode de garde, j'avais toujours pas de place en crèche, y avait le travail, y avait la maison, y avait ce petit bout de chou quand même, donc, ouais je me suis sentie très très très seule (Jessica).

Ce sentiment de solitude est partagé par l'ensemble des mères de mon échantillon. Comme le raconte Ana au sujet de sa santé mentale : « Ah moi je, on va dire que je survis. Ouais, je survis. Et c'est pas un grand mot, hein ». (Ana). Et lors d'une autre question :

Psychologiquement, c'est la charge mentale qui est beaucoup trop élevée et qui n'est pas humaine. Dans la longueur, je pense que tu... je sais pas si tu choppes pas un cancer ou une merde... Je trouve que, voilà, y a trop de choses qui impactent dans le corps (Ana).

L'impact de l'incarcération de leur compagnon ou conjoint et père de leur(s) enfant(s) sur la santé mentale des *mères du dedans* est grand et attaque directement leur maternité. Au sujet de sa santé, Jessica a indiqué avoir pris « plus 15 kilos déjà... et pis euh, oui, je pense que quand on mêle la fatigue, le stress, l'anxiété, l'angoisse au bout d'un moment, y a une espèce de résistance face aux choses négatives ou au stress qui diminue » (Jessica).

J'ai parfois précisé, au cours des entretiens que ma question portait également sur la santé physique, à savoir si la détention de leur compagnon ou mari avait aussi impacté la leur. Émeline explique que l'absence du père l'a obligée à beaucoup porter sa fille et que, suite à ça, elle a eu beaucoup de douleurs au dos. À ce sujet, Sofia répond :

Ouais, quand même ouais, moi j'ai eu des problèmes de santé, tu sais le stress, tout ça, j'ai eu des cailloux dans la vésicule dus au stress et tout ça. J'ai dû me faire opérer. Oui, je suis plus fragile, fatiguée (Sofia).

Sofia avait commencé à perdre du poids intentionnellement avant qu'elle se retrouve seule dehors : « Par contre, si on me croise dans la rue, on va me dire "ah t'as perdu, c'est à cause des problèmes" alors que non ». (Sofia). Il me semble intéressant de soulever cette réalité, car elle montre à quel point qu'on le veuille ou non, tout est défini par notre situation de *mères (ou femmes) du dehors*.

Durant toutes ces étapes et ces états que nous traversons, nos enfants sont présent·e·s : « Après, t’sais je suis peut-être un petit peu moins disponible [pour ma fille]. T’sais, quand t’es angoissée » (Linda), Elle précise que son attitude envers son enfant change en fonction de comment elle se sent. La santé mentale de Linda l’a ainsi poussée à aller vivre chez ses parents (Touraut, 2012 : 84) :

On est parti de la maison, on dort jamais à la maison, elle [sa fille] a pas sa chambre, y a mille trucs qui ont changé, tu vois (Linda).

Nous faisons cependant toujours bien attention de protéger, au mieux nos enfants, malgré les états de détresse dans lesquels on se trouve parfois. Jessica explique qu’à la fin du jugement de son compagnon, elle était sous le choc :

Je pouvais pas craquer maintenant, pis j’avais ce bébé qui était là, auquel il fallait que j’explique aussi les choses [...], pis je pense qu’en fait, cette réalité de maman fait qu’on a plus envie de protéger sa famille que de s’effondrer en fait (Jessica).

Jessica devait faire tout le trajet avec son enfant du canton de Vaud, à Genève et comme elle le raconte :

C’est quand on est arrivé à la maison où là, j’ai pleuré, mais énormément, beaucoup, beaucoup, et pis j’ai serré ce petit bout de chou dans les bras et j’ai dis « on va s’en sortir » (Jessica).

Comme l’énonce Ana :

J’appréhende surtout la fin, en fait, quand il va revenir, de complètement lâcher prise. Je me dis, mais est-ce que je vais pas faire une sorte de burn-out. Parce que là t’es tellement pris dans le truc ; le lundi je mets un réveil pour planifier les parloirs, les mercredis, y a les parloirs, les enfants ils ont des activités extra scolaires... Quand enfin tout sera remis en place, est-ce que je vais pas péter un stotz. C’est un questionnement (Ana).

De mon côté, j’exprimais parfois à mon compagnon la frustration de cette impossibilité de pouvoir craquer (Sykes, 2019 : 215). J’avais envie de pleurer, de me laisser aller à ma souffrance, d’être en colère contre les gardien·ne·s, mais étant toujours avec ma fille ou devant au moins tout le temps penser à elle, je n’ai jamais eu l’espace de me laisser aller à ma douleur. Quelque part, c’est aussi la présence de nos enfants qui nous a permis d’affronter la situation : « Moi, je suis restée forte, parce que, comme j’ai dit, on a les magasins, on a les enfants, donc j’avais pas le choix. J’aurais été toute seule, je pense que je ne me relevais pas ». (Sofia). Pour L’obstacle principal à être la mère qu’elle voulait réside dans sa culpabilité de vouloir prendre du temps pour elle et de s’amuser, alors que son mari est enfermé :

Ben moi, mes enfants, j’aurais aimé les amener à Disney et en vacances, et là, je ne me vois pas le faire. [...] Je ne peux pas partir en vacances sachant que lui, il est enfermé. Je pourrais, mais je ne peux pas. Je ne peux pas. Franchement, je me vois pas du tout profiter sans lui. Pour moi, c’est... oui, c’est vrai que franchement on se prive de beaucoup de choses par rapport à ça (Sofia).

À ce sujet, Touraut (2012 : 89) évoque cette question de la culpabilité de souhaiter faire des choses pour son plaisir et elle précise que cette culpabilité renforce le sentiment d'enfermement éprouvé. En ce sens, Ana explique aussi que, parfois, elle se prend des moments pour elle : « Et je sens que les enfants... “Ah, tu vas quand même manger dehors ?” Bah ouais, je peux quand même, ouais, c'est de la survie ce qu'on vit là, c'est pas humain ».

J'ai demandé aux *mères du dehors* si elles n'étaient pas parfois déçues de ne pas être les mères qu'elles auraient imaginé être ou qu'elles avaient prévu d'être, si la situation n'avait pas été celle-ci. Je le pensais au sens exprimé par Lehall et Beaulieu (2019 : 142), au fait qu'il fallait faire le deuil de ce que l'on pensait qu'on allait être. J'ai remarqué que c'était une question à laquelle il était souvent difficile de répondre par la positive (Ricordeau, 2005 : 198), du moins dans un premier temps. Toutefois, que cela soit au moment de répondre ou à un autre moment de l'entretien, on retrouvera ce constat chez chacune d'entre nous - à l'exception de Louana pour qui la situation est peut-être de fait éloignée de sa maternité souhaitée, étant donné que ses enfants ne sont pas avec elle au quotidien. Ainsi, Linda a répondu :

Ah, bah oui hein, bien sûr. Quand tu as un enfant, tu aimerais que ça soit comme ci, comme ça. Pis y a des trucs maintenant qui sont plus possibles (Linda).

Quant à Ana, elle a répondu de la façon suivante :

Ah oui, ça c'est clair. Y a des moments même encore régulièrement maintenant, je suis pas la personne que j'aurais voulu être. Y a toute cette fatigue qui est accumulée, et t'es seule à la maison, et c'est toi qui dois prendre position par rapport à tes enfants toute seule (Ana).

Elle ajoute, au même titre que Linda qui racontait que sa fille pouvait être « chiante », que ses enfants aussi sont épuisés :

Ils sont fatigués, on est plus irrité à la maison. On a quand même pas mal, quoi, on a souvent des conflits, mais parce que c'est la fatigue qui prend le dessus, parce que voilà, y a l'école, toute cette période d'adolescence, les hormones font déjà que c'est une situation assez compliquée. En plus, ils ont cette situation à gérer, à cacher, qui fait que du coup, on est émotionnellement, psychologiquement, physiquement... on sent que c'est dans la longueur, c'est quand même difficile, ouais ». (Ana).

Ce que souligne souvent au sujet de ma maternité, c'est que ma fille est soumise à des violences, vu la situation, et sur lesquelles je n'ai pas d'emprise, ou très peu. Comme le rapporte Linda : « Même l'enfant, il subit. Et au final, tu te dis, l'enfant il a rien demandé à personne » (Linda). On retrouve également ces propos dans les entretiens de Jessica et Sofia également : « C'est une pièce qui sera toujours manquante dans son [l'enfant] histoire, et pis c'est pas juste. C'est pas juste » (Jessica). Et : « Ok, papa il a fait des bêtises, mais les enfants n'y peuvent rien ». (Sofia). Finalement, comme l'expliquent globalement Sofia et Linda, avec ses enfants, « on fait comme on peut quoi » (Sofia). Et : « Tu fais comme tu peux. C'est pas mieux du tout. Tu fais comme tu peux. Tu t'adaptes ». (Linda).

4.4.6. Le rapport au temps

La *maternité du dehors* implique un rapport aux temps très particulier, comme c'est le cas pour les personnes détenues (Ricordeau, 2019). D'abord, il y a le temps *du dedans* et le temps *du dehors*. Les *mères du dehors* sont contraintes d'adapter le temps *du dehors* à celui *du dedans* (Ricordeau, 2019 : 58). Cela se manifeste, par exemple, dans le fait de se rendre toujours disponible pour recevoir les appels durant les horaires autorisés ou pour se rendre au parloir. Comme l'énonce Linda :

Tu t'organises en fonction de ça. C'est comme moi, j'ai plus de samedis après-midi. Y a plus de mercredis après-midi, donc c'est en fonction de ça. Donc tu vois, c'est pas oui j'ai la belle vie, non. J'ai pas de belle vie (Linda).

En effet, nous vivons une relation aussi importante que la relation de couple (et de parentalité) avec une personne enfermée et être disponible pour lui (pour nous) n'est pas compatible avec d'autres formes de disponibilités objectives (Christian, Mellow et Thomas, 2006 : 444) ou subjectives (« j'ai pas la tête à d'autres relations » (Julie in *Linda et Julie*). Les relations dans le monde libre peuvent souvent se partager, et se croiser (aller manger en groupe, boire un thé en groupe, etc.). Ce qui est impossible avec une relation avec une personne enfermée : on ne peut pas être avec cette personne et d'autres à la fois (hormis nos enfants, car la relation de famille est centrale dans nos relations).

Linda parle du sentiment de vivre un quotidien en « stand-by » :

La prison, ça a arrêté tout. Tu dis, tu avais tout un projet, des machins, t'as des objectifs dans la vie, et tu dis y a plus rien, c'est en stand-by et tu sais même pas si tu pourras reprendre un jour. Tu dis, t'as foutu ta vie en l'air (Linda).

Ce sentiment est sûrement en partie dû au fait que son conjoint n'a pas encore été condamné. Effectivement, se trouver avant le jugement ou après induit un rapport au temps bien différent. Avant le jugement, c'est « l'angoisse et le stress de cette incertitude face à l'avenir » (Jessica). C'est notamment ce que souligne Crew (2011 : 513). À ce sujet Jessica continue ainsi :

Quand tout est passé, j'ai l'impression que paradoxalement, bah, y a un petit peu une espèce de rythme de croisière qui est là et pis, finalement, à quelque part, ça laisse aussi la place à certain espoir pour après l'incarcération, finalement, puisqu'on sait, entre guillemets, nous on attend encore par rapport à l'expulsion, mais y a quand même on en sait déjà un peu plus. Ouais, de savoir, c'est quand même un petit peu plus confortable que de pas savoir (Jessica).

En effet, ça permet de se projeter (Touraut, 2013 : 84). De manière générale, plus on s'éloigne de l'arrestation qui arrive dans les familles « du jour au lendemain » (Ana), plus les *mères* expriment trouver un rythme :

Au début, c'est vraiment... on voit pas le bout. Et puis après, ça s'apaise, j'sais pas comment dire. Au début, on ne voit pas le bout, on a l'impression que ça dure une éternité et puis, après, on s'y habitue en fait aussi. C'est

triste, mais c'est vrai, on s'habitue. On a une nouvelle routine avec les enfants (Sofia).

Le conjoint de Sofia étant jugé, ces affirmations ne sont sûrement pas seulement vraies en termes de temps qui avance, mais aussi en termes de jugement qui est déjà passé (Touraut, 2013 : 84).

Comme l'explique Ricordeau (2005 : 111), c'est difficile de faire sans le père et, même si parfois ça va mieux et à d'autres moments, cette difficulté revient. J'ai demandé aux mères de mon échantillon si c'était également le cas pour elle et, si oui, quels étaient les moments où c'était le plus difficile. Jessica raconte que pour elle ces moments sont : « Par exemple, le jour de Noël, le jour, ouais, de son [sa fille] anniversaire ou quand elle a commencé à faire ses premiers pas ». Jessica témoigne :

Tout ce qui est anniversaire pour moi ou Saint-Valentin ou des [trucs] comme ça, c'est difficile, mais en même temps, moi je me dis, enfin on se dit même lui et moi qu'on a après toute notre vie pour en fêter plein tous les jours, ça sera pas grave, mais c'est vrai que c'est plus par rapport à M., ces anniversaires à lui. Ça, c'est difficile et pis des choses un peu en lien avec son développement [...] quand il a commencé à parler, quand il a commencé à marcher, des choses un peu importantes comme ça, c'est difficile (Jessica).

Leurs réponses sont à l'image de ce que Ricordeau appelle « les temps forts » (2005 : 112).

Souvent, les grands changements modifient notre rapport au temps et au quotidien. Ça a été notamment le cas de la pandémie de Covid-19. Jessica et Sofia l'ont mentionnée comme les ayant aidées à traverser cette période d'incarcération vis-à-vis de leur(s) enfant(s) :

Heureusement y a eu le Covid, parce qu'on était déjà dans une ambiance... on faisait plus grand-chose et on est un peu entré dans ce mouvement-là (Ana).

Sofia se prononce dans ce sens :

La chance qu'on a eue, c'est qu'avant ça [l'incarcération], il y a eu le covid. Donc ma fille, elle, a été beaucoup habituée à ce qu'on ne puisse plus faire de choses à cause du Covid. Et du coup, papa, il était au travail. On ne peut pas le voir à cause du Covid (Sofia).

La pandémie du Covid-19 aura permis à ces mères de limiter les conséquences de la prison sur leurs enfants étant donné que la vie de ces dernier·e·s étaient déjà largement chamboulé·e·s par cette pandémie qui touchait toute la population.

Le rapport au temps vécu, au temps présent et au temps futur est entièrement dicté par la situation d'enfermement du père.

4.4.7. Papa dans le quotidien

Comme le raconte Bouchard au sujet du moment où les personnes sont arrêtées : « Subitement, tout se passe comme si les droits que confèrent les liens de sang ou d'alliance n'avaient plus aucune légitimité aux yeux de la société » (2007 : 14). La prison est

effectivement synonyme d'entrave des liens entre le père et ses enfants et aucune « amélioration des conditions de détention », ni projet de réformes, par ailleurs contemporaines à la prison (Foucault, 1975 : 271), ne saurait venir enlever. Les *mères du dehors* adoptent différentes stratégies afin de rendre le père présent dans le quotidien de leur(s) enfant(s). Tout d'abord, la prison empêche souvent de concrétiser les liens de filiations (Douris 2015 : 36). Sur les sept *mères du dehors*, nous sommes trois (Louana, Émeline et moi-même) dont la naissance d'au moins un·e de notre enfant a eu lieu alors que le père était enfermé et une (Jessica) dont le père était libre, mais à qui il avait été confisqué le passeport et autres pièces d'identité en attente du jugement. Ces situations ont compliqué l'établissement des reconnaissances de paternité et/ou d'autorité parentale conjointe qui sont, d'ordinaire, deux simples formalités administratives. Jessica explique :

La seule chose qu'on lui demandait vraiment, c'était de pas quitter le pays et pis, il avait plus de papier plus rien, ils ont séquestré ses papiers d'identité et par contre ça, ça a été très très très très très problématique par rapport à la naissance de M. [...] Quand notre bébé est arrivé, il n'a pas pu reconnaître notre fils parce qu'il n'avait pas de papier d'identité, et que la justice ne voulait pas donner les papiers, et ils ont écrit comme quoi c'était pas grave s'il ne faisait pas cette reconnaissance, puisque la reconnaissance c'était quelque chose qu'on pouvait faire même après. [...] Donc il a fallu batailler, batailler et lutter [...], mais voilà, c'est vraiment au bout d'un certain temps, de plusieurs mois de bataille, et pis au bout d'un moment, donc voilà, l'avocate a réussi à récupérer ce papier. [...] Donc il a fallu d'abord refaire son passeport, ensuite son permis C et pis faire la reconnaissance de notre bébé. Pfff, mais ça a été long et couteux en énergie (Jessica).

Suite à cette explication sur le combat pour obtenir la reconnaissance, j'ai demandé à Jessica pourquoi elle tenait finalement à la faire, si c'était aussi compliqué :

Parce qu'on voulait pas attendre 3 ans, 4 ans ou 5 ans, et pis que pour moi, c'était important, bah, qu'il ait un papa, que la justice, la loi, reconnaissent que M. avait deux parents, c'était moi et son père (Jessica).

J'ai demandé à Louana si le père de ses enfants avait l'autorité parentale conjointe :

Oui, je me suis battue pour les deux [ses deux enfants], pour qu'il puisse faire l'autorité, parce que moi j'aurai pas accepté que mes enfants ils aient pas de père sur l'acte de naissance (Louana).

Je lui ai également demandé si la démarche était compliquée à effectuer. Et bien qu'elle ait eu à « se battre », elle dit « pour moi c'était pas compliqué, je voulais le faire, je l'ai fait ». (Louana). Pour ma part, il était également important que mon compagnon puisse reconnaître notre fille. J'ai retenu deux raisons qui ont toujours été assez claires dans ma tête. Premièrement, vu l'illégalité administrative dans laquelle il se trouvait et vu qu'il allait être expulsé vers son pays d'origine, je tenais à ce qu'il y ait une preuve qu'il était le père de notre enfant⁵⁸. Deuxièmement, il était important qu'il ait les mêmes droits que n'importe quel autre père dans sa paternité s'il le désirait et moi aussi. Je refusais que le fait qu'il soit qui il soit, lui

⁵⁸ Même si, en Suisse, on ne pouvait plus faire valoir ce lien pour légitimer sa présence à nos côtés. Peut-être le pourrait-on plus facilement dans un autre pays avec cette reconnaissance de paternité.

enlève le droit d'être père, dont celui d'être administrativement le père. Nous avons finalement réussi à faire une reconnaissance de paternité anticipée depuis la prison, mais nous n'avons pas pu faire la demande d'autorité parentale conjointe, donc nous ne pouvions pas donner son nom à notre fille. Pour ce faire, nous avons dû effectuer les démarches auprès du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (ci-après TPAE). Mon compagnon avait été réincarcéré et il allait être expulsé. Il fallait que tout puisse être fait avant son expulsion. C'est l'avant-dernier jour de son incarcération qu'il a reçu le document en recommandé qu'il devait renvoyer signer au TPAE, ce qu'il a pu faire *in extremis*. Nous avons alors pu avoir l'autorité parentale conjointe. Il était important pour nous que notre fille ait son nom ; c'était prévu depuis le début, et chaque obstacle que nous devions affronter nous rendait toujours plus convaincu·e·s de notre décision. Finalement, les dernières démarches administratives, il a dû les faire à l'ambassade suisse de Colombie, le pays où il avait été expulsé. Comme l'explique Steinberg (*in* Rennes) : « Dans beaucoup de sociétés, on lui [à l'enfant] cherche des ressemblances avec des membres de sa famille, ressemblances qui peuvent contribuer à le rattacher à l'une et/ou l'autre de ses lignées paternelle et/ou maternelle » (2021 : 252). Il était important pour moi de rattacher ma fille à son père qu'on essayait de lui enlever par tous les moyens. Ça a été beaucoup de travail pour moi, surtout, en termes de temps et d'argent, et « en même temps, je me sentais connectée à lui en faisant ça » (Julie, 2023).

Toutes les mères rencontrées pour ce travail font vivre le père dans le quotidien de leur(s) enfant(s) par différentes méthodes. Émeline me confiait, en réponse à la question de savoir si elle parlait du père quotidiennement à son enfant : « Bah, j'ai même acheté une poupée et je l'ai appelée S. (rire) ». Émeline est allée la chercher pour me la montrer. Elle mesure environ 60 centimètres et elle représente un garçon. Elle explique avoir fait cet achat « symboliquement pour entretenir comme s'il était avec nous ». Elle raconte : « Je la couchais et je disais à N. que papa, il allait dormir là. C'est comme une statuette pour ramener le bonheur ». (Émeline). De mon côté, comme je l'ai écrit en décembre 2022 dans une contribution : « Je lui ai expliqué [à ma fille] qu'on pouvait lui [é son papa] faire des dessins qu'on donnerait à un oiseau et qui les lui amèneraient à papa ou qu'on pouvait les poser dans la boîte jaune [la Poste], et que ça arriverait à papa. Dès le lendemain, je suis allée acheter un doudou oiseau, elle n'avait pas de "doudou", c'est directement devenu *son* doudou ». Depuis, j'ai acheté plusieurs de ces hiboux, et même si il·le·s ne font plus systématiquement écho au père, je peux toujours les utiliser pour parler du père. Un autre moyen de garder le père présent, c'est en montrant des photos et vidéos de lui à nos enfants (Touraut, 2014 : 9) et/ou en accrochant des photos dans la maison (Émeline, Louana et moi-même). La présence du père dans le quotidien peut aussi passer par la musique : « Après, j'essayais de trouver des choses pour remplacer le père. Je mettais de la musique, euh, certaines musiques des fois pour pas trop qu'elle pleure, des petits dessins animés, des musiques de dessins animés ». (Émeline). De mon côté, je compte aussi beaucoup sur la musique, d'autant que le père de ma fille en écoute énormément. Il me disait parfois de faire écouter des morceaux de musique à notre fille. Il y avait même eu, au début de son incarcération, eu une musique qu'on écoutait avec ma fille, « la musique de papa », et elle passait partout. Et à chaque fois que ma fille l'entendait (aujourd'hui encore), elle disait : « C'est la musique de papa » et elle dansait.

Nous sommes deux (Émeline et moi-même) à évoquer la question de l'odeur du père pour l'enfant :

Et ce que j'aurai pu faire, c'est le parfum, par exemple. Lui dire, voilà ton papa, il aime porter tel parfum. Ou si si en fait, attends. Une fois il m'a donné un t-shirt pour l'odeur, mais voilà il sentait trop la cigarette, donc voilà, je l'ai pas fait (Émeline).

Mon compagnon me remet parfois ses habits pour avoir son odeur. Ma fille les renifle parfois et elle dit : « Ça sent papa ». Linda explique que, pour elle, la présence du père passe dans le fait qu'elle en parle :

Oui, peut-être tous les jours, mais j'insiste pas trop tu vois. Je veux pas trop, après si elle en parle, j'en parle volontiers. Mais je parle pas toute la journée de papa, parce qu'après la pauvre je me dis... Mais on en parle (Linda).

Jessica explique que rendre le père de son enfant présent dans le quotidien passe aussi par le fait de parler de lui :

J'essaie toujours de l'intégrer malgré son absence, quand même, et pis avec M., on en parle beaucoup aussi, et pis ouais, j'ai toujours fait en sorte que son esprit soit un peu par là, un peu présent [...] bah, juste en parlant avec M. : « Ah bah tiens, tu sais, ça papa il aime bien, etc. ah bah, ça, ça aurait bien plu à papa tu sais » (Jessica).

Louana aussi leur en parle « tous les jours ». Ana explique que le quotidien de ses deux grands garçons et d'elle-même peut vite prendre le pas sur la place qu'il y a pour parler de la situation de la détention du père :

J'ai fait en sorte qu'il y ait une thérapie familiale qui soit mise en place, un peu par prévention de crise et aussi pour avoir un espace où tu peux discuter de ça, sortir des trucs comme ça⁵⁹ que t'as pas forcément le temps de faire à la maison, parce que t'as la routine, t'as l'école, t'as tout ce qui va avec dans ta vie familiale en tant que maman solo en fait (Ana).

Toutefois, malgré toutes ces stratégies :

C'est juste une souffrance qu'on a tous les jours de se dire qu'il est pas là [...], on peut essayer de faire du maquillage avec des bibelots, mais... on peut se raccrocher à ça, mais... c'est tout ce qu'on a (Émeline, ajout).

4.4.8. Identité

En effet, être *mère du dehors* construit notre identité entière, de sorte qu'elle devient notre identité principale (De Laverny in Marois 2020 :21). Comme je l'ai expliqué dans mon entretien : « Mon identité, elle change, à l'époque j'étais une conjointe *du dehors*, aujourd'hui, je suis une compagne et aussi beaucoup une maman » (Julie, 2023). Cette identité de *mère du dehors* est constituée notamment par les différents rôles que nous nous retrouvons à endosser (Touraut, 2014 : 3). Comme le raconte Ana dans son entretien :

⁵⁹ Ana fait référence à l'épisode où la gardienne, à travers l'interphone, s'est adressée à elle devant ses enfants sur un ton inapproprié.

On n'a pas forcément besoin d'avoir un père et une maman dans nos vies. Moi, j'ai pas eu de papa, il est décédé [quand j'étais petite], et j'ai que vécu avec ma maman, mais des fois, j'ai l'impression d'avoir ce double rôle quand même quoi. Parce qu'il est là le papa, il est pas pas là, c'est ça. Alors, c'est vrai que des fois j'ai l'impression d'avoir ce double rôle (Ana).

C'est aussi ce que raconte Émeline, au même titre que ce qu'écrit Touraut (2014 : 12), lorsqu'elle explique qu'elle a « l'impression de faire le papa [...], parce que c'est moi qui gère tout, qui prends les décisions, qui fais ça, qui fais ça ». (Émeline). Ces rôles multiples à tenir font partie de ce qui déstabilise notamment les *mères du dehors* dans leur identité, car ils ne sont pas toujours cohérents les uns avec les autres.

Le sentiment de devoir apporter à l'enfant l'identité du père vis-à-vis de leur enfant n'est pas ressorti des entretiens, mais il m'a semblé intéressant de l'aborder. J'ai alors formulé la question supplémentaire suivante aux six mères :

Dans la construction de l'enfant, on peut dire qu'il manque l'identité du papa, vu qu'il est absent. Est-ce que tu penses à des « bouts » de l'identité du papa que tu essaies de mettre en avant et comment ? Je pense genre à la langue, musique, habitudes, manière de parler, de faire, repas, etc. ? (Julie, question supplémentaire).

Linda, Émeline et Jessica m'ont répondu, Ana et Sofia m'ont répondu, mais elles ne l'ont pas fait ; quant aux autres, je qu'elles allaient répondre ; quant aux autres, je n'ai pas eu de nouvelles et n'ai pas souhaité relancer. Jessica et Émeline ont principalement évoqué le fait de partager les musiques du père avec leur enfant. Linda m'a écrit qu'elle n'avait rien à dire de plus, parce que cela ne la concernait pas, car elle ne faisait pas ça, mais elle a ajouté : « Par contre, toi, tu fais tout ce que tu as dit » (Linda). Linda s'occupait déjà exclusivement de l'éducation de sa fille avant que son conjoint ne soit incarcéré. Effectivement, mon compagnon et moi-même estimons qu'en tant que père, il aurait dû avoir une place importante auprès de sa fille. Il se trouve qu'il a une très grande fierté de qui il est et de ce qu'il représente : de son origine nationale (Colombie), de son origine sociale, du quartier où il a grandi dans le canton de Genève, des difficultés qu'il a traversées, etc. Pour lui, comme pour moi, il était important que notre fille sache dès le début d'où elle venait, et ce n'est pas l'État, par sa gestion de l'immigration dite « indésirable » et ses prisons, qui allait empêcher notre fille de recevoir ce que son père aurait notamment apporté. J'essaie donc de le maintenir aussi présent que je peux sur ces aspects qui, je le sais, auraient été fortement mobilisés par lui s'il n'avait pas été enfermé. Ainsi, notre fille prend des cours d'espagnol, bien que cela représente un gros investissement financier mensuel, nous allons parfois dans le quartier de son papa, nous écoutons de la musique en lien avec la Colombie ou plus généralement l'Amérique latine, j'essaie de lui faire manger de la nourriture colombienne, elle a le drapeau du pays de son père dans sa chambre, j'ai installé une croix au-dessus de son lit (je ne suis pas croyante), etc. Cela bouleverse un peu ma propre identité, mais c'est cette famille qu'on est lui, elle et moi. Et malgré son absence forcée, je me dois de transmettre comme je peux l'identité du père à notre fille.

4.4.9. Entourage

L'entourage des *mères du dehors* se modifie profondément, que ce soit dans les relations familiales ou amicales. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, il y a la question du rapport au temps précédemment évoqué, l'entourage peut se modifier par le fait que notre temps est dicté par de nouvelles contraintes. Cela peut aussi être lié au stigmatisme auquel sont confrontées les personnes détenues et leurs proches. Au cours de la discussion avec Linda, j'exprimais :

En quelque sorte, on choisit les gens avec qui on est. On va se tourner vers les gens qui vont valider notre choix, tu vois. On va arrêter de voir des gens qui sont tout le temps là : « Quitte-le... est-ce que t'es sûre que tu veux lui donner encore une chance ? », t'es là, mais... (Julie *in Linda et Julie*).

Je me rappelle également, il y a plusieurs mois, lors d'une discussion avec Linda où j'ai évoqué des décalages que je ressentais avec des ami·e·s. Et elle m'avait répondu qu'évidemment, elle avait elle aussi arrêté de voir les gens « qui vont tout le temps bien ». Il y a un trop grand décalage entre nos expériences de vie. Puis, comme l'énonce Sofia, la modification de l'entourage peut aussi tenir au fait que la sociabilité dans cette situation est difficile, plus précisément la sociabilité familiale :

Ma fille, elle va à la Mosquée, les cours d'arabe, tout ça, mais une fois, ils ont fait une fête et ma fille elle m'a dit : « On y va ? ». Et moi j'ai dit : « Non, j'ai pas envie, parce qu'y a tout le monde en famille et toi, t'es toute seule ». Et pis, j'ai plus envie de me retrouver toute seule (Sofia).

Nos familles ont-elles par contre constitué des soutiens plus ou moins conséquents, et aucune de nous n'a été tenue à l'écart pour le fait d'être avec et auprès d'une personne en prison.

Linda et Sofia expliquent que leur situation a suscité de la curiosité inappropriée d'une partie de leur entourage :

Au début, y a beaucoup de curieux, je dirais. Ils veulent avoir des nouvelles, etc., mais en fait, c'est des curieux et après, y a plus personnes (Linda).

C'est aussi ce que remarque Sofia :

Et des gens que je ne voyais pas depuis des mois et des mois, et, d'un coup, je les vois au magasin, j'dis : « Oh bah, dis donc, ça fait plaisir ». Ça te parle deux secondes, puis après ça dit : « Ah j'ai appris pour ton mari ». En fait, c'est de la curiosité, déjà, il y a que de la curiosité (Sofia).

Et finalement, comme l'énonce Linda : « Tes amis sont comptés sur les doigts d'une main. Et tu as des gens que tu aurais pas pensé, et que c'est eux qui sont là tu vois ». (Linda). Personnellement, je me suis rapprochée du meilleur ami de mon compagnon, mais aussi de Linda, qui partage ma situation.

4.4.10. Prendre soin des nôtres

Les pères, les enfants et nous-mêmes endurons une souffrance plus ou moins importante. Toutefois, malgré notre propre état et notre quotidien bouleversé, nous nous

rendons évidemment disponibles pour adoucir les souffrances de nos enfants, mais aussi celles de notre compagnon ou conjoint. Linda explique : « J'ai beaucoup de peine pour lui, vraiment mal au cœur. Je me dis, putain, il mérite pas ça » (Linda). Les conjointes et compagnes vont tout faire pour soulager le père de leur enfant incarcéré : « C'est plutôt nous qui devons nous occuper de lui quand on peut » (Émeline). Louana dit au sujet de son compagnon : « En fait, il s'inquiétait plus que moi en fait. Donc voilà, j'essayais de le soutenir le plus que je peux ». (Louana). Et parfois ce travail de *care* est fait au point de parfois s'oublier (Lehall et Beaulieu 2019 : 144) : « J'arrivais à supporter tout, mais je pensais plus à moi, ça c'est vrai » (Louana).

Face au père, le soutien s'exprime aussi par le fait de soutenir son « identité de père » (Touraut *in* Douris et al., 2020 : 175). Toutes les mères de mon échantillon essaient de rendre accessible le quotidien des enfants à leur compagnon ou conjoint. Linda explique que « toutes les semaines, il a des photos de C ». Émeline également. Personnellement, chaque jour j'essaie d'envoyer une photo par poste et environ trois fois par mois je développe des photos. Il doit y avoir à chaque fois 150 images. Linda envoie les carnets de l'école et les « trucs du pédiatre ». Ana, à l'image de l'exemple que donne Touraut (2014 : 7), voulait amener un bulletin de notes à faire signer :

Parce qu'ils [ses enfants] étaient promus, ils étaient contents. Mais la gardienne à l'entrée a refusé : « Vous êtes responsable légale vous pouvez signer vous ». J'ai fait : « Ouais au même titre que lui quoi »⁶⁰ (Ana).

Il est important pour les *mères du dehors*, et pour soutenir le père, de l'intégrer aux décisions familiales (Touraut, 2014 : 9).

Pourtant, malgré tout ce que font ces mères, on se sent « souvent impuissante face à leur souffrance ou à leur incarcération » (Julie *in* Émeline). Sofia racontait aussi, au sujet des colis qu'elle apportait à son conjoint :

D'un côté je suis contente de le faire parce que je me dis c'est quelque chose pour lui. C'est comme si on s'occupait de lui. Moi c'est ça qui me manque, c'est essayer de m'occuper de lui (Sofia).

Ce sentiment d'impuissance qui existe malgré tout le travail déployé persiste, car la prison ne prend pas soin d'eux : « Surtout que l'autre jour où il me disait qu'il n'était pas bien, il me dit : "ils me donnent que des Dafalgan". Tu peux rien faire quoi ». (Sofia). Comme le met en évidence Touraut : « Malgré son exigence, le travail du *care* accompli n'est jamais décrit comme un sacrifice ni une contrainte [...] » (2012 : 139). C'est ainsi que s'exprime Linda au sujet de ce qu'elle fait : « Après voilà, j'ai pas l'impression de faire un travail de ouf non plus... » (Linda). Louana relate quelque chose de semblable :

Ouais, mais une charge que j'accepte, qui me pèse pas plus qu'une autre charge. C'est dur, bien sûr, mais le lien, il est là, on s'aime, l'amour, il est plus fort, donc, je sais pas, j'arrive à la fin (Louana).

⁶⁰ Ana précise qu'à d'autres moments elle a pu ramener d'autres documents officiels, qu'il devait signer et que c'était passé.

Il arrive également que les intérêts du père et de l'enfant soient placés en contradiction, et ce malgré le fait qu'aucun des compagnons ou conjoints des femmes de mon échantillon ne soit incarcéré pour des infractions nuisant à leur(s) enfant(s). Le cas de Louana est flagrant. C'est le SPMI qui lui a dit qu'elle devait faire un choix :

Le SPMI, ça a toujours été eux le plus qui m'ont poussé à ce que je fasse un choix entre mon mari et mes enfants. [...] En fait, j'étais bloqué entre deux chaises, et pendant toutes mes grossesses, pendant toutes ses détentions, ils m'ont toujours poussé à faire un choix entre mes enfants et lui (Louana).

Elle soulevait également le fait que le SPMI n'avait pas pris en considération que pour elle, il fallait que la famille soit réunie. Cette institution de protection de l'enfance n'a rien fait en ce sens ni pour permettre à son compagnon de remplir son rôle de père. La garde de ses enfants dépendait même du fait que le père parte de la Suisse. Cette situation est flagrante pour Louana, mais c'est aussi un sentiment que Linda et moi avons, dans une mesure beaucoup moins grande. C'est comme si, pour le bien de ma fille, « je devais m'éloigner du père » (Julie, entretien 2023) malgré la valorisation dominante d'être un couple parental et conjugal uni·e·s. Les séparations et les divorces étant rarement perçus positivement.

4.5. Maternité stigmatée

Il me semble intéressant de commencer à aborder la question du stigmaté par l'exemple d'un jeu pour enfant dont a parlé Sofia :

Et pis pour eux [ses enfants], c'est la police et le voleur, tu vois ce que je veux dire ? Donc s'il est là-bas, ça veut dire quoi ? Que c'est un méchant ? C'est pas parce qu'on est là-bas qu'on est méchant [...]. C'est vrai que c'est un gros travail à faire [...], changer la vision de tout ce qu'ils apprennent sur la prison et la police. C'est les policiers les méchants (Sofia).

Et la vision que représente ce jeu existe plus généralement dans la société (Touraut *in* Douris et al., 2020 : 176-177), et cette relation au carcéral et au pénal va stigmatiser les *mères du dehors* de mon échantillon, et leur(s) enfant(s). Le stigmaté qui est porté par les *mères du dehors* est aussi porté par leur(s) enfant(s) et il provient de la relation entretenue avec une personne enfermée. C'est ce que Touraut nomme la « contagion du stigmaté » (2013 : 90) ou encore « la diffusion du stigmaté » (2013 : 8). Une fois, l'enseignante de C. est allée voir Linda, parce que sa fille avait pris un jouet à un enfant. Linda raconte :

Elle a commencé à m'agresser : « Oui c'est du vol, c'est du vol, qui vole un œuf vole un bœuf », alors je l'ai clairement pris pour moi et pour la situation dans laquelle on vit. Y avait pas d'autres possibilités là-dessus. Ça, c'était vraiment, ouais, en gros la fille de délinquants, quoi. Les criminels. Je me suis sentie jugée par sa maîtresse (Linda).

Émeline explique avoir dû changer plusieurs fois de pédiatre, parce qu'elle sentait « qu'on est mal considérée ». Souvent, il lui était demandé si son compagnon était violent :

Du fait qu'il soit en prison, les gens, ils imaginent toujours que ça va être quelqu'un de violent [...], ils étaient étonnés de s'imaginer quelqu'un de gentil en prison (Émeline).

Par ailleurs, ce stigmatisme peut aussi exister, parce que nous aurions fait un choix, et un mauvais choix. Rien ne nous était imposé et, dans ces conditions, nous avons choisi une personne qui est en prison. Comme on me disait une fois au sujet de ma situation de *mère du dehors* : « T'as pas fait des choix faciles » (Julie, 2020). Louana raconte : « J'ai senti beaucoup de jugements. Pourquoi j'ai fait un enfant avec lui ? Pourquoi j'ai choisi lui, alors qu'il va pas me donner d'avenir ? » (Louana). J'ai demandé à Louana si le SPMI lui reprochait d'être seule, et sa réponse a été la suivante : « Plus parce que c'est lui. Pas d'être seule, plus parce c'est lui, vraiment ça ». Le stigmatisme contient également un volet auto-persuasif « entraînant donc un sentiment de vulnérabilité » (Ricordeau, 2005 : 117). En ce sens, Sofia raconte que, peut-être après l'incarcération de son conjoint :

Tout le monde a vite été au courant, et moi, je marchais dans la rue, j'avais l'impression qu'on me regardait avec pitié. Mais est-ce que c'était mon subconscient ? Est-ce que je me faisais des films ? Est-ce que c'était vrai ? (Sofia).

Linda, Sofia et Émeline racontent dans leur entretien que c'est souvent « par derrière » qu'il devait y avoir beaucoup de jugements. Sofia ajoute : « Ouais, du jugement, ils vont pas forcément te le dire, mais tu vas le voir dans le regard » (Sofia). Il y a aussi des moments d'intime conviction chez les personnes que j'ai interrogées : « *Julie* : Est-ce que tu as l'impression d'avoir été stigmatisée ou jugée pour le fait ... ? *Sofia* : Ouais bien sûr. Mais tout le temps, oui ». Linda affirme cela avant même que j'ai terminé ma phrase ce qui indiquait qu'il s'agissait d'un fait évident.

Les gens peuvent aussi être amenés à faire des remarques et à donner des conseils qui n'ont pas été sollicités et qui remettent en question nos décisions (Lehall & Beaulieu, 2019 : 146). Linda doit souvent être en contact avec la mère d'une amie de sa fille qui lui demande toujours : « Mais tu penses vraiment que tu vas rester avec lui ? » (Linda *in* Linda et Julie). Je pense aussi qu'« on va arrêter de voir des gens qui sont tout le temps là : “Quitte-le [...], t'es sûre que tu veux lui donner encore une chance ?”, t'es là, mais... » (Julie *in* Linda et Julie). Cette phrase se veut bienveillante à mon égard, mais ne prend pas en considération ma relation et ma famille avec D. Louana aussi, a subi des remarques du foyer où sont ses enfants. Ils et elles lui expliquaient que ce n'était pas bien de communiquer aux enfants la situation du père, « il faut pas surcharger l'enfant, etc. ». En l'occurrence, et comme l'indique Sofia, les gens « veulent toujours donner leur avis » ce qu'ils et elles ne feraient pas (ou autrement) si le père de nos enfants n'était pas en prison. Quelque part on va jusqu'à être dépossédées de notre savoir de mères, comme l'indique par exemple Touraut (2013 : 88) au sujet de la disqualification en tant que proche. Évidemment, et heureusement, pas toutes les expériences n'ont pas été mauvaises. Jessica explique, par exemple, que sa pédiatre était « hyper soutenante » et qu'elle a toujours « essayé de valoriser [s]es compétences ». Linda raconte aussi que dans les activités extrascolaires que fait sa fille, les personnes sont compréhensives et exemptes de jugement à leurs égards.

Aucune des *mères du dehors* rencontrées n'a reçu une aide particulière de l'État à la suite de l'incarcération du père pour soutenir seule leur(s) enfant(s) et le foyer. À ma connaissance, il n'existe pas de politique publique palliant l'absence du père s'il est incarcéré.

Pourtant, il en va du bien-être des enfants que l'État entend protéger. Jessica raconte : « Je me suis surtout sentie très seule, en tout cas pas du tout aidée par les institutions » (Jessica). Quant à Sofia, elle explique : « C'est ça aussi que je me dis : on les enferme et on ne pense pas à ceux qui restent. [...] On vient chez toi, on perquisitionne tout, on fouille toutes tes affaires et après on te laisse comme ça : "au revoir Madame" » (Sofia).

Si je fais le choix de souligner l'absence de politiques publiques en faveur des *mères du dehors*, c'est que bien parce que l'on se retrouve à tout devoir assumer seule et à « tenir la famille à bout de bras » (D., au cours d'une conversation téléphonique avec Julie). Nos maternités sont alors stigmatisées. Dans ma question de recherche j'écrivais : « Dans quelle mesure cette maternité est une expérience spécifique, caractérisée par les paradoxes qui découlent d'injonctions sociales contradictoires ? ». Il me faut reconnaître que les *mères du dehors* sont stigmatisées, et le statut de « bonne mère » est inatteignable, malgré le travail important qu'elles fournissent afin de compenser l'absence forcée du père pour leurs enfants, et pour leur compagnon ou conjoint lui-même. À ce sujet, lors de mon échange avec Linda je disais :

Je sens dans les gardiens, les procs, ce qu'ils ont pu me dire, on me reproche d'avoir fait un enfant avec un gars comme [D.], et, d'un autre côté, quand je viens au parloir, c'est les moments où ma fille souffre le plus [...]. En fait, si vous sortez de notre vie, ma fille, elle sera heureuse (Julie in *Linda et Julie*).

Linda raconte qu'une fois, lors d'une audience, le Procureur qui lui a fait une remarque pour avoir notamment utilisé parfois les jouets de leur fille pour poser des substances illicites. Elle raconte : « On a dû s'excuser devant le Procureur, moi et G., on s'est excusés hein. Tu dis, mais attends, à quel moment je devrai m'excuser au final ? » (Linda). Comme elle l'explique très bien : « Et toi t'es toujours un peu plus le mauvais parent quand t'es la maman tu vois. Moi j'ai mis ma fille en danger avec des trafiquants. Je l'ai amenée dans ces histoires » (Linda).

Les *mères du dehors* auront alors toutes mis en place des stratégies pour contourner et gérer (Touraut, 2013) au mieux les stigmates. Par exemple, c'est notamment le risque du stigmate qui va inciter certaines mères à ne pas dire à leur(s) enfant(s) où se trouve le père (Linda et Sofia). C'est aussi pour cette raison que l'entourage plus ou moins proche n'est souvent pas informé :

C'est pour ça aussi que je suis très discrète avec ma famille, comme ça, parce que j'ai pas besoin de leçons de morale. J'ai pas besoin de morale. Ça regarde personne (Sofia).

Émeline raconte à son tour que « c'est pour ça que j'en parle pratiquement jamais, parce qu'on est tout de suite stigmatisée » (Émeline). Pour Ana et ses enfants, ce n'est pas seulement la peur du jugement, c'est aussi la peur de la compassion et de ne plus se sentir ordinaires :

Eux [ses enfants], ils ont surtout peur aussi que, parce que papa, il est en prison, qu'on les prenne d'une certaine manière, et pis qu'ils aient quelque chose de privilégié par rapport aux autres (Ana).

Si pour Ana, Sofia et Émeline contourner le stigmate est beaucoup passé par le fait de ne pas trop en dire, pour mon compagnon et moi-même, cela est beaucoup passé par le contenu de ce qu'on disait aux gens. Nous placions la responsabilité de la situation sur le système :

C'est parce que papa il n'est pas blanc, qu'il n'a pas eu une vie de bourgeois et qu'il n'est pas né en Suisse, ou en tout cas qu'il n'a pas la nationalité, qu'il est là où il en est (Julie, 2023).

Cela s'apparente à ce que Touraut (2013) appelle « la logique combattive » comme stratégie pour gérer le stigmate. Une autre manière de contourner le stigmate peut être de rappeler que notre enfant va bien (Capponi et Horbacz, 2007 : 118 ; Ricordeau, 2005 : 122) et de montrer qu'il·elle est « bien éduqué·e ». C'est pour ça que, par exemple, Émeline disait qu'elle essayait de faire en sorte que sa fille se tienne bien lorsqu'elle allait à la prison avec elle. J'avais aussi remarqué, parfois, dans la salle d'attente que certaines mères prenaient soin d'exprimer à quel point leur enfant avait parlé ou marché tôt (Capponi et Horbacz, 2007 : 118 ; Ricordeau, 2005 : 122). Pour ma part aussi, je sens le besoin de montrer que nous ne sommes pas dysfonctionnelles, à travers la mise en avant des compétences de ma fille :

Aujourd'hui ma fille se fait surnommer « Madame sourire » par l'ensemble des personnes travaillant pour la crèche de dépannage qu'elle fréquente, Je me retrouve souvent à placer cela au cours d'une phrase, lorsque je ne suis pas accompagnée de ma fille et que donc son état de joie n'est pas visible, afin de compenser l'image que je porte, ou que j'imagine que je vais la porter, d'être la mère d'un enfant dont le père est en prison (Julie, travail académique, 2020-21).

En ce sens, il y a même des milieux où « laisser tomber » son compagnon est mal vu. Pour ma part, le rap est un exemple de musique que j'écoute, et qui valorise ma situation et qui me fait du bien. Dans la culture du rap, notamment, les compagnes et conjointes qui « restent » aux côtés de leur homme incarcéré obtiennent un statut largement valorisé. Je pense en particulier au titre entier : *Luna* de l'artiste Moha la Squale écrit sur sa compagne de l'époque qui était présente pour lui durant son incarcération, au titre *Mon poto* de Benab (2021) qui rappe : « Y a trop d'vaillantes au parlu⁶¹ » ou encore au nouveau titre de Maes (2023) « Haut et bas » dans lequel il dit : « Force aux mamans, femmes, aux sœurs qui viennent au parloir / voir leurs enfants, maris, frères leur donner d'l'espoir ».

Finalement, comme je l'exprimais dans mon travail de 2020 :

Alors que je remuais ciel et terre pour m'en sortir seule pour que ma fille soit heureuse à chaque seconde, et ce malgré les complications imposées par la réalité juridique de son papa, je vivais dans un même temps des remarques et un sentiment de ne jamais pouvoir être suffisamment à la hauteur de mon rôle de mère (Julie, travail académique, 2020-21).

⁶¹ « Parlu » signifie parler.

4.5.1. Peur du placement

La peur du placement de nos enfants est également une conséquence du stigmatisme que nous portons. Comme l'énonce Touraut : « les proches ont souvent la réputation d'être des "cas sociaux" » (2013 : 88). Avant de parler de cette crainte du placement, je précise que les enfants de Louana sont effectivement placés, mais cela ne tient pas à la simple incarcération du père, il s'agit plutôt d'une stabilité considérée insuffisante par le SPMI préalable à cet enfermement. Bien qu'Émeline ait déjà eu à faire au SPMI par le passé, l'intervention de cette institution dans la nouvelle maternité d'Émeline est uniquement due au signalement de la police au moment où elle a été arrêtée (avec son compagnon). Le sujet de ce travail n'est pas les services de « protection de l'enfance », il convient néanmoins de préciser que durant leurs entretiens, Émeline et Louana ont beaucoup parlé de leur rapport au SPMI, et il va sans dire que cette relation a généré beaucoup de souffrances et le contexte carcéral dans lequel leur famille se sont retrouvées n'a pas été pris en compte et elles n'ont pas été soutenues dans leur choix de faire famille. Pour les autres mères, dont moi, les institutions « de protection de l'enfance » représentent plutôt une peur. Dans l'entretien d'Ana, la question n'a pas été abordée par elle ni par moi. Si je ne l'ai pas fait, c'est peut-être parce qu'un placement me semblait impossible vu l'âge des enfants et la situation stable de la mère, ainsi que du père avant son incarcération. J'ai demandé à Sofia, de savoir s'il avait déjà été question de lui retirer la garde de ses enfants. Voilà l'échange qui s'en est suivi, lequel démontre bien la crainte qui existe en nous :

Sofia : Parce qu'ils peuvent nous retirer, tu dis ? Ils peuvent nous retirer les enfants à cause de quand ils [les conjoints] sont incarcérés ?

Julie : Je ne sais pas. Ils ne peuvent pas que pour ça, mais je me demande un peu, mais c'est des questions. À moi non plus, ils sont jamais venus, mais je me demande est-ce qu'on devient un peu des familles suspectes ?

Sofia : Oui, moi je me suis demandé ça aussi. Je me suis aussi plusieurs fois posé la question [...]. Surtout, l'autre jour, j'ai reçu un courrier du juge de paix et puis j'ai regardé sur internet, puis j'ai vu qu'il s'occupait de la garde des enfants, j'sais pas quoi. En fait, non, rien à voir. C'est une poursuite à laquelle j'ai fait opposition. Mais j'ai eu peur. Je me suis dit : « Ah oui », parce qu'on sait jamais, du moment qu'un de nous deux a mis les pieds dans la justice, on ne sait pas ce qui peut nous arriver.

Julie : C'est ça, c'est quand même toujours une crainte qui est là quelque part aussi.

Sofia : Toi aussi ça te fait ça ?

Julie : Ouais, ouais. Qu'est-ce que tu peux dire, pas dire. Mais c'est juste, j'pense une fois qu'on est face à ces institutions de retrait des enfants...

Sofia : Ouais, c'est dès [...] qu'on a un pied dans la justice. Oui, moi, ça me fait ça tout le temps aussi, je me dis, des fois on est seul, on s'énerve, on crie un peu, on s'dit, il y en a un qui va se dire : « Ah elle fait que de crier ». Mais on est seule aussi, ils comprennent pas ce qu'on vit.

Julie : Pour le moment en tout cas, je n'ai pas trop entendu ces histoires.

Sofia : Ouais, mais on sait jamais. Moi, je me suis aussi posé la question.

Moi, la première fois que j'ai entendu parler des services sociaux c'était lors de mon premier rendez-vous avec mon gynécologue. Il me prévenait que c'était éventuellement un élément à

prendre en compte dans ma décision d'avorter ou non. Depuis ce jour, j'ai toujours une petite peur que le SPMI, par le biais de la justice en charge des dossiers de mon compagnon, se retrouve à venir s'immiscer dans ma vie avec ma fille. La peur du placement est aussi ce qui a motivé Sofia de taire l'incarcération du père de ses enfants :

Je ne sais pas comment dire, si ils savent, après, est-ce qu'ils vont pas me dire : « Ah oui, il faut peut-être surveiller cette famille parce qu'elle est toute seule » ? Tu vois, on sait pas. On sait pas ce qu'ils font. [...]. On sait jamais avec eux. Ils vont se dire : « Ah y en a un qui est là-bas, ça veut dire que c'est des mauvais » [...], on ne sait jamais (Sofia).

Linda quant à elle s'est vu retirer la garde le temps d'une journée :

Ils me l'ont retiré un jour on va dire. Le jour où ils m'ont arrêté [...], ils l'ont donné à ma maman et pis, le même jour on va dire, ils me l'ont rendu, parce que comme je suis pas..., je suis sortie tout de suite quoi (Linda).

Depuis ce jour, une partie de l'état de la santé mentale de Linda repose sur cette crainte que la procédure avançant, elle se voie retirer sa fille. Jessica pour sa part raconte :

J'avais très peur du SPMI. Parce que moi en plus bossant avec [...] parce que moi je travaillais dans les écoles en plus avant, du coup je les connaissais très bien, enfin voilà je connais très bien le système et j'avais très peur de ça (Jessica).

Cette peur constitue un paradoxe important au vu des efforts inhabituels déployés envers et contre tout par les mères pour prendre soin de leur(s) enfant(s), comme nous l'avons vu tout au long de ce travail.

5. Conclusion

L'impact de la prison sur les proches, et la maternité vécue constituent deux sujets de recherche auxquels la sphère académique occidentale francophone devrait s'intéresser davantage, à l'image de l'intérêt dans les mondes académiques anglo-saxons pour les *Motherhood studies* et les *Prison studies*. Ce travail, se voulait de proposer un pont entre ces deux sujets de recherche importants et démontrer sa pertinence académique, sociale et politique. En introduction de ce travail, je posais deux questions : « Au vu des multiples conséquences de l'enfermement du père : quelles sont les spécificités des *maternités du dehors* ? Dans quelle mesure constituent-elles une expérience spécifique, caractérisée par les paradoxes qui découlent d'injonctions sociales contradictoires ? ». Je suis maintenant en mesure de répondre que la *maternité du dehors* constitue effectivement une expérience commune spécifique à ces mères et que cette dernière est définie de façon notable par l'incarcération du père. En effet, malgré les différences objectives entre les *mères du dehors* (cf. tableau au début de l'analyse des résultats), force est de constater que les similarités de leur maternité (santé mentale et physique impactée, changement du quotidien, bouleversement des projets passés de maternité, identité bouleversée, la crainte d'un placement de ses enfants, une critique des institutions pénales et un futur bouleversé) sont bien plus nombreuses que les différences (la possibilité de se projeter concrètement à la sortie pour Ana ou le sentiment vis-à-vis des gardien·ne·s de la prison actuelle du conjoint de Sofia). Enfin, cette maternité est habitée par une multitude de paradoxes qui peuvent se résumer en un seul, intrinsèque à cette dernière : les *mères du dehors* sont jugées, stigmatisées et décrédibilisées dans leur maternité parce qu'elles ont choisi comme père pour leur(s) enfant(s) un homme qui a été incarcéré, et en ce sens, le jugement moral qui pèse sur elles est négatif. Bien que l'incarcération de leur compagnon ou conjoint les place dans une maternité vulnérable — étant donné la souffrance, le quotidien et les bouleversements qu'elles doivent désormais affronter —, elles se retrouvent à devoir fournir un travail acharné en tant mère qui ne leur donnera pas, malgré tout ce qu'elles compensent et affrontent pour leur(s) enfant(s), la possibilité de s'affranchir des jugements et des stigmates qui reposent sur leur statut de *mère du dehors*.

Ce travail comporte des limites qu'il convient de relever. Tout d'abord, le peu de littérature préexistante sur la question des *mères du dehors* m'a donné l'envie d'écrire sur la question en général en développant l'axe d'une maternité sous le signe du paradoxe. Mais cela ne m'a pas permis d'aborder suffisamment chacun des thèmes qui mériteraient un développement spécifique. De plus, à certains moments il convenait d'appliquer ce que la littérature constatait au sujet des proches en général aux *mères du dehors*. Cette transposition de situation ne concernant pas directement les *mères du dehors*, mais un groupe encore plus hétérogène dans leur rapport à la prison laisse place à certaines imprécisions que j'ai tout de même essayé d'amoinrir en justifiant et expliquant mes choix. Ensuite, j'ai fait le choix de mener les entretiens uniquement avec des *mères du dehors* afin de me concentrer sur l'analyse de leur expérience. Comme le souligne Rostaing : « le terme d'expérience [...] renvoie à la manière de comprendre, d'interpréter, d'agir et de réagir à une situation particulière » (2006 : 40). Ce choix m'ayant permis de confronter les récits individuels et intimes des *mères du dehors* aux réalités objectives qui structurent ces maternités. Toutefois, il aurait été intéressant

de pouvoir avoir les points de vue des différents acteur·trice·s, notamment celles et ceux auxquelles font référence les *mères du dehors* : le SPMI, l'hospice général, les pédiatres, etc. J'ai abordé cette maternité spécifique à partir d'une analyse qualitative qu'il aurait été intéressant de confronter à des statistiques, malheureusement absentes pour les proches des personnes détenues (de Saussure, 2020 : 28).

Ce travail est marqué par un sentiment d'urgence indéniable. Aussi, il convient de proposer à mes lecteur·trice·s, des pistes permettant de penser autrement la justice pénale, dans l'intérêt des *mères du dehors* et de leur(s) enfant(s), mais pas uniquement. En effet, il me semble que deux modes de pensées s'imposent. D'une part, il convient d'aborder cette problématique sous l'angle de l'abolitionnisme pénal et carcéral, sans oublier de rendre compte, d'autre part, des éléments à mettre en place afin d'amoindrir les effets de l'incarcération de leur compagnon ou conjoint sur ces *mères du dehors*. Il est notamment nécessaire d'aborder une perspective abolitionniste et critique de la prison et du système pénal pour ne plus avoir de conjoint, de compagnon, de frère, de sœur, de père, de mère, etc. en prison. Aborder cette position est aussi nécessaire afin de déplacer le fardeau de la faute, des mères (et de leur compagnon), aux politiques pénales et à tout ce que l'État met en place pour construire, justifier et légitimer les prisons. C'est à force de luttes transformatrices que les féministes ont permis de modifier « le regard stigmatisant sur les mères seules » (Wagener, François et Merla 2021 : 1) tout en œuvrant, en parallèle, à répondre aux urgences d'une telle situation. Toutefois, la prison reste aujourd'hui encore, une réalité sociale naturalisée, perçue comme intrinsèque aux sociétés (occidentales tout du moins).

L'inexistence de politiques publiques en faveur des *mères du dehors*, ou des proches plus généralement, est un exemple alarmant de l'invisibilisation des corps concernés par la prison depuis *dehors*. En attendant de vivre une société dépourvue de punition et de système répressif basé sur des discriminations hiérarchiques, il devrait être possible de donner aux corps punis et à ceux de leur proche, la possibilité de se voir reconnaître une humanité. En effet, la mise en place de politique publique est un premier pas vers la reconnaissance de ces corps carcéralisés. À titre d'exemple, et non des moindres, il convient de proposer une lecture plus approfondie de l'absence de politique publique en matière de santé. Nous l'avons vu, l'incarcération du père impacte la santé mentale et physique des mères et de leur(s) enfant. S'il existe de travaux traitant des impacts de la prison sur la santé mentale et physique des personnes détenues (Ferguson, 2005 ; Rieder, 2010 et Guérin, 2003) et quelques-uns sur la question des enfants dont un·e parent·e est en prison (Morisod, 2011 ; Rosenberg, 2009), cette même problématique sur les corps des proches (majeur·e·s) et plus particulièrement des *mères du dehors* n'est pas un sujet de recherche en sciences sociales. Les politiques publiques en matière de santé sont rarement destinées aux personnes *dedans* et jamais à celles *dehors*. Les corps des *mères du dehors* sont pourtant usés et atteints par la prison. Lorsque les institutions judiciaires entrent dans la vie du père, ce n'est jamais compensé, pour les mères et les enfants, par une prise en charge permettant d'amoindrir ou de soigner les *mères du dehors* et leur(s) enfant(s). Les institutions de santé ne sont pas épargnées par les inégalités de genre, de race et de classe. En ce sens, la diffusion du stigmatisme de la prison (Touraut, 2013 : 8) peut sûrement expliquer, à tout le moins en partie, l'absence de politiques de santé destinée à ces mères.

Pourtant, au-delà des corps des mères, ce sont aussi les corps et le développement de leur(s) enfant(s) dont il est question. Les enfants constituent pourtant généralement des sujets de santé publique digne d'intérêt. Pour les enfants de personnes détenues, ce n'est pas le cas⁶². Aujourd'hui, il est pourtant reconnu que la santé mentale et physique sont impactées par des réalités sociales et/ou économiques précaires⁶³. L'absence de littérature ou de données sur la santé des proches rend un tel travail académique difficile à accomplir. Il relève pourtant d'un intérêt social et intellectuel prépondérant de questionner l'inexistence de ces politiques publiques. L'ouverture du champ académique des études carcérales à ces problématiques apparaît aujourd'hui comme une nécessité, si ce n'est comme une urgence.

⁶² Comme le démontre l'article de de Saussure : « La Suisse toujours silencieuse sur les enfants des personnes incarcérées », *in* humanrights.ch, 2018, <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/enfants/suisse-silencieuse-enfants-incarcerees>, [en ligne], consulté en mai 2023.

⁶³ Organisation mondiale de la santé, « Les déterminants sociaux de la santé. Les faits », *Dir. WILKINSON Richard et MARMOT Michael*, 2000.

6. Bibliographie

Articles et ouvrages

ALEXANDER Michelle, *La couleur de la justice : incarcération de masse et nouvelle ségrégation raciale aux États-Unis*, Éditions Syllepse, 2017 (2010), 364 p.

BARETTE Martine, LAFORTUNE Denis, BAILLARGEON Pierre, BRUNELLE Natacha et PLANTE André, « Rapport de la phase I du projet. Grandir sainement avec un père détenu », in *Maison Radisson*, 2002, pp. 1-6.

BOUCHARD Géraldine, *Vivre avec la prison. Des familles face à l'incarcération d'un proche*, L'Harmattan, 2007, 106 p.

BOUREGBA Alain (Dir.), *Les liens familiaux à l'épreuve du pénal*, Érès, 2002, 137 p.

BOUSBAA Amal, « L'interférence du stigmate dans la prise en charge médicale. Le cas des mères célibataires », in *L'Année du Maghreb*, 2017, 17, pp. 1-13.

CAPPONI Irène et HORBACZ Christine, « Femmes en transition vers la maternité : sur qui comptent-elles ? », in *Dialogue*, 2007, n°175, pp. 115-127.

CARDI Caroline, « Le contrôle social réservé aux femmes : Entre prison, justice et travail social », in *Déviance et Société*, 2007, pp. 3-23.

CARDI Coline, « Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes », in *Pouvoirs*, 128, 2009, pp. 75-86.

CARDI Coline, « La « mauvaise mère » : figure féminine du danger » in *Mouvements*, 2007, n°49, pp. 27-37.

CARDI Coline, « Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes », in *Pouvoir*, n°128, 2009, pp. 75-86.

CARDI Colline et al., « Penser les maternités d'un point de vue féministe », in *Genre, sexualité et société*, 16, 2016, pp. 1-12.

CARDI Colline et QUAGLIARIELLO Chiara, « Corps maternel » in *Juliette Rennes éd., Encyclopédie critique du genre*, in *La Découverte*, 2016, pp. 170-182.

CARLSON Bonnie E. et CERVERA Neil, « Inmates and their families. Conjugal visits, Family Contact, and Family Functioning », in *Criminal justice and behavior*, Vol. 18, n°3, 1991, pp.318-331.

CARRIER Isabelle et VALENTIN Elsa, *Derrière le mur*, Alice jeunesse, 2016 (2010).

CHEVILLON Michel et GRABER Marie-Hélène, *Papa n'est plus à la maison*, Éditions Farbert, 2009, 34 p.

CHRISTIAN Johnna, MELLOW Jeff et THOMAS Shenique, « Social and economic implications of family connections to prisoners », in *Journal of criminal justice*, 2006, 34, pp. 443-452.

COMBESSIE Philippe, *Sociologie de la prison*, La découverte, 2018, 127 p.

COMFORT Megan, « « C'est plein de mecs bien en taule ! » Incarcération de masse aux États-Unis et ambivalence des épouses », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2007, n°169, pp. 22-47.

CREW Ben, « Depth, weight, tightness : Revisiting the pains of imprisonment », in *Punishment & Society*, 2011, pp. 509-529.

DAMOUR Christelle, « Précarité économique et « mauvais parents » : Réappropriations d'un étiquetage », in *Empan*, 2006, n°61, pp. 131-135.

DAVIS Angela, *Femmes, race et classe*, Des femmes-Antoinette Fouque, 2013 (1981), 189 p.

DAVIS Angela, *La prison est-elle obsolète ?*, Éditions Au diable Vauvert, 2014 (2003), 154 p.

DE CONINCK Gérard, « La famille du détenu : de la suspicion à l'idéalisation », in *Déviance et société*, 1982, Vol. 6, n°1, pp. 83-103.

DE LAVERNY Magali, « La famille et l'incarcération d'un·e proche : revue de littérature sur l'expérience carcérale élargie », in *MAROIS Sophie*, « *Figures contemporaines des familles et des couples* », *Aspect sociologique*, 2020, Vol 25, n°2, pp. 15-40.

DE SAUSSURE Sophie, « Les enfants des personnes poursuivies pénalement : du silence du droit suisse à l'éloquence des textes supranationaux », in *Jusletter*, 2019, pp. 1-19.

DE SAUSSURE Sophie, « Condamner une personne, puni ses proches ? », in *La question, de l'Hébe*, 2020, 88 p.

DE SAUSSURE Sophie, « La Suisse toujours silencieuse sur les enfants des personnes incarcérées », in *humanrights.ch*, 2018. [En ligne], consulté en mai 2023, <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/enfants/suisse-silencieuse-enfants-incarcerees>.

DELPHY Christine, *L'ennemi principal. 1. Économie politique du patriarcat*, Éditions Syllepse, 2019, 262 p.

DELPHY Christine, *Un universalisme si particulier. Féminisme et exception française (1980-2010)*, Éditions Syllepse, 2010, 349 p.

DORLIN Elsa, *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*. Paris, Presses universitaires de France, 2009, 320 p.

DOURIS Marie, « Être parent en prison, une incarcération de la parentalité », *Dialogue*, 2016, n°211, pp. 27-40.

FASSIN Didier, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Éditions du Seuil, 2015, 565 p.

FASSIN Didier, *Punir, une passion contemporaine*, Seuil, 2017, 201 p.

FERGUSON Gerry, « Le droit aux soins de santé mentale en milieu carcéral », *Criminologie*, vol 21, 2, pp. 13-25.

FIEDLER Julie, « Parentalité carcérale. *Les mères du dehors* ; entre parentalité totale et stigmates », travail élaboré durant mon master dans le cours *santé, sexualité et reproduction : regards anthropologiques*, semestre de printemps, 2020-2021.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975, 360 p.

GABEREL Pascal Éric, « Instauration des normes de bonne parentalité. Les indicateurs statistiques des risques et du bien-être de l'enfant aux États-Unis », in « *Être un bon parent. Une injonction contemporaine* », Claude Martin (dir.), Rennes, Presses de l'EHESP, *Lien social et politiques*, 2014, pp. 53-72.

GIULIANI Frédérique, « Éduquer les parents ? Les pratiques de soutien à la parentalité auprès des familles socialement disqualifiées », in *Revue française de pédagogie*, 2009, 168, pp. 83-92.

GNAEDINGER Luca, « Migration et criminalisation. La prison dans le dispositif genevois d'exclusion des étrangers », Mémoire de Master en géographie politique et culturelle, Université de Genève, 2018.

GOFFMAN Erving, *Asiles, Études sur la condition des malades mentaux*, Éditions de Minuit, Paris, 1968 (1961), 447 p.

GOUNY Nicolas, *Petit Pierre attend...*, Scarabea, 2010.

GUERIN Geneviève, « La santé en prison », *adsp*, 2003, n°44, pp. 18-54.

HOOKS bell, *Ne suis-je pas une femme ? Femmes noires et féminisme*, Éditions Cambourakis, 2015 (1982), 295 p.

JONES Adele D., GALLAGHER Bernard, MANBY Martin, ROBERTSON Olivier, SCHÜTZWOHL Matthias, BERMAN Anne H., HIRSCHFIELD Alexander, AYRE Liz, URBAN Mirjam, SHARRATT Kathryn, « COPING : Children of Prisoners, Interventions and Mitigations to Strengthen Mental Health », *University of Huddersfield*, June 2011, 668 p.

KABA Mariame et ROYAL bria, *Missing daddy*, Project NIA, 2018.

KAWASH Samira, « New directions in Motherhood studies », in *Journal of Women in Culture and Society*, 2011, vol 36, n°6, pp. 969-1003.

KNIBIEHLER Yvonne, « Féminisme et maternité », in *La revue lacanienne*, 2007, n°2, pp. 11-17.

LAFORTUNE Denis, BARRETTE Martine et BRUNELLE Natacha, « L’incarcération du père : expérience et besoins des familles », in *Criminologie*, 2005, vol 38, n°1, pp.163-187.

LAFORTUNE Denis, BARRETTE Martine, DUBEAU Diane, BELLEMARE Diane, BRUNELLE Natacha, PLOURDE Chantal et CUSSON Jean-François, « Un père incarcéré : facteur de risque ou de protection pour ses enfants ? », *Psychiatrie et violence*, 2004, vol. 4, pp.1-8⁶⁴.

LALANCETTE Mireille et GERMAIN Patricia, « « Être une bonne mère ». Représentation de la maternité dans deux magazines canadiens sur l’art d’être parent », in *Les cahiers du CEIDEF*, 2018, pp.1-25.

LEHALL Sandra et BEAULIEU Mélissa, « Le « rôle » de mère de détenus. Une maternité confrontée aux contraintes carcérales et aux attaques sociales », in *Criminologie*, 2019, vol 52, n°1, pp. 135-156.

MARTIN Claude, NEYRAND Gérard et THEVENOT Anne, « Être un bon parent. Une injonction contemporaine », *Claude Martin (dir.), Rennes, Presses de l’EHESP, 2014, 247 p.* », in *Recherches familiales*, n°13, 2016, pp.95-104.

MORISOD Céline, « L’intérêt supérieur de l’enfant et le maintien des relations avec son parent incarcéré : Enjeux, difficultés et perspectives au regard d’intervenants », Mémoire de l’Unité d’enseignement et de recherche en Droits de l’enfant, 2011, Université Kurt Bösch.

NOALI Loup, « La peine après la peine. Le syndrome du sorti de prison », in *Champ pénal*, 2016, vol. XIII, pp.1-36.

OUASSAK Fatima, *La puissance des mères. Pour un nouveau sujet révolutionnaire*, La Découverte, 2020, 271 p.

OLIVIER Christiane, 4 – *La culpabilité des mères*. In *Peut-on être une bonne mère*, Paris : Fayard, 2000, pp. 45-60.

QUENNEHEN Marine, « La paternité s’arrête-t-elle aux portes de la prison ? », *Revue française des affaires sociales*, 2019, pp. 73-96.

QUENNEHEN Marine, « Paternités cachées, paternités impensées : être père en prison », in *Genre, sexualité & société*, 2021, pp. 1-22.

RICORDEAU Gwenola, « Les relations familiales à l’épreuve de l’incarcération : solidarités et sentiments à l’ombre des murs », Thèse de doctorat en sociologie, 2005, Université Paris-Sorbonne – Paris IV.

RICORDEAU Gwenola, « Entre dedans et dehors : les parloirs », in *Politix*, 2012, n°97, pp. 101-123.

⁶⁴ Pas de numéro de page. C’est moi qui ai ajouté.

RICORDEAU Gwénola, *Pour elles toutes. Femmes contre la prison*, Lux Editeur, coll. Lettres libres, 2019, 235 p.

RICORDEAU Gwenola, « 'Faire son temps' et 'attendre' : temporalités carcérales et temps vécu dedans et dehors », *Criminologie*, 2019, 1, n°52, pp. 57-72.

RIEDER Jean-Pierre, GRAVIER Bruno, BERTRAND Dominique, PASCHE Christophe, BODENMANN Patrick et WOLFF Hans, « Santé en milieu pénitentiaire : vulnérabilité partagée entre détenus et professionnels de la santé », *Revue médicale suisse*, 2010, 6, pp. 1462-1465.

ROBERTSON Olivier, « Parents en prison : Les effets sur leurs enfants », in *Bureau Quaker auprès des Nations Unies*, 2007, pp. 1-53.

RONDEAU Karine, « L'autoethnographie : une quête de sens réflexive et conscientisée au cœur de la construction identitaire », in *Recherches qualitatives*, 2011, Vol. 30, n°2, pp. 48-70.

ROSTAING Corinne, « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales*, LIV, pp. 29-43.

ROSTAING Corinne, « Stigmate », in *Serge Paugam, « Les 100 mots de la sociologie », in Presses universitaires de France*, 2018, [En ligne], consulté en février 2023, <https://journals.openedition.org/sociologie/2572>.

ROSENBERG Jennifer, « Les enfants ont aussi besoin d'un père : enfant dont le père est en prison », in *Quaker United Nations Office, publication droits de l'homme et réfugiés*, 2009, 52p.

SALLE Grégory et CHANTRAINE Gilles, « Le droit emprisonné : Sociologie des usages sociaux du droit en prison », *Politix*, 2009, 3, n°87, pp. 93-117.

SIMON Patrick, « Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethnique et de 'race' », *Revue française de sociologie*, vol. 49, pp. 153-162.

SOUISSI Takwa, « La parentalité est une femme blanche de classe moyenne », in *Gazette des femmes*, 2018, [En ligne], consulté en février 2023, <https://gazettedesfemmes.ca/14199/la-parentalite-est-une-femme-blanche-de-classe-moyenne/>.

STETTINGER Vanessa, « Devenir une « bonne » mère. Une trajectoire balisée par l'intervention sociale », in *Revue des politiques sociales et familiales*, 2019, n°129-130, pp. 77-88.

SYKES Gresham M., *La société des captifs. Une étude d'une prison de sécurité maximale*, Crimen, 2019, 334 p.

TOURAUT Caroline, « La famille à l'épreuve de la prison », *Presses universitaires de France*, 2012, 293 p.

TOURAUT Caroline, « Aux frontières des prisons : les familles de détenus » in *Cultures & Conflits*, 2013, 90, pp. 77-94.

TOURAUT Caroline, « Parentalité partagée à distance : rôles parentaux et rapports conjugaux face à l'enfermement », *Champ pénal/ Penal field*, 2014, Vol. XI, pp. 1-21.

TOURAUT Caroline, « L'expérience carcérale élargie : une peine sociale invisible », in *Criminologie*, 2019, Vol 52, n°1, pp. 18-36.

TOURAUT Caroline, « Être mère « quand papa est en prison », in *Marie Douris et al.*, « Comment être parent en prison ? », in *Érès*, 2020, pp. 171-184.

TRONTO Joan C., « du Care », in *Revue du Mauss*, 2008, n°32, pp. 243-265.

VERGES Françoise, *Le ventre des femmes. Capitalisme, racialisation, féminisme*, Albin Michel, 2017, 230 p.

WAGENER Martin, FRANCOIS Aurore et MERLA Laura, « Mères seules, la fin de la stigmatisation ? », in *Sociétés en changement*, 2021, n°12, pp. 1-8.

WAQUANT Loïc, *Les prisons de la misère*, Raisons d'agir, 2015, 219 p.

WAQUANT Loïc, *Puni les pauvres : le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Agone, 2004, 364 p.

WEISSBERGER Ghislaine, « Les enfants de pères détenus », in *Les politiques sociales*, 2006, pp. 6-11.

Autres sources

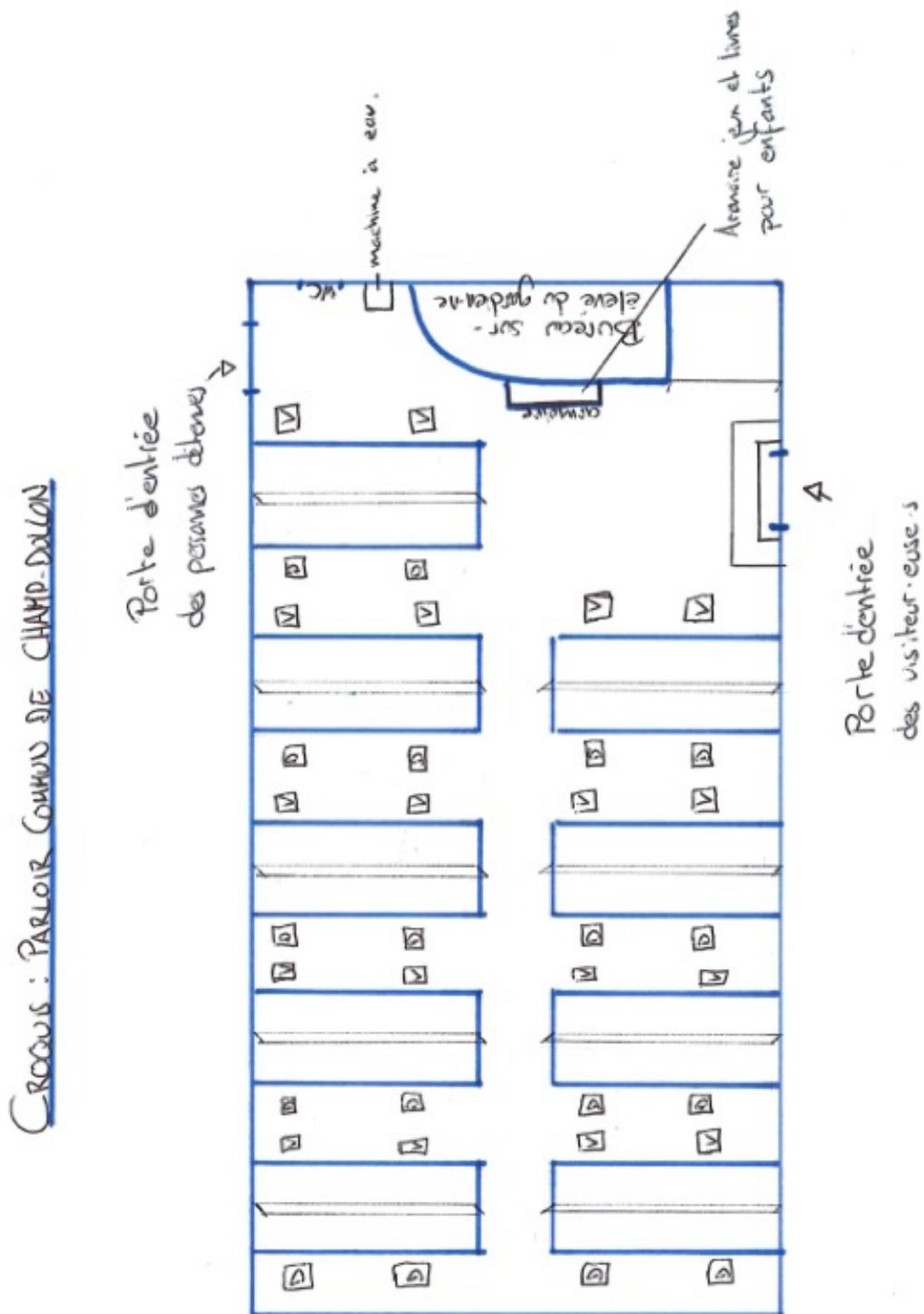
BENAB, « Mon poto », in *Au clair de la rue (Part.2)*, 2021.

MAES, « Haut et bas », in *OMERTA*, 2023.

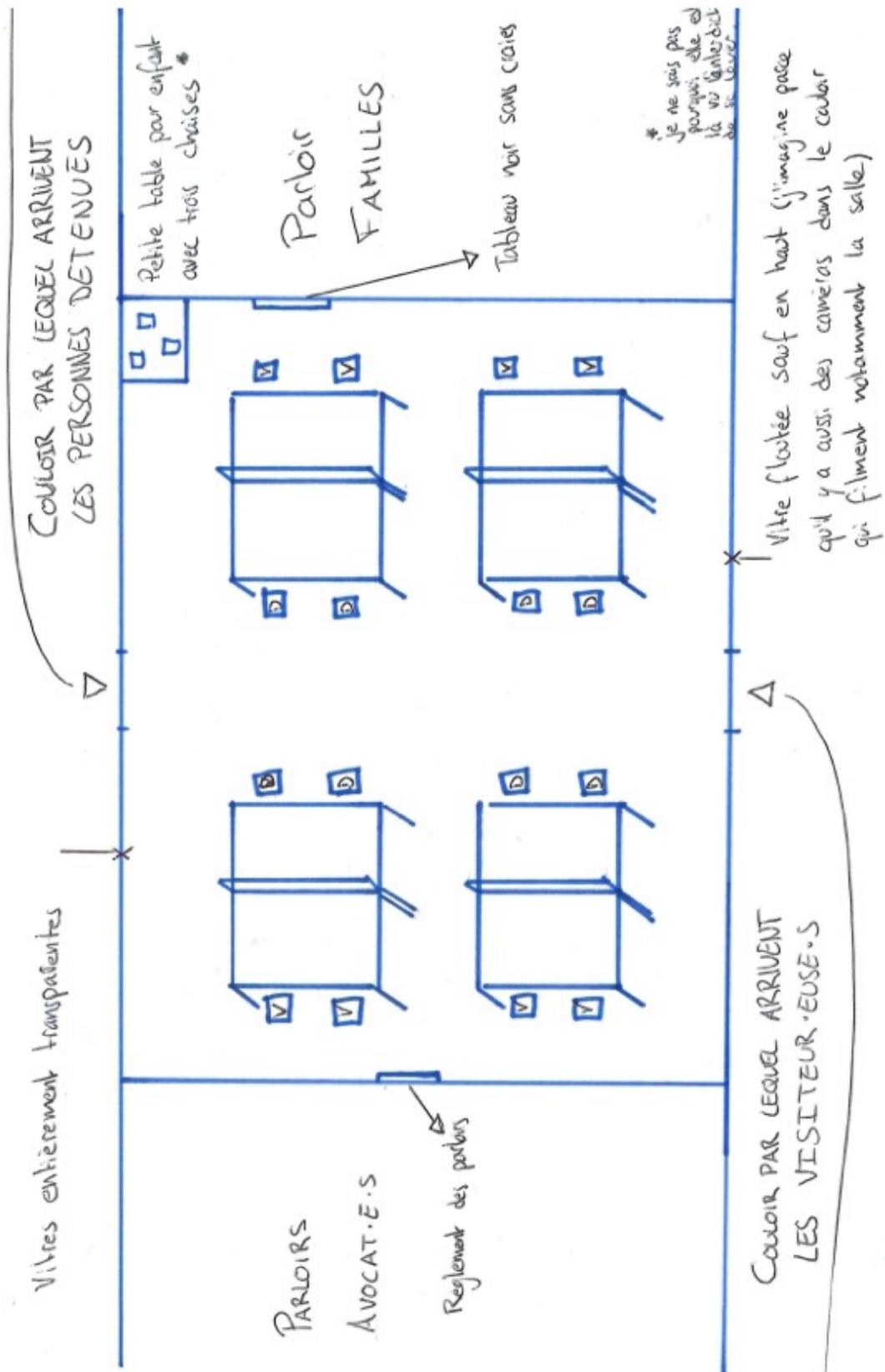
MOHA LA SQUALE, « Luna », in *Bendero*, 2018.

7. Annexes

I. Croquis de la prison de Champ-Dollon



II. Croquis de la prison de La Brenaz



III. Grille d'entretien

- Prénom ?
- Âge ?
- Pays d'origine ?
- Activité/Travail ?
- Combien d'enfants ?
- Quel âge ont les enfants ?
- Même papa ?

Thématique	Questions	Relances
Couple conjugal	<p>Pas ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pendant combien de temps étais-tu avec ton conjoint ? • Comment se passait votre relation pendant qu'il était incarcéré ? <p>Ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> • Depuis combien de temps êtes-vous ensemble ? • Comment se passe votre relation depuis qu'il est enfermé ? 	<p>Pourquoi avez-vous rompu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Lien avec son incarcération ?</i> <p>Est-ce que vous avez déjà eu des moments de doute sur votre relation ? -Si oui, à cause de quoi ?</p>
Rapport à la prison	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que c'était sa première incarcération ? • Est-ce qu'il est encore en prison aujourd'hui ? Non, combien de temps a duré son incarcération ? Oui, à combien de temps il est ? • Il a déjà été condamné ? Oui, vous l'avez appris au bout de combien de temps ? Non. <p>Qu'est-ce que ça a comme répercussion sur ta vie de maman ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel genre de délits ? stupéfiant, vol, statut légal, atteinte à la personne, question d'argent, etc. • Est-ce que toi tu as déjà eu des rapports avec la justice dans le cadre de sa/ses procédures ? • Comment tu perçois ce que vit ton conjoint/ex ? • Ton(tes) enfant(s) avait quel âge (mois de grossesse) quand ton conjoint a été incarcéré ? 	<p>-Si non, est-ce que tu en avais déjà vécu d'autre à ses côtés ?</p> <p>Prévenue - complice, victime, témoin</p>

Couple parental (avant)	<ul style="list-style-type: none"> • La grossesse était-elle prévue ? • Est-ce que ton conjoint travaillait ? • Qui s'occupait de l'enfant principalement ? • Est-ce que tu as la garde de ton /tes enfant(s) ? • Est-ce qu'il a déjà été question de te la retirer ? 	Comment vous partagiez-vous les tâches domestiques ?
Arrestation	<ul style="list-style-type: none"> • Comment s'est passée l'arrestation ? • Est-ce que toi ou ton enfant étiez là ? • Est-ce que tu te souviens de ton état durant les heures qui ont suivies l'arrestation ? • Est-ce que tu étais avec ton.tes enfant(s) après ? <ul style="list-style-type: none"> • De quoi est-ce que tu aurais eu besoin à ce moment qui soit mis en place pour ton enfant ? 	<p>-Est-ce que tu as pu lui parler sur le moment ou dans les heures qui ont suivie ?</p> <p>- Si non, quand as-tu eu les premiers contacts avec lui ?</p> <p>- Qu'est-ce qui a été mis en place pour ton enfant à ce moment, et par qui ?</p>
Enfermement	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que tu t'imaginais parfois qu'il pourrait se retrouver enfermé, avant que cela arrive ? • Comment tu as vécu l'éloignement de ton conjoint et père de ton/tes enfant(s) ? • Comment l'ont vécu tes enfants ? • Comment tu t'es organisé avec le fait qu'il y avait une personne en moins à la maison ? <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Concrètement</i> ○ <i>Mentalement</i> • Qu'est-ce qui a changé dans votre quotidien à toi et ton (tes) enfant(s) ? • Comment va ton conjoint ? • Comment vit-il l'incarcération ? • Et toi comment tu vas ? • Est-ce que tu reçois de l'aide d'une association ou de l'État pour pallier l'absence de ton conjoint ? • Est-ce qu'il y a des moments précis où la situation est plus difficile à vivre ? 	<p>-Comment tu te sens toi physiquement et mentalement depuis son départ forcé ?</p> <p>-Est-ce qu'il-le-s ont exprimés quelques choses ?</p> <p>-Comment tu perçois leur santé mentale et physique depuis ce départ ?</p> <p><i>-Argent ? Temps ? Ton travail/activités ? Ton attitude envers tes enfants ? Vos relations ? Ton éducation ? Autre ?</i></p>

<p>Contacts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • As(avais)-tu des contacts avec ton mari incarcéré ? Si oui lesquels (tel, lettre, visite, etc.) et à quelle fréquence ? • Et ton (tes) enfant(s) ? Si oui, à quelle fréquence ? • Comment se passent les contacts entre le papa et les enfants... • Est-ce que la présence d'enfant est prise en compte concernant les contacts possibles ? • Comment tu sens ton/tes enfant(s) le jour du parloir ? • Pour toi le jour du parloir famille/enfant il représente quoi ? 	<p>...au téléphone / lettres / parloir / autres ?</p>
<p>Entourage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que tu as parlé de l'incarcération de ton conjoint autour de toi ? • Quelles ont été leurs réactions ? • Est-ce que tu t'attendais à ce genre de réaction ? 	<p>OUI, À qui ? Pourquoi ?</p>
<p>Stigmates</p> <p>Une sociologue parle de « l'expérience carcérale élargie » est-ce que ça te parle notamment sur la question du rapport à la peine ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que c'est quelque chose que tu ressens ? Si oui, est-ce que tu peux me donner des exemples ? • Tu vis des discriminations du fait d'être MdD ? • Des aspects qui reviennent souvent ? • Est-ce qu'il y a des paroles qu'on a pu te dire à toi et/ou à ton(tes) enfant qui t'ont marqué ? • Est-ce qu'il y a des mécanismes que tu as mis en place pour contourner ces jugements ? • Est-ce qu'on te reproche d'être seule avec ton enfant ? 	
<p>Maternités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que tu as dit à tes enfants que papa était en prison ? OUI, comment l'as-tu annoncé/expliqué ? Pourquoi as-tu décidé d'en parler ? Quelle a été la place du papa dans cette décision ? NON, qu'est-ce que tu lui as 	

	<p>dit ? Pourquoi décider de ne pas en parler ? Quelle a été la place du papa dans cette décision ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que tu essaies de rendre le papa présent ? Si oui, comment ? & pourquoi ? Est-ce que tu as parlé avec lui de ça ? • Est-ce que son incarcération a impacté ta maternité, ta manière d'être avec ton enfant. Si oui, en quoi ? • Comment va ton enfant(s) ? • Est-ce que tu arrives à prendre soin de ton enfant comme tu le veux ? • Qu'est-ce qui a changé dans comment tu fonctionnes avec ton enfant ? • Peux-tu me dire quelles sont les tâches en plus que tu dois faire depuis qu'il n'est plus là ? • Est-ce que l'incarcération du papa te donne l'impression de ne plus bien pouvoir faire ton travail de maman ? Ou au contraire est-ce que tu sens que tu le fais « mieux » qu'avant son incarcération ? • Si je nous défini comme des « mamans du dehors » ça te parle ? Pourquoi ? • Tu nommerais quoi de différent à un papa qui part 1 an en voyage d'affaire par exemple ? • Combien mets-tu d'argent par mois pour tout ce qui relève du maintien du lien avec ton conjoint ? 	<p>-Psychologique & Physique ?</p> <p>-Est-ce que tu as l'impression de compenser l'absence du père dans ta relation à ton enfant ? Si oui comment ?</p>
<p>Couple parental (pendant)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que le papa reconnaît le travail que tu fais pour lui, pour l'enfant, etc. ? • Qu'est-ce que dit le papa concernant l'éducation que tu donnes à l'enfant ? 	<p>Est-ce que le papa te reproche des manières de t'occuper de l'enfant, de</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Quel sentiment ressens-tu envers lui depuis qu'il est incarcéré ? • Est-ce que tu suis (et/ou plus encore) le volet juridique de ton conjoint ? • Le volet administratif ? • Comment vit-il sa paternité incarcérée ? • Toi qu'est-ce que tu penses de sa paternité ? • Est-ce que tu avais envisagé un autre enfant avec lui ? • Est-ce que c'est toujours le cas aujourd'hui ? • Est-ce que tu as l'impression qu'on compte sur toi pour la réinsertion ? 	<p>l'éduquer ?</p> <p>Si oui qu'est-ce qui te fait dire ça ?</p>
Couple conjugal (pendant)	<ul style="list-style-type: none"> • Comment se passe votre relation de couple ? 	
Contact avec acteur·trice·s directement ou indirectement en lien avec la prison et/ou la petite enfance :	<ul style="list-style-type: none"> • As-tu eu des contacts avec les institutions judiciaires ? • Est-ce que la question de ta maternité ou tes enfants a été évoquée ? • Quel lien tu as avec les gardien·ne·s ? Est-ce que tu as des exemples que tu as envie de donner de moments d'échanges ou de réactions ? • Est-ce que tu en as parlé à la crèche/école ? Si oui, en quel terme ? Pourquoi as-tu fait ce choix ? Quelles ont été les réactions sur le moment, et les attitudes depuis ? Si non, Pourquoi as-tu fait ce choix ? Qu'as-tu dit ? • Est-ce que tu penses d'autres personnes a qui tu en as parlé qui ont réagi de manière qui t'ont marquée (bien ou mal ou rien) ? 	<p>Si oui qui ? Et quel genre ?</p> <p>-Pédiatre, école, etc. ?</p>
Sortie	<p>Si déjà sorti :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand est-il sorti ? • Comment s'est passé le retour au quotidien familial ? 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qui avait changé avec avant ? • Est-ce que tu t'es retrouvée soulagée par sa présence dans ton rôle de parent ? Ou plutôt pas ? • Est-ce que tu avais anticipé sa sortie sur les questions familiales ? Vous en aviez parlé ensemble ? <p>Si encore dedans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Est-ce que vous discutez du moment de sa sortie ? ○ Tu penses que ça va se passer comment la reprise du quotidien famille ? ○ Est-ce que tu as prévu de mettre des choses en place pour son sa sortie/retour ? ○ C'est un soulagement de le retrouver à la maison ? ○ En as-tu déjà parlé avec ton enfant ? 	<p>Sans statut légal</p>
--	---	--------------------------

Je fais mon travail sur les spécificités de la maternité des mamans dont le papa de leur(s) enfant(s) est en prison. Si tu as envie de dire quelque chose de plus c'est avec plaisir ☺ Merci mille fois pour ton temps !

IV. Liste des codes, MAXQDA.

Ce sont des MdD
Infos générales sur MdD
Infos générales sur MdD > Injustices ou (sentiments d')
Infos générales sur MdD > Prévenue, condamnée ou témoin
Infos générales sur MdD > Relation à la prison (papa et MdD)
Infos générales sur MdD > Délits du papa
Infos générales sur MdD > Statut socio-professionnel
Infos générales sur MdD > Rapport à la prison
Infos générales sur MdD > Rapport aux institutions pénales
Infos générales sur MdD > Rapport au SPMI
Infos générales sur MdD > Rapport à l'Etat (ou autres institutions)
Avant
Avant > Être maman avant
Avant > Le papa avant
Avant > Parentalité avant
Avant > Conjugalité avant
Expérience du quotidien des MdD
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > Grossesse et prison
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > Naissance et prison
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > Rendre papa présent dans le quotidien
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > Education enfant
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > Projets bouleversés
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > Travail des MdD
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > Les rôles du papa
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > L'enfant a rien demandé
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > Culpabiliser vis-à-vis de son enfant
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > Inquiétudes pour enfant
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > Pas d'intimité familiale

Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > Transports pour la prison
Expérience du quotidien des MdD > Être maman pendant > Maternité en espoir
Expérience du quotidien des MdD > Changements (par rapport à avant)
Expérience du quotidien des MdD > Changements (par rapport à avant) > Lieu de vie - Déménagement
Expérience du quotidien des MdD > Changements (par rapport à avant) > Relations sociales MdD
Expérience du quotidien des MdD > Changements (par rapport à avant) > Travail hors sphère domestique
Expérience du quotidien des MdD > Changements (par rapport à avant) > Rapport à la belle-famille
Expérience du quotidien des MdD > Le jugement
Expérience du quotidien des MdD > Le jugement > Avant jugement
Expérience du quotidien des MdD > Le jugement > Le jugement en lui-même
Expérience du quotidien des MdD > Le jugement > Après jugement
Expérience du quotidien des MdD > Santé mentale et physique MdD
Expérience du quotidien des MdD > Rapport au temps
Expérience du quotidien des MdD > Dire ou pas à l'entourage
Expérience du quotidien des MdD > Identité (principale)
Expérience du quotidien des MdD > Aspects 'positifs' de l'incarcération du papa
Expérience du quotidien des MdD > Solitude
Expérience du quotidien des MdD > Politiques publiques (oubliées des)
Expérience du quotidien des MdD > Argent
Expérience du quotidien des MdD > Paradoxes
Expérience du quotidien des MdD > Paradoxes > Perçu par moi
Expérience du quotidien des MdD > Paradoxes > Perçu par elles
Violences d'Etat, violences carcérales
Violences d'Etat, violences carcérales > Liens avec les gardien·ne·s
Violences d'Etat, violences carcérales > Perquisitions
Violences d'Etat, violences carcérales > Perquisitions > Devant MdD
Violences d'Etat, violences carcérales > Perquisitions > Devant enfants
Violences d'Etat, violences carcérales > Arrestation
Violences d'Etat, violences carcérales > Arrestation > Devant MdD
Violences d'Etat, violences carcérales > Arrestation > Devant enfant

Violences d'Etat, violences carcérales > Arbitraire
Violences d'Etat, violences carcérales > Sur papa
Violences d'Etat, violences carcérales > Sur papa > Violences carcérales
Violences d'Etat, violences carcérales > Sur papa > Avocat·e·s
Violences d'Etat, violences carcérales > Sur enfant(s)
Violences d'Etat, violences carcérales > Sur enfant(s) > Jeux
Violences d'Etat, violences carcérales > Sur enfant(s) > Situations de violences auxquelles il·e est confronté·e
Violences d'Etat, violences carcérales > Sur enfant(s) > Question(nements) des enfants
Violences d'Etat, violences carcérales > Sur enfant(s) > Santé mentale et physique de l'enfant
Violences d'Etat, violences carcérales > Sur enfant(s) > Inadapté aux enfants - Désenfantisation
Violences d'Etat, violences carcérales > Sur enfant(s) > Criminalisation enfant
Violences d'Etat, violences carcérales > Lien papa - enfant ; ses entraves
Violences d'Etat, violences carcérales > Lien papa - enfant ; ses entraves > Contact avec dedans
Violences d'Etat, violences carcérales > Lien papa - enfant ; ses entraves > Contact avec dedans > Lettres
Violences d'Etat, violences carcérales > Lien papa - enfant ; ses entraves > Contact avec dedans > Téléphones
Violences d'Etat, violences carcérales > Lien papa - enfant ; ses entraves > Contact avec dedans > Parloirs
Violences d'Etat, violences carcérales > Lien papa - enfant ; ses entraves > Contact avec dedans > Parloirs > Parloir Brenaz
Violences d'Etat, violences carcérales > Lien papa - enfant ; ses entraves > Contact avec dedans > Parloirs > Parloir CD
Violences d'Etat, violences carcérales > Lien papa - enfant ; ses entraves > La place des MdD
Violences d'Etat, violences carcérales > Lien papa - enfant ; ses entraves > Souffrances
Violences d'Etat, violences carcérales > Lien papa - enfant ; ses entraves > Clash réalités (papa ne se rend pas compte)
Violences d'Etat, violences carcérales > Paradoxes
Violences d'Etat, violences carcérales > Paradoxes > Perçu par moi
Violences d'Etat, violences carcérales > Paradoxes > Perçu par elles
Du care dans toute sa splendeur
Du care dans toute sa splendeur > Enfant
Du care dans toute sa splendeur > Enfant > Dire ou pas dire
Du care dans toute sa splendeur > Papa

Du care dans toute sa splendeur > Maintien du lien
Du care dans toute sa splendeur > Maintien du lien > Amener quotidien dedans
Du care dans toute sa splendeur > Paradoxes
Du care dans toute sa splendeur > Paradoxes > Perçu par moi
Du care dans toute sa splendeur > Paradoxes > Perçu par elles
"mauvaise mère"
"mauvaise mère" > Stigmates sur MdD
"mauvaise mère" > Stigmates sur MdD > Contourner stigmat
"mauvaise mère" > Lien institution service de "protection de l'enfance"
"mauvaise mère" > Lien institution service de "protection de l'enfance" > Rapport aux institutions de "protection de l'enfance"
"mauvaise mère" > Lien institution service de "protection de l'enfance" > Placement ou (peur du)
"mauvaise mère" > Victimes (selon MP n co)
"mauvaise mère" > Coupable (selon MP n co)
"mauvaise mère" > Faire culpabiliser les MdD
"mauvaise mère" > Criminalisation des MdD
"mauvaise mère" > Conseils/Remarques pas demandées
"mauvaise mère" > Autre enfant
"mauvaise mère" > Paradoxes
"mauvaise mère" > Paradoxes > Perçu par moi
"mauvaise mère" > Paradoxes > Perçu par elles
Sortie
Sortie > Être maman après
Sortie > Le papa après
Sortie > Le papa après > Statut légal du papa
Sortie > Paradoxe, entre craintes et soulagement
Puissances des mamans
Puissances des mamans > Amour
Puissances des mamans > Colère
Puissances des mamans > Paradoxes
Puissances des mamans > Paradoxes > Perçu par moi
Puissances des mamans > Paradoxes > Perçu par elles

Enfant pendant l'entretien

Mon expérience dans les autres entretiens

Question de genre